Gouvernement du Canada | Government of Canada

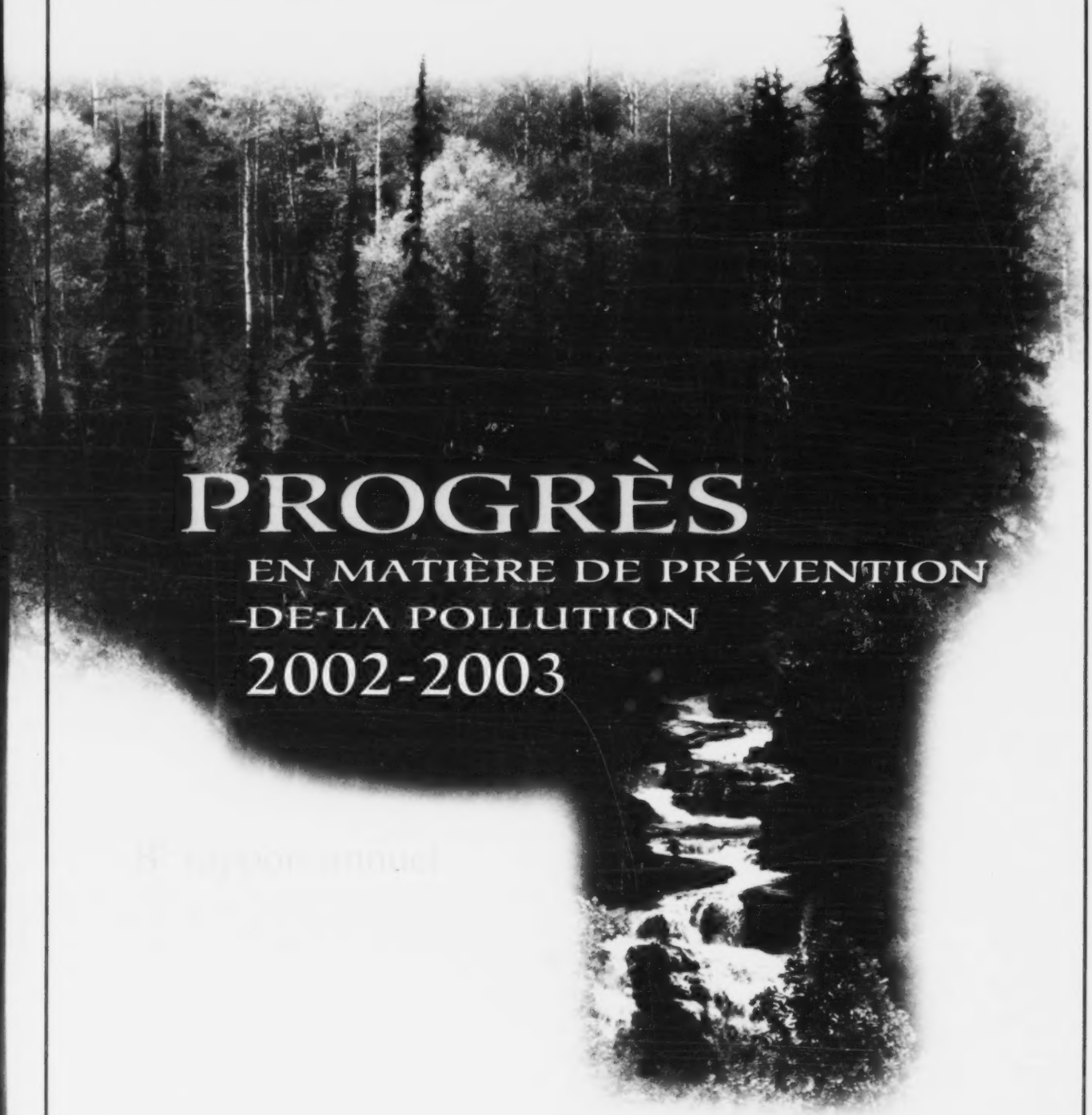

PROGRÈS
EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION
2002-2003

Canada

Progrès en matière de prévention de la pollution 2002-2003 : rapport annuel du Comité de coordination sur la prévention de la pollution

Des exemplaires du présent document sont disponibles auprès de :

L'informathèque
Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H3
Téléphone : 1 800 668-6767
Télécopieur : (819) 953-2225
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Ce document est également disponible par la Voie verte d'Environnement Canada à :
http://www.ec.gc.ca/p2progress

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Canada. Comité de coordination de prévention de la pollution
Progrès en matière de prévention de la pollution, 2002-2003 : huitième rapport annuel

Annuel.
Publ. aussi en anglais sous le titre : Progress in pollution prevention: 2002–2003

ISBN 0-662-76055-7
No. de cat. En40-11/38-2004F

1. Canada. Comité de coordination de la prévention de la pollution – Périodiques.
2. Pollution – Prévention – Politique gouvernementale – Canada – Périodiques.
3. Environnement – Politique environnementale – Canada – Périodiques.
4. Environnement – Protection – Canada – Périodiques.

HC120.C32 2004 363.7'00971

SPE M517

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Environnement Canada) 2004

104-05210/

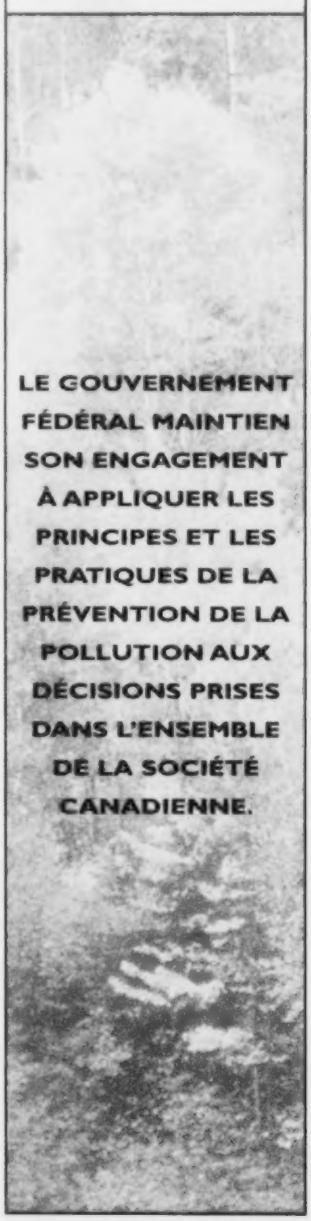

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL MAINTIEN SON ENGAGEMENT À APPLIQUER LES PRINCIPES ET LES PRATIQUES DE LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION AUX DÉCISIONS PRISES DANS L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE.

Sommaire 4

Section 1
Le cadre de prévention de la pollution 6
- La prévention de la pollution et ses liens avec les autres concepts environnementaux 6
- La stratégie fédérale de prévention de la pollution 9
- Le Comité fédéral de coordination sur la prévention de la pollution 9
- Témoignages de membres du Comité de coordination sur la prévention de la pollution 9
- Engagement national pour la prévention de la pollution 10
- Mesure des progrès en prévention de la pollution 11

Section 2
Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral 12
- Programmes nationaux 12
  - Lois et règlements 12
  - Substances toxiques 13
  - Assainissement de l'air et de l'eau 15
  - Intégration des politiques 16
- Opérations gouvernementales 17
  - Développement durable et systèmes de gestion de l'environnement 17
  - Réduction des déchets 21
  - Efficacité énergétique/Conservation des ressources en eau 21
  - Opérations/Gestion des installations 23
  - Utilisation des terres 24
  - Gestion des parcs automobiles 24
  - Approvisionnements 25
  - Formation et sensibilisation 26
  - Choix de transport durables 27
  - Planification d'événements 27
- Projets à venir 28

Section 3
Progrès réalisés avec les autres gouvernements 30
- Partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux 30
- Initiatives régionales 32
- Partenariats avec les communautés autochtones 32

Section 4
Progrès réalisés avec le secteur privé 34
- Prévention de la pollution industrielle 34

Section 4 (suite)

Initiatives sectorielles 35
- Agriculture et alimentation 35
- Automobile 36
- Conception de bâtiments 37
- Produits chimiques 38
- Construction 38
- Nettoyage à sec 39
- Foresterie et produits du bois 39
- Soins de santé 40
- Technologies de l'information 41
- Marinas/ports/chantiers navals 41
- Finition des métaux 42
- Mines 42
- Pétrole et gaz 43
- Impression et arts graphiques 43
- Tourisme 43
- Transports 44

Formation et sensibilisation 44
Petites et moyennes entreprises 45
Initiatives syndicales 46
Recherche et développement 47
Projets à venir 47

Section 5
Progrès réalisés avec la population canadienne 51
- Activités inspirées par des citoyens 51
- Campagnes de sensibilisation publique 52
- Accès à l'information 53
- Lutte aux changements climatiques 54
  - Le réseau Climadapt 55
- Mobilisation des jeunes 55
- Projets à venir 56

Section 6
Progrès réalisés avec la communauté internationale 57
- Accords internationaux et transfert technologique 57
- Activités internationales sur la prévention de la pollution 58

Section 7
Tendances et possibilités futures 60

Annexe I
Liste des membres du Comité de coordination sur la prévention de la pollution (2002–2003) 62

Annexe II
Ministères et organismes fédéraux ayant contribué au rapport Progrès en matière de prévention de la pollution 2002-2003 63

Liste des abréviations 64

Remerciements 65

Sommaire

Le rapport *Progrès en matière de prévention de la pollution 2002-2003* illustre les réalisations du gouvernement fédéral quant à l'intégration de la prévention de la pollution dans ses propres activités et celles de ses partenaires. Huitième édition du rapport annuel préparé par Environnement Canada avec l'aide et l'apport de 25 autres ministères et organismes fédéraux, le présent document décrit les progrès effectués entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003 en regard des objectifs fixés dans la stratégie et le plan d'action du gouvernement fédéral sur la prévention de la pollution, et il fait état du leadership et de l'engagement manifestés par le gouvernement fédéral envers la prévention de la pollution.

La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre établit les priorités d'action, compte tenu de cinq secteurs cibles : les ministères et organismes fédéraux; les autres paliers de gouvernement; le secteur privé; la population canadienne; la communauté internationale. En orientant les efforts vers la prévention de la pollution au lieu d'une gestion après coup, la stratégie fédérale contribue au développement durable.

Nouvelle présentation

Cette année, le rapport est conçu de manière à illustrer clairement l'importance de mesurer les progrès réalisés dans la prévention de la pollution. Le rapport signale les possibilités d'apprentissage associées à la résolution des problèmes créés par la diversité des techniques de collecte des données, par l'application de méthodes communes de mesure et par la mesure des changements comportementaux. Ainsi, on a ajouté à la Section 1 une nouvelle sous-section intitulée Mesure des progrès en prévention de la pollution, qui expose les efforts déployés par les ministères fédéraux pour relever les défis qu'implique la mesure de la prévention de la pollution. Le rapport comprend également un tableau sur les initiatives transférables de prévention de la pollution, afin d'encourager tous les ministères fédéraux à saisir les possibilités de prévention de la pollution dans leurs propres opérations. En outre, on a davantage mis en vedette les leçons tirées, pour que les ministères fédéraux puissent mutuellement tirer profit de leurs expériences. Le rapport comprend également de nouvelles sous-sections sur les Choix de transport durables et la Planification d'événements, à la Section 2. La Section 4 chapeaute une nouvelle sous-section sur les Initiatives syndicales et une rubrique « Foresterie et produits du bois » a été ajoutée à la sous-section Initiatives sectorielles. On a considérablement modifié la présentation de l'édition 2002–2003 du rapport, tant dans la conception de la couverture que dans la mise en page.

Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral

Entre autres, on a continué d'axer les efforts sur l'application des exigences de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* relatives à la gestion des risques que les substances toxiques font peser sur l'environnement et la santé humaine. On a publié des projets d'avis de préparation de plans de prévention de la pollution pour deux substances toxiques, et poursuivi les consultations sur la publication d'avis visant d'autres substances. Sur le plan de la réglementation, soulignons l'adoption de règlements qui réduiront de 70 % d'ici 2005 l'utilisation de tétrachloroéthylène dans le secteur du nettoyage à sec. On a également introduit un règlement visant le secteur des solvants de dégraissage, en vue de réduire l'utilisation de trichloroéthylène et de tétrachloroéthylène. Par ailleurs, on a promulgué en vertu de la *Loi sur les pêches* de nouvelles dispositions réglementaires qui assujettissent à des normes mondiales l'ensemble du secteur minier canadien. Enfin, des projets de règlements ont été élaborés pour le benzène, l'acétaldéhyde, l'acroléine et le 1,3-butadiène. En 2002–2003, le Conseil canadien des ministres de l'environnemnt (CCME) a donné son aval aux standards pancanadiens relatifs aux dioxines et aux furannes pour ce qui est des fours électriques à arc dédiés à la fabrication d'acier et des usines de frittage du fer. En outre, les précurseurs des PM (matières particulaires) ainsi que l'ozone et ses précurseurs ont été ajoutés à la Liste des substances toxiques en 2003, ce qui donne au gouvernement fédéral les outils nécessaires pour honorer les engagements découlant des standards pancanadiens du CCME.

Les ministères fédéraux ont fait preuve de leadership en intégrant le principe de la prévention de la pollution dans leurs propres opérations. Des mesures de prévention ont ainsi été adoptées à divers chapitres : intégration des politiques ministérielles, réduction des déchets, efficacité énergétique/conservation des ressources en eau, gestion des opérations/installations, gestion des parcs automobiles, approvisionnements, formation et sensibilisation, choix de transport durables et planification d'événements. Les ministères et organismes qui participent à l'initiative Développement durable dans les opérations gouvernementales (ceux qui préparent des stratégies de développement durable) ont continué de collaborer à l'écologisation des opérations gouvernementales et de déclarer les résultats obtenus à cet égard.

Progrès réalisés avec d'autres gouvernements

La formulation de stratégies régionales ou pancanadiennes de gestion des polluants et des substances toxiques demeure une nécessité actuelle et hautement prioritaire, par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

Le CCME continue d'accorder une reconnaissance nationale aux entreprises et aux organisations qui ont fait preuve d'innovation et de leadership en P2. Voici les lauréats des Prix du CCME pour la P2, en 2002 : Aurum Experience Ltd. de Rocky Mountain House (Alberta); Informco, Inc. de Scarborough (Ontario); Novopharm Ltd. de Toronto (Ontario); la ville de Toronto, plus particulièrement son Département des travaux et des services d'urgence, Division des services d'eau et d'égout, Unité des déchets industriels et de la qualité des eaux pluviales; la Labour Environmental Alliance Society de la Colombie-Britannique; le magasin de la Mountain Equipment Co-op à Winnipeg (Manitoba); Alberta-Pacific Industries Inc. de Boyle (Alberta).

Le dossier des eaux usées municipales demeure une préoccupation constante

pour les autorités fédérales et provinciales. L'efficacité de l'action locale a été démontrée dans d'autres secteurs, notamment dans la lutte contre la marche au ralenti, la réduction des pesticides en milieu résidentiel, la promotion des avantages de la prévention de la pollution pour les petites et moyennes entreprises et l'amélioration de la gestion énergétique au niveau communautaire. Les initiatives régionales continuent de remporter du succès dans la protection et la remise en état des écosystèmes et dans la promotion des collectivités durables. On a forgé des partenariats névralgiques avec des communautés autochtones, pour aider les Canadiens à réduire les polluants et à mieux protéger leur santé.

Progrès réalisés avec le secteur privé

Les ministères fédéraux ont mis en chantier des initiatives et des programmes fructueux touchant des secteurs tels que l'agriculture et l'alimentation, la conception de bâtiments, la foresterie et les produits du bois, l'imprimerie et les arts graphiques, le tourisme et les transports. L'affectation de ressources à la réalisation de projets de démonstration, à la préparation de documents d'orientation et à l'exécution de programmes de formation favorise l'adoption du principe de prévention.

Les accords et les programmes volontaires continuent de revêtir une importance particulière. On met toujours l'accent sur les petites et moyennes entreprises, particulièrement pour ce qui est de combler leurs besoins en information, de nature tant générale que sectorielle, sur les programmes, les ressources et les fonds touchant la prévention de la pollution partout au Canada.

Conformément à l'objectif du CCME consistant à promouvoir des mesures efficientes pour réduire les rejets de mercure et de ses composés, un standard pancanadien destiné à réduire les rejets dans l'environnement de mercure provenant des résidus d'amalgames dentaires a été élaboré. Ce nouveau standard cherche à accroître considérablement le captage des résidus d'amalgames grâce à l'application de pratiques de gestion exemplaires.

Progrès réalisés avec le public canadien

Au Canada, l'action communautaire est une façon efficace de faire face à des enjeux tels que la conservation des ressources en eau, l'élimination adéquate des eaux usées, la pollution atmosphérique, l'épandage des pesticides et la sensibilisation publique à la prévention de la pollution. Les sites Web du Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution et des Réussites canadiennes en prévention de la pollution demeurent, pour la population canadienne, de précieuses sources d'information fiable et de haute qualité sur la prévention de la pollution.

De plus en plus, la population canadienne mène sa vie quotidienne en tenant compte des possibilités de transport durable. La Stratégie des options de navettage, de même que les initiatives qui découragent la marche au ralenti des moteurs et favorisent l'emploi des transports en commun prennent de l'ampleur.

Progrès réalisés avec la communauté internationale

Le Canada a continué de mettre en œuvre et de soutenir des activités qui visent à réduire ou à prévenir la pollution dans différentes régions du monde.

Le Canada a poursuivi l'exécution des obligations que lui confère la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants en allouant de nouvelles ressources pour aider et encourager les pays en développement et les pays à l'économie en transition à renforcer leurs capacités de réduire ou d'éliminer les rejets de polluants, et leur donner les moyens de le faire.

Le Canada continue de promouvoir, de favoriser et/ou de financer le transfert des technologies écologiquement saines qui touchent les causes et les effets des changements climatiques dans les pays en développement, tout en contribuant au développement durable et à la réduction de la pauvreté à l'aide de projets réalisés en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique.

En Amérique du Nord, des travaux ont été amorcés sous l'égide de la Commission de coopération environnementale pour atténuer l'exposition au mercure des écosystèmes nord-américains, par la prévention et la réduction des rejets environnementaux de mercure.

Tendances et possibilités futures

Depuis huit ans, on se sert de la Stratégie fédérale pour la prévention de la pollution comme tremplin pour encourager l'utilisation de procédés, de pratiques, de matériaux, de produits, de substances ou de formes d'énergie qui évitent ou réduisent au minimum la production de polluants et de déchets. Le nombre de ministères et d'organismes fédéraux faisant rapport sur leurs activités de prévention de la pollution est passé, au cours des huit dernières années, de six dans le premier rapport annuel à un total de 26 pour 2002–2003.

Grâce aux succès obtenus et aux leçons tirées en 2002–2003, le gouvernement du Canada sera mieux à même, à l'avenir, de repérer les occasions de promouvoir la prévention de la pollution comme la méthode à privilégier pour protéger l'environnement et accroître la compétitivité économique.

L'importance de faire état des progrès

Le rapport *Progrès en matière de prévention de la pollution 2002–2003* témoigne de l'engagement collectif des ministères et organismes fédéraux à appliquer en leur sein des techniques et des processus de prévention de la pollution, à les bonifier et à s'en servir pour mobiliser les intervenants extérieurs. Il révèle également que les techniques et les procédés utilisés pour prévenir la pollution sont en train de se fondre dans les processus décisionnels courants, aussi bien sur le plan local qu'à l'échelle nationale et mondiale.

Le cadre de prévention de la pollution

Les lois et les politiques qui sous-tendent l'engagement du gouvernement fédéral à protéger la santé humaine et l'environnement forment un solide cadre de prévention de la pollution.

La prévention de la pollution et ses liens avec les autres concepts environnementaux

Le gouvernement fédéral définit comme suit la prévention de la pollution (P2) : « L'utilisation de procédés, pratiques, matériaux, produits, substances ou formes d'énergie qui, d'une part, empêchent ou réduisent au minimum la production de polluants ou de déchets, et, d'autre part, réduisent, dans l'ensemble, les risques d'atteinte à l'environnement ou à la santé humaine ».[1] La P2 vise à éliminer les causes de la pollution plutôt qu'à traiter les déchets produits après coup. Elle suppose une amélioration continue par l'apport de changements au niveau de la conception, des techniques, de l'exploitation et des comportements. Elle favorise également les changements susceptibles d'abaisser les coûts de production, d'accroître les efficiences et de mieux protéger l'environnement.

Les pratiques et les techniques de P2 mettent l'accent sur des thèmes tels que les substances préoccupantes, l'utilisation rationnelle et la conservation des ressources naturelles, la réutilisation et le recyclage sur place, la substitution des matériaux et des produits d'alimentation, l'efficacité de l'exploitation, la formation, les techniques d'approvisionnement, la conception des produits, les changements de procédés, la reformulation des produits, la modification des équipements et la production plus propre.

La prévention de la pollution :

- Réduit ou empêche la production de polluants;
- Évite le transfert des polluants d'un milieu à un autre;
- Accélère la réduction et/ou l'élimination des polluants;
- Réduit les risques pour la santé;
- Favorise la mise au point de technologies de réduction à la source;
- Permet d'utiliser plus efficacement l'énergie, les matériaux et les ressources;
- Réduit le besoin de coûteuses mesures d'application de la loi;
- Limite avec plus de certitude la responsabilité civile future;
- Reconnaît que les déchets représentent un coût pouvant être réduit;
- Évite de coûteuses opérations futures d'assainissement;
- Rend l'économie plus compétitive; et
- Promeut les principes du développement durable.

HIÉRARCHIE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Plus on monte dans la hiérarchie, plus on progresse vers la P2.

[1] *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*

Les liens entre la durabilité, la prévention de la pollution et les systèmes de gestion de l'environnement

La P2 est l'approche environnementale privilégiée sur la voie de la durabilité. La P2 trône au sommet de la hiérarchie de la protection de l'environnement comme premier outil de gestion environnementale; autrement dit, chaque fois que c'est possible, il est préférable de prévenir ou de réduire la pollution ou les déchets à la source. Consommer moins de matériaux, d'énergie et d'eau grâce à une meilleure efficience, c'est également pratiquer la P2. L'établissement d'un système de gestion de l'environnement (SGE) est une façon systématique d'appliquer une démarche de P2. Un SGE peut être axé uniquement sur la conformité environnementale, et non sur la P2. Cependant, de nombreuses organisations d'avant-plan incorporent à leurs SGE des objectifs de P2, pour faire de l'amélioration environnementale une priorité organisationnelle. Certains organismes s'efforcent même d'intégrer la durabilité à leurs SGE. Des paradigmes de durabilité comme « Natural Step » servent à évaluer les répercussions et les plans d'action d'un organisme, pour déterminer si ce dernier chemine vers la durabilité. On trouve ci-dessous un tableau illustrant l'interdépendance des notions de durabilité, de P2 et de SGE, et ensuite un autre tableau énumérant les initiatives transférables de P2 que tous les ministères fédéraux peuvent reprendre à leur compte.

L'interdépendance en un coup d'œil

Attribut	Durabilité	Prévention de la pollution	Systèmes de gestion de l'environnement
Définition	Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs[1].	L'utilisation de procédés, pratiques, matériaux, produits, substances ou formes d'énergie qui, d'une part, empêchent ou réduisent au minimum la production de polluants ou de déchets, et, d'autre part, réduisent les risques d'atteinte à l'environnement ou à la santé humaine[2].	Un système de gestion de l'environnement est un cadre élaboré par une organisation afin de l'aider à améliorer son rendement environnemental en tenant compte des aspects environnementaux dans la prise de décisions et la gestion des risques[3].
Mission/buts essentiels	Intégrer au processus décisionnel les trois piliers – considérations environnementales, économiques et sociales.	Éliminer les causes de la pollution plutôt que gérer les déchets produits.	Donner à une organisation l'assurance que sa performance environnementale non seulement est conforme, mais demeurera conforme aux exigences des lois et des politiques applicables.
Portée	Offre une vision globale qui embrasse les activités d'une organisation et leurs relations avec la collectivité.	Amélioration par des changements à la conception, aux aspects techniques, aux opérations et au comportement.	Intègre la structure, les activités de planification, la responsabilité, les pratiques, les procédures et les ressources de l'organisation, afin d'élaborer, d'appliquer, de concrétiser, de revoir et d'actualiser la politique environnementale.
Point de mire	Intégrité de l'environnement naturel, bonification du développement humain, équité, démocratie et citoyenneté, précaution et recherche d'avantages mutuels.	Procédés et pratiques humains, utilisation de matières et d'énergie, et changements comportementaux.	Gestion de l'information issue de diverses sources, p. ex. exigences juridiques, dossiers de formation, procédures d'exploitation, données sur le rendement.

[1] Commission mondiale sur l'environnement et le développement (présidente : Gro Harlem Brundtland). Notre avenir à tous (les éditions du Fleuve, 1988), page 10.
[2] *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.
[3] Écologisation des opérations gouvernementales, Gouvernement du Canada.

Exemples de possibilités de prévention de la pollution pour les ministères fédéraux

Activité	Possibilités	Exemples et facteurs de succès
Planification d'événements	• Écologiser les directives visant les équipements de réunion	Environnement Canada a participé à quatre conférences sans émissions nettes de carbone en 2002. La notion de conférence sans carbone, basée sur le principe d'échange de droits d'émission prévu au Protocole de Kyoto, consiste à compenser les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités d'une conférence par l'achat de crédits de carbone. Dans l'organisation d'un événement sans carbone, la première étape est de voir à l'intégration d'une stratégie de réunion écologique, visant à réduire d'entrée de jeu les émissions.
Navettage quotidien du personnel	• Participer au Défi transport • Privilégier les covoitureurs dans la politique de stationnement • Envisager des programmes d'incitation	Le Centre de foresterie des Laurentides, de Ressources naturelles Canada, encourage son personnel à voyager à bicyclette durant la saison chaude. En 2002–2003, on a observé une hausse dans l'utilisation de la bicyclette, des transports publics et du covoiturage. En 2001–2002, trois ou quatre employés tout au plus se déplaçaient à vélo, alors qu'en 2002–2003 on en voyait couramment près d'une trentaine par jour, quand la température s'y prêtait.
Déplacements des employés	• Offrir une liste des hôtels Greenleaf • Établir une politique privilégiant les hôtels Greenleaf pour l'hébergement et les réunions	Diversification économique de l'Ouest Canada a dressé une liste des hôtels « verts » dans le *Government Accommodation Guide*, pour faire connaître et promouvoir les hôtels soucieux de l'environnement. La Gendarmerie royale du Canada a adopté des pratiques similaires à celles des hôtels écologiques, dans toutes ses casernes de la Région du nord-ouest.
Économies d'eau/d'énergie	• Programmes généraux de sensibilisation environnementale • Contrats de performance énergétique • Initiative des bâtiments fédéraux	Le Programme des passeports verts est un programme de récompenses mis sur pied par la Région du Pacifique de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour stimuler la responsabilisation environnementale chez son personnel. Les participants qui prennent des mesures favorables à l'environnement gagnent des points, qui leur valent des récompenses à partir d'un certain niveau.
Participation du personnel	• Organiser des séances de remue-méninges chez le personnel pour repérer et réaliser les possibilités de P2	La Direction générale des services de gestion, à Santé Canada, a organisé pour le personnel scientifique de ses laboratoires une séance de remue-méninges sur le concept de P2, sur ce qu'ils font à ce sujet et sur les améliorations à apporter. La haute direction examinera les idées formulées et fera des suggestions de mise en œuvre.
Réduction des déchets	• Mettre l'accent sur la réduction et la réutilisation dans les programmes de gestion des déchets • Envisager l'établissement d'un centre de réutilisation du matériel dans les grands édifices à bureau	Développement des ressources humaines Canada a instauré un programme de récupération des lunettes, en partenariat avec la Christian Blind Mission, pour recueillir les lunettes usagées et les distribuer par la suite aux pays en développement.

Pour plus d'informations sur ces initiatives et les autres initiatives de P2 transférables, visiter le site Web du Bureau national de prévention de la pollution, à l'adresse http://www.ec.gc.ca/nopp.

La stratégie fédérale de prévention de la pollution

Le document *La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre* est le cadre stratégique élaboré par le gouvernement du Canada pour favoriser la P2 comme pierre angulaire de la protection de l'environnement. Approuvée par le Cabinet en juin 1995, la stratégie explique en détail la politique du gouvernement et établit des priorités d'action fondées sur cinq buts nécessitant la création de partenariats avec les ministères et organismes fédéraux, les autres paliers de gouvernement, le secteur privé, la population canadienne et la communauté internationale.

«La prévention de la pollution—une stratégie fédérale de mise en oeuvre favorise la pratique de la prévention de la pollution dans l'ensemble des programmes et des activités de l'administration fédérale. »

Voici les buts de la stratégie fédérale de P2 :

- Au sein du gouvernement fédéral : institutionnaliser la P2 dans toutes les activités du gouvernement fédéral.
- Auprès des autres gouvernements : favoriser un effort national au chapitre de la P2.
- Auprès du secteur privé : créer un climat dans lequel la P2 devient un facteur important dans les activités industrielles.
- Auprès de tous les Canadiens : offrir l'information et les outils nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques de P2.
- Avec la communauté internationale : participer aux initiatives internationales de P2.

On peut consulter la stratégie à http://www.ec.gc.ca/pollution/strategy/.

Le Comité fédéral de coordination sur la prévention de la pollution

Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution (CCPP), créé en 1992 et présidé par Environnement Canada, encourage collectivement l'application de *La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre* en favorisant la P2 partout dans l'appareil fédéral et auprès des clients du gouvernement fédéral. Les membres actuels du Comité, dont on trouve la liste à l'annexe I, représentent treize ministères fédéraux :

- Environnement Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence canadienne de développement international
- Pêches et Océans Canada
- Affaires étrangères et Commerce international
- Santé Canada
- Développement des ressources humaines Canada
- Industrie Canada
- Défense nationale
- Ressources naturelles Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
- Statistique Canada
- Transports Canada

Le rapport annuel *Progrès en matière de prévention de la pollution* a été publié pour la première fois en 1996. Il renseigne la population canadienne et les fonctionnaires sur les progrès nationaux réalisés dans le domaine de la P2, en soulignant les principales réalisations et réussites partout au pays. En rattachant les progrès aux cinq secteurs ciblés par la stratégie fédérale de prévention de la pollution et le plan d'action, ce rapport établit un cadre qui permet de surveiller le rendement, de souligner les succès fédéraux en matière d'environnement et de déterminer jusqu'à quel point les objectifs de la stratégie fédérale ont été atteints.

En incluant les membres du CCPP, 26 ministères et organismes fédéraux ont contribué à la rédaction de ce huitième rapport annuel (voir l'annexe II), ce qui met en évidence l'intégration constante de la P2 partout dans l'appareil fédéral et souligne l'existence d'une solide collaboration interministérielle.

Témoignages de membres du Comité de coordination sur la prévention de la pollution

« Le rapport est un véhicule qui nous permet de mettre en commun nos réussites et de connaître les excellentes idées des autres ministères. La Région de l'Ontario d'Environnement Canada se sert des synopsis de projet communiqués par les autres ministères pour concevoir de nouvelles initiatives, et nous nous efforçons de reproduire chez nous les succès obtenus ailleurs. Pour nous, ce rapport est également une occasion de faire valoir le travail de nos partenaires et de mettre en valeur le surcroît d'efforts déployés par ceux qui vont au-delà du simple respect de la loi. » — *Lori Fryzuk, Environnement Canada—Région de l'Ontario*

« Mon ministère soutient le Comité de coordination et le considère comme un utile forum d'échange d'idées. Le Comité encourage la coopération interministérielle tout en éliminant le chevauchement des efforts. Nous avons acquis des connaissances sur les initiatives, les technologies et les progrès en matière de P2. Les rapports sur la P2 servent de références pour mettre en branle de nouvelles initiatives, pour déterminer les tendances dans la P2 et pour souligner certains des efforts ministériels en matière de P2. » — *Kelly Thom, Affaires étrangères et Commerce international*

« En contribuant au rapport, notre ministère a pu mieux rehausser la notoriété de la P2 et de ses avantages. Dans le même esprit, le rapport est une excellente vitrine pour les initiatives locales prises dans nos bases et autres installations. Non seulement ce type de reconnaissance est encourageant pour les organisations qui ont contribué au rapport, mais il stimule la poursuite des initiatives de P2. Notre ministère se sert du rapport pour promouvoir la mise en commun de l'information sur la P2 et pour faire connaître, dans les divers commandements et à l'administration centrale, nos succès internes de P2. » — *Sean Baptiste, Défense nationale*

« Le rapport du Comité de coordination sur la prévention de la pollution nous rappelle le travail effectué mais que nous oublions de reconnaître. Notre ministère arrive de mieux en mieux à cerner les possibilités et les projets de prévention de la pollution. Au lieu de les reconnaître comme tels, nous croyons simplement qu'il s'agit de bons projets. Le fait de faire rapport sur les activités du Comité nous rappelle que les projets que nous soutenons ne sont pas seulement de bons projets; ce sont de bonnes pratiques et de solides appuis pour prévenir la pollution. » — *Anastasia Lim, Diversification économique de l'Ouest Canada*

Engagement national pour la prévention de la pollution

Au Canada, l'environnement est un secteur de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires, les municipalités et les gouvernements autochtones. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) est la principale tribune nationale de discussion et d'action pour les questions environnementales. Il regroupe les ministres de l'Environnement fédéral, provinciaux et territoriaux, et a pour mandat de mieux protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable au Canada.

En 1993, le CCME a contribué à l'évolution de la P2 au Canada en publiant le document *Un engagement national pour la P2*. En mai 1996, il se penchait encore une fois sur la question en publiant *Une stratégie en vue de remplir l'engagement du CCME en matière de P2*, qui expose une vision, une mission et des objectifs communs, ainsi que des principes directeurs pour la mise en œuvre de la P2 par l'ensemble des provinces et territoires et par le gouvernement fédéral. Dans le cadre de la stratégie, les gouvernements représentés au CCME ont adopté une définition commune de la P2 : « L'utilisation de procédés, de pratiques, de matériaux, de produits ou de formes d'énergie qui évitent ou réduisent au minimum la production de polluants et de déchets à la source ». Comme l'indique la stratégie du CCME, la P2 est une responsabilité commune aux gouvernements et aux particuliers, ainsi qu'aux secteurs industriel, commercial, institutionnel et communautaire. Pour témoigner de son soutien à la P2, le CCME décerne chaque année des prix dans ce domaine et administre un Réseau de P2, qui sert de lieu d'échange ponctuel d'informations et apporte un soutien technique au Programme de mérite du CCME pour la P2.

Le gouvernement du Canada, de concert avec des intervenants du secteur privé, des organisations environnementales non gouvernementales, des collectivités, des syndicats et des universités, met en pratique la prévention de la pollution par une combinaison d'instruments réglementaires, non réglementaires et économiques, notamment par la modernisation des lois et des règlements, la gestion de programmes nationaux, l'établissement de lignes directrices et de codes de pratiques pour les opérations industrielles, l'élaboration de standards pancanadiens pour certaines substances, l'appui aux initiatives volontaires, la facilitation de l'accès aux outils et à l'information et la mise en œuvre d'accords internationaux.

Principales lois et politiques sur la prévention de la pollution

Politique-cadre relative aux ententes sur la performance environnementale, 2001	2001
Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)	2000
Le développement durable dans les opérations gouvernementales : Une approche concertée	2000
Politique du CCME sur la gestion des substances toxiques	1998
Une stratégie en vue de remplir l'engagement du CCME en matière de prévention de la pollution	1996
La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre	1995
Politique d'écologisation des opérations gouvernementales	1995
Dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général* relatives aux stratégies de développement durable	1995
Politique de gestion des substances toxiques	1995
Un engagement national pour la prévention de la pollution (CCME)	1993

Mesure des progrès en prévention de la pollution

Il est important de mesurer les progrès réalisés en P2, car cela nous aide à détecter et à comprendre les tendances et les conditions en matière d'environnement et de santé publique, et ce tant à l'échelle locale qu'à l'échelle mondiale. L'obtention de résultats dûment mesurés nous permet également d'évaluer l'efficacité et l'état d'avancement des initiatives et programmes environnementaux et aide les ministères à déterminer les secteurs à améliorer.

Dans la mesure des progrès de la P2, le principal problème réside dans l'absence de mécanismes communs permettant de jauger à quel point les programmes de P2 contribuent ou réussissent à modifier les comportements généraux. Ainsi, pour déterminer l'impact environnemental global d'une installation donnée, certains ministères mesurent des quantités ou des coûts réels, tandis que d'autres recourent à des données qualitatives qui décrivent les activités ou les actions déployées pour encourager la réalisation d'efforts ou d'améliorations de nature environnementale. Étant donné la diversité des outils de mesure et des techniques de collecte de l'information employés dans l'ensemble des ministères, la quantification des progrès nationaux en P2 demeure hautement problématique. Il est également très difficile de mesurer les changements comportementaux résultant d'un effort de sensibilisation à la P2. Le présent rapport fait état de nombreuses initiatives de sensibilisation (ateliers, brochures, projets-pilotes, etc.); la mesure de leur impact comportemental demeure un défi de taille. Un autre problème commun, pour les ministères fédéraux, concerne les ressources allouées à la collecte des données de suivi. La majorité des projets sont conçus uniquement en fonction de leur mise en œuvre et ne comportent aucun volet de suivi particulier. De nombreux projets ont des effets subtils ou résiduels qui perdurent longtemps après l'achèvement du projet, quelquefois même dans des secteurs non envisagés par les auteurs du projet.

Les ministères fédéraux commencent à relever ce défi en créant des systèmes de surveillance et de déclaration des progrès réalisés. Agriculture et Agroalimentaire Canada est en train de mettre sur pied, via Internet, une base de données et un mécanisme de communication de l'information environnementale appelé Système de gestion du rendement et des renseignements environnementaux. Grâce à ce mécanisme, le Ministère pourra suivre les progrès en P2 et tenir des inventaires précis dans des secteurs-clés de performance environnementale, et ainsi mieux faire état de ses réalisations en vue de la préparation du rapport annuel sur les progrès en P2. Par ailleurs, la Région de l'Ontario d'Environnement Canada se penche actuellement sur un système de collecte de l'information permettant d'obtenir des résultats quantitatifs et mesurables pour ses initiatives de P2. Les autorités régionales pourront ainsi déterminer le degré d'exécution des résultats prévus, mesurer la valeur ajoutée, calculer l'impact des programmes, fixer les priorités et établir les orientations futures.

Progrès réalisés au sein du gouvernement fédéral

Le but de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : Institutionnaliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral.

Programmes nationaux

Lois et règlements

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE 1999] reconnaît l'importance de planifier la P2. Les dispositions de la Partie 4 permettent au gouvernement fédéral d'exiger la préparation et l'application de plans de P2 pour certaines substances toxiques. Environnement Canada a commencé à demander la préparation de plans pour certaines substances inscrites à la Liste des substances toxiques. La planification de la P2 est une méthode systématique et exhaustive consistant à déterminer les options qui permettront de réduire ou d'éviter la création de polluants ou de déchets. Idéalement, il est préférable de l'appliquer à l'ensemble d'un procédé ou d'une installation. Plus le processus de planification est complet, plus il sera susceptible de cibler les causes premières des problèmes, de repérer les possibilités de P2 les plus rentables et d'éviter les compromis inappropriés (par exemple, remplacer une substance toxique par une autre). Les plans devraient être adaptés aux besoins de l'organisation et faire partie intégrante de son plan d'affaires. Pour plus d'informations, voir le site Web d'Environnement Canada à http://www.ec.gc.ca/NOPP/P2P/fr/P2plan.cfm.

Voici les points saillants des consultations tenues en 2002–2003 : **Mise à jour**

- En mai 2002, on a publié dans *la Gazette du Canada* un projet d'avis concernant les plans de P2 à l'égard de l'acrylonitrile. On souhaite ainsi abaisser d'ici le 31 décembre 2005 les rejets d'acrylonitrile provenant de la fabrication de caoutchouc synthétique aux concentrations les plus faibles possibles, en recourant aux meilleures techniques existantes économiquement applicables.

- En août 2002, on a publié dans *la Gazette du Canada* un projet d'avis obligeant la préparation d'un plan de P2 pour le dichlorométhane, en vue de réduire de 85 % d'ici 2007 le total des rejets (en regard des niveaux de 1995) provenant de cinq secteurs industriels : décapage de peinture d'aéronefs, gonflement de mousse souple de polyuréthane, fabrication de produits pharmaceutiques et de produits chimiques intermédiaires, formulation d'adhésifs et nettoyage industriel.

- En novembre 2002, Environnement Canada a achevé des consultations initiales pancanadiennes pour un projet d'avis requérant la préparation de plans de P2 pour l'ammoniac, les chloramines inorganiques et les effluents d'eaux usées chlorées. La planification de la P2 est proposée comme la première étape d'une stratégie à long terme de gestion du secteur des effluents d'eaux usées municipales, en vue d'assurer que les rejets d'effluents d'eaux usées, partout au pays, ne posent pas de risques inacceptables pour la santé humaine, la santé des écosystèmes ou les ressources halieutiques. Les consultations se poursuivront jusqu'en décembre 2004, après quoi l'avis sera finalisé et publié. Pour plus d'informations, consulter le site Web d'Environnement Canada sur les effluents d'eaux usées municipales : http://www.ec.gc.ca/etad/default.asp?lang=Fr&n=9f3404cf-1.

- On a entamé des consultations avec l'industrie du textile utilisant des procédés de traitement au mouillé, au sujet de l'éventualité d'exiger la préparation de plans de P2 pour les effluents des usines ainsi que pour les rejets de nonylphénol et ses dérivés éthoxylés. L'un des objectifs consiste à abaisser de 97 % d'ici 2009 (par rapport à 1998) l'utilisation du nonylphénol et de ses dérivés éthoxylés par l'industrie du textile. L'autre objectif est de réduire à des niveaux beaucoup moins nocifs pour l'environnement la toxicité des effluents rejetés par les usines qui utilisent des procédés de traitement au mouillé.

- Les consultations se poursuivent avec les fabricants et les importateurs de produits contenant du nonylphénol et ses dérivés éthoxylés, au sujet du projet d'exiger la préparation de plans de P2. L'objectif vise à réduire de 95 %, pour l'année civile allant du 1er janvier au 31 décembre 2010, la quantité de nonylphénol et ses dérivés éthoxylés dans les produits visés par l'avis de préparation de plans de P2.

Divers outils de promotion et d'aide ont été préparés pour les parties visées par un avis exigeant la préparation de plans de P2. Ces outils servent à promouvoir le concept de P2 et de planification de la P2. Ainsi, un didacticiel sur la planification de la P2 a été versé sur Internet à l'adresse http://www.ec.gc.ca/NOPP/P2TUT. On trouve également, à l'adresse http://www.ec.gc.ca/NOPP/DOCS/FACT, une série de fiches d'information sur les pratiques exemplaires et les activités de P2 que les particuliers, les entreprises et les ministères peuvent incorporer à leurs activités courantes.

Nouveau

La Partie 8 de la LCPE 1999 confère le pouvoir d'exiger la préparation de plans d'urgence environnementale pour certaines substances, une fois qu'elles ont été déclarées toxiques par les ministres de l'Environnement et de la Santé (art. 199). En 2002–2003, à l'aide d'un cadre d'évaluation du risque, on s'est penché sur l'opportunité d'exiger l'élaboration d'un plan d'urgence environnementale à l'égard de toutes les autres substances actuellement inscrites à la Liste des substances toxiques (annexe 1 de la LCPE 1999) ou jugées toxiques et dont on a recommandé l'ajout à la liste. Un plan d'urgence environnementale expose les préparatifs et les procédures adoptés par une installation pour réduire la possibilité et atténuer les conséquences d'une urgence environnementale mettant en cause des substances toxiques. Le processus de gestion du risque consiste notamment à examiner non seulement les réductions quantitatives possibles de substances employées, mais également les possibilités de substitution de produit. En 2002–2003, la Direction des urgences environnementales d'Environnement Canada a continué d'élaborer, en vertu de l'art. 200 de la Partie 8 de la LCPE 1999, un règlement exigeant la préparation et l'application de plans d'urgence environnementale pour les installations qui utilisent ou entreposent l'une ou l'autre des 174 substances inscrites, à partir de seuils déterminés.

Les substances ont été inscrites en raison de leurs caractéristiques de toxicité, d'inflammabilité ou de dangerosité. On peut consulter le règlement sur le site Web de la *Gazette du Canada*, à l'adresse http://canadagazette.gc.ca/partII-f.html/2003/20030910/html/sor307-f.html.

Mise à jour

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est en train de dresser des plans d'intervention en cas d'éco-urgences pour les installations d'une superficie égale ou supérieure à 10 000 m². En mars 2003, 81 des 107 (76 %) installations ministérielles d'au moins 10 000 m² avaient volontairement préparé de tels plans. Les installations de moins de 10 000 m² situées dans les régions de l'Ontario et du Pacifique ont également élaboré volontairement des plans d'intervention en cas d'éco-urgences. De la même façon, le personnel de la Région de l'Atlantique d'Environnement Canada continue de travailler à atténuer les effets de l'aménagement du territoire et des déversements, en faisant le recensement des ressources en péril et en collaborant à la formulation des stratégies de prévention des déversements, de confinement et de nettoyage. En avril 2002, Environnement Canada a inauguré une version Web de son programme de cartographie.

Mise à jour

Substances toxiques

Aux termes de la LCPE 1999, sont jugées « toxiques » les substances qui comportent un risque important pour la santé publique ou l'environnement. Pour assurer la gestion de ces substances, la Loi exige l'élaboration de mesures de prévention et de contrôle, dans des délais stricts. La Partie 5 de la LCPE 1999 autorise la formulation de règlements pour limiter la fabrication, l'utilisation et le rejet de substances toxiques. La Politique de gestion des substances toxiques décrit le processus fédéral de gestion des risques pour les substances toxiques, qui repose sur deux grands objectifs : la quasi-élimination de l'environnement des substances toxiques, résultant principalement de l'activité humaine et qui sont persistantes et bioaccumulables (substances de la voie 1); la gestion des autres substances toxiques et des substances préoccupantes pendant tout leur cycle de vie afin d'en prévenir ou d'en réduire le plus possible le rejet dans l'environnement (substances de la voie 2). Environnement Canada assujettit la gestion des substances de la voie 1 et de la voie 2 à une démarche de P2 et au principe de prudence. Des mesures nationales ont déjà été prises pour limiter ou interdire la production, l'utilisation, l'importation ou le rejet des substances désignées.

Le tableau sur la page suivante indique les principales réalisations, par secteur. On y remarque notamment l'adoption d'un règlement obligeant les nettoyeurs à sec à recourir à des technologies plus efficaces, qui réduiront de 70 % d'ici 2005 l'utilisation du tétrachloroéthylène. De la même façon, le secteur des solvants de dégraissage, qui est l'autre grande source de rejets de tétrachloroéthylène, fait l'objet d'un nouveau règlement qui vise à geler l'utilisation de tétrachloroéthylène et à en réduire l'emploi de 65 % d'ici 2007. Un nouveau règlement a également été promulgué en vertu de la *Loi sur les pêches*, prévoyant l'application de normes mondiales à l'ensemble du secteur minier canadien. Le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* oblige toutes les mines du Canada à respecter ces nouvelles normes et à participer à un programme de suivi des effets environnementaux, qui déterminera l'efficacité des nouvelles dispositions réglementaires. En date de 1994, 44 substances figurant sur la première Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP1) avaient été évaluées dans le cadre du Programme d'évaluation des substances d'intérêt prioritaire. De ce nombre, 25 ont été déclarées toxiques. Des options de gestion, élaborées en consultation avec les intervenants, ont déjà été adoptées pour un certain nombre de secteurs et de substances, et les travaux se poursuivent pour les autres secteurs et substances.

Engagement fédéral vis-à-vis des changements climatiques

L'initiative fédérale « Prêcher par l'exemple » a pour but d'encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) causées par les opérations fédérales. Elle regroupe onze ministères et organismes fédéraux qui, collectivement, sont responsables d'environ 95 % de toutes les émissions fédérales de GES. L'initiative est dirigée par Environnement Canada et Ressources naturelles Canada. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en est devenu ultérieurement coprésident, en 2003.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à déclarer annuellement ses réductions d'émissions de GES au programme Mesures volontaires et Registre, et son *Rapport annuel sur les réductions des émissions causées par les activités du secteur public*[*], un rapport mis à jour en 2003, lui a valu un statut de rapporteur niveau Or. En voici quelques points saillants :

- Le Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur le changement climatique a annoncé une révision de la cible de réduction des émissions de GES, qui est maintenant de 31 % par rapport aux niveaux de 1990, d'ici 2010.
- En réduisant sa consommation d'énergie et en favorisant les combustibles moins polluants, le gouvernement du Canada a réduit de 24 % ses émissions totales de GES entre 1990 et 2001.

Pour en savoir plus à ce sujet, visiter le site Web de l'initiative Prêcher par l'exemple, à l'adresse http://www.fhio.gc.ca.

[*] *Ce rapport mis à jour présente les données sur les émissions en date de 2001.*

Principales réalisations dans la gestion des substances jugées toxiques au sens de la LCPE et de la LCPE 1999

Secteurs ciblés[1]	Réalisations en 2002–2003
Nettoyage à sec (tétrachloroéthylène)	• Entrée en vigueur du *Règlement sur le tétrachloroéthylène* (utilisation pour le nettoyage à sec et rapports)
Solvants de dégraissage (tétrachloroéthylène; trichloroéthylène)	• Publication dans la *Gazette du Canada* d'un projet de *Règlement sur les solvants de dégraissage*
Fabrication de l'acier (benzène; composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques de cadmium; composés inorganiques de nickel oxydés, sulfurés et solubles; hydrocarbures aromatiques polycycliques; dioxines/furannes)	• Approbation par le CCME des standards pancanadiens relatifs aux dioxines et aux furannes : Fours électriques à arc dédiés à la fabrication d'acier • Approbation par le CCME des standards pancanadiens relatifs aux dioxines et aux furannes : Usines de frittage du fer • Publication d'un code de pratique en vertu de la LCPE, et examen par une tierce partie de l'observation du code par les aciéries
Fusion des métaux communs (composés inorganiques d'arsenic; composés inorganiques de cadmium; composés inorganiques de nickel oxydés, sulfurés et solubles; rejets des fonderies et affineries de cuivre et des usines d'élaboration du zinc)	• Examen de la possibilité d'appliquer des codes de pratique en vertu de la LCPE et de demander la préparation de plans de P2 sous l'égide de la LCPE
Substances ciblées[2]	**Réalisations en 2002–2003**
Benzène	• Publication dans *la Gazette du Canada* du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le benzène dans l'essence* • Introduction (entrée en vigueur en 2004) du *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* • Publication dans la *Gazette du Canada* du projet de *Règlement sur les émissions des petits moteurs hors route à allumage commandé* • Publication dans la *Gazette du Canada* d'un projet de *Règlement sur les urgences environnementales*
Dichlorométhane	• Publication dans la *Gazette du Canada* d'un projet d'avis exigeant la préparation et l'exécution de plans de P2
Benzidine, dichlorhydrate de benzidine, hexachlorobenzène	• Entrée en vigueur du *Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2003)*
Acétaldéhyde, acroléine, 1,3-butadiène	• Introduction (entrée en vigueur en 2004) du *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* • Publication dans la *Gazette du Canada* du projet de *Règlement sur les émissions des petits moteurs hors route à allumage commandé* • Publication dans la *Gazette du Canada* du projet de *Règlement sur les urgences environnementales*

[1] Substances jugées toxiques dans la Liste des substances d'intérêt prioritaire 1.
[2] Substances jugées toxiques dans les Listes des substances d'intérêt prioritaire 1 et 2.

En 1995, on a publié une seconde Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP2), comportant 25 autres substances. On est en train de préparer des mesures à l'égard de ces substances dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque ciblant une substance ou un secteur donné, et qui expose la démarche adoptée, les objectifs de gestion proposés et les outils envisagés de gestion du risque. Des consultations seront tenues au sujet de ces stratégies et durant l'élaboration subséquente des outils de gestion du risque.

En outre, les précurseurs des PM (matières particulaires) ainsi que l'ozone et ses précurseurs ont été ajoutés à la Liste des substances toxiques en 2003, ce qui donne au gouvernement fédéral les outils nécessaires pour honorer les engagements découlant des standards pancanadiens du CCME.

On trouve à l'adresse http://www.ec.gc.ca/toxics une liste complète des substances jugées toxiques à la suite d'évaluations de la LSIP1 et de la LSIP2 menées sous le régime de l'ancienne *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et de l'actuelle LCPE 1999, et de l'information (stratégie de gestion du risque établie pour chaque substance, état d'avancement des instruments de prévention et de contrôle) sur les mesures mises en place par Environnement Canada pour gérer ces substances.

Le Programme des substances nouvelles, mis en place sous l'égide des Parties 5 et 6 de la LCPE 1999, fait partie intégrante de l'approche fédérale de P2 en empêchant qu'aucune substance nouvelle (p. ex., produits chimiques, polymères et produits inanimés et animés de la biotechnologie) ne soit introduite sur le marché canadien avant qu'on en ait évalué la toxicité, réelle ou potentielle, pour l'environnement ou la santé humaine. Au besoin, les risques associés à une substance jugée ou soupçonnée d'être toxique ou capable de devenir toxique peuvent être gérés par l'imposition de conditions ou par une interdiction d'importation ou de fabrication. Le Programme des substances nouvelles est exécuté en application du *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles*, et il est conjointement administré par Environnement Canada et Santé Canada. Le Programme a récemment fait l'objet de consultations publiques quant au volet « substances chimiques et polymères » du Règlement; il en est résulté 76 recommandations visant l'amélioration du Règlement et du Programme, dans cinq domaines : évaluations des risques, cadre réglementaire, transparence, réceptivité du Règlement et du Programme dans un contexte international et prestation des services. En 2002-2003, Environnement Canada et Santé Canada ont reçu plus de 900 déclarations de substances nouvelles. Pour en savoir davantage à ce sujet, voir le site Web du Programme des substances nouvelles à l'adresse http://www.ec.gc.ca/substances/nsb/fra/index_f.htm. **Mise à jour**

Le site Web d'Environnement Canada sur le mercure dans l'environnement (http://www.ec.gc.ca/mercury) donne de l'information sur les mesures que les gens peuvent prendre pour réduire l'utilisation du mercure et les rejets de mercure. Par ailleurs, de concert avec les États-Unis et le Mexique, Environnement Canada siège à un groupe de travail chargé d'élaborer le Plan d'action régional nord-américain relatif au mercure. Ce plan prévoit l'adoption de mesures concertées et individuelles, pour réduire l'exposition des écosystèmes nord-américains au mercure. **Mise à jour**

Assainissement de l'air et de l'eau

L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) fait un suivi et informe la population canadienne sur les rejets et les transferts des principaux polluants par les installations industrielles et commerciales dans les collectivités canadiennes et sur les activités connexes de P2. Pour l'année de déclaration 2002, 2 534 installations ont signalé au moins un type d'activité de P2. Quelque 26 % de toutes les activités de P2 déclarées en 2001 étaient du type « bonnes techniques d'exploitation ou formation ». À compter de l'année de déclaration 2002, on a subdivisé chacune des catégories de déclaration du formulaire de déclaration de l'INRP, comme suite aux consultations tenues avec les intervenants en 2001. Les nouvelles catégories aideront les installations déclarantes à déterminer quelles activités peuvent être assimilées à la P2. On a également ajouté des questions supplémentaires sur la mise en œuvre des plans de P2, qui aideront à brosser un tableau plus complet de la P2 au Canada. Pour plus d'informations, consulter le site Web de l'INRP : http://www.ec.gc.ca/pdb/npri. **Mise à jour**

En juin 2002, Environnement Canada a tenu une campagne pour combattre la marche au ralenti des moteurs, à ses deux principaux immeubles de la région de la capitale nationale (Les Terrasses de la Chaudière et Place Vincent Massey). Durant les huit journées de la campagne, des observateurs bénévoles ont constaté que plus de 1 150 conducteurs avaient laissé tourner inutilement le moteur de leur véhicule durant plus de 50 heures au total, entraînant ainsi le rejet

« L'INRP renseigne la population canadienne sur les rejets et les transferts des principaux polluants. À compter de 2002, les responsables de l'INRP ont commencé à recueillir de l'information sur la mise en œuvre des projets liés à la P2. »

« En juin 2002, Environnement Canada a tenu une campagne pour combattre la marche au ralenti des moteurs à ses deux principaux immeubles de la région de la capitale nationale, Les Terrasses de la Chaudière et Place Vincent Massey. »

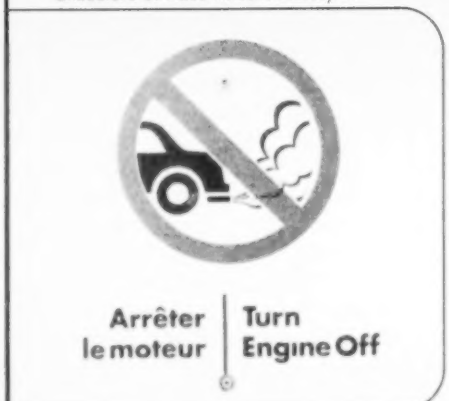

dans l'atmosphère de 161 kilogrammes de dioxyde de carbone. Cette campagne visait à sensibiliser les gens par divers moyens (brochures, affiches, autocollants pour vitres d'auto, panneaux) aux effets négatifs de la marche au ralenti dans les zones d'embarquement et de débarquement des passagers. Les bâtiments ont été définitivement désignés comme des zones antiralenti, où les conducteurs des véhicules (y compris les taxis) qui y stoppent pour plus de dix ou vingt secondes sont encouragés à arrêter leur moteur. On envisage d'étendre la campagne à d'autres installations fédérales par le Défi leadership de l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple. Pour plus d'informations, consulter le site Web du Défi leadership à l'adresse http://www.fhio-ifppe.gc.ca.

Le Bureau national de prévention de la pollution, à Environnement Canada, collabore avec les ministères fédéraux qui possèdent ou exploitent des incinérateurs à déchets pour s'assurer qu'ils respectent les standards pancanadiens relatifs aux émissions de mercure, établis par le CCME. L'approche empruntée relève à la fois de la P2 et de la lutte antipollution. **Nouveau**

Intégration des politiques

L'évaluation environnementale (EE) est un outil dont se sert le gouvernement fédéral, en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, pour déterminer et, si possible, atténuer les éventuels effets environnementaux négatifs des propositions de projets. L'EE est une méthode systématique et éprouvée pour repérer, prédire, évaluer et atténuer les effets environnementaux potentiels des projets proposés avant la prise de décisions irrévocables. En outre, le processus d'EE stratégique permet d'intégrer au processus décisionnel les considérations de P2, y compris pour les projets de politiques, de plans et de programmes, ce qui assure la prise en compte des conséquences environnementales par les décideurs, au même titre que les facteurs sociaux, économiques et stratégiques. Le programme d'EE d'Environnement Canada incorpore les objectifs et les méthodes de P2 à l'EE en recommandant que les promoteurs établissent des programmes qui appliquent la P2 et des pratiques de gestion exemplaires. Par l'EE, le gouvernement du Canada collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec le secteur privé dans des domaines tels que l'exploitation minière, la mise en valeur des sables bitumineux, la production d'énergie et les oléoducs. **Mise à jour**

Entre autres ministères fédéraux, Transports Canada recourt à l'EE stratégique pour prendre en compte les conséquences environnementales des projets de plans, de politiques et de programmes à l'étape de la planification, avant la prise de décisions. Durant l'année financière 2002–2003, ce ministère a formé 42 personnes sur l'EE stratégique. **Mise à jour**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a donné à des membres du personnel d'Affaires étrangères et Commerce international une formation en P2 axée sur l'EE, et leur a fourni du matériel de sensibilisation générale. Cinq employés ont assisté aux ateliers en 2002-2003. Les connaissances en P2 ainsi acquises aideront le personnel à déterminer les impacts environnementaux des projets proposés et à recommander s'il y a lieu de donner le feu vert à ces derniers. **Nouveau**

Diversification économique de l'Ouest Canada s'efforce de rehausser l'uniformité et la qualité des rapports d'examen préalable concernant l'évaluation environnementale des projets d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées, dans le cadre de l'exécution du Programme Infrastructures Canada en Alberta et en Saskatchewan. Le modèle de rapport d'examen préalable par catégorie sert de gabarit pour la revue et l'examen des options de P2 entourant les projets d'infrastructures d'égout et d'approvisionnement en eau. Pour un complément d'information, consulter le site Web du Programme Infrastructures Canada à http://www.wd.gc.ca/ced/infrastructure/definition_f.asp. **Nouveau**

En 2002, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a pris des mesures en vue d'élaborer un plan ministériel de prévention de la pollution. On a rédigé un document qui recense les possibilités d'intégrer les principes de P2 à un certain nombre d'activités opérationnelles et de secteurs de programme (p. ex., approvisionnements, gestion des déchets, économies d'eau et d'énergie, gestion du parc automobile). À DRHC, la responsabilité de mettre en œuvre les mesures a été confiée aux Services financiers et administratifs. **Nouveau**

L'Agence de développement économique du Canada a signé un accord de coopération avec la Région du Québec d'Environnement Canada, pour offrir un soutien technique et scientifique aux petites et moyennes entreprises (PME) qui souhaitent concevoir des technologies, des produits et des services ayant trait à l'environnement, au développement durable et à la P2. En 2002–2003, l'Agence et ses partenaires ont appuyé des projets touchant les eaux usées, les mines, la biotechnologie marine et les produits forestiers novateurs. **Mise à jour**

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a pleinement intégré les principes de la P2 aux neuf lignes directrices environnementales qu'il a établies et finalisées en 2002-2003. Les lignes directrices font maintenant partie intégrante du mode de fonctionnement du SCC, et elles seront périodiquement revues en fonction des modifications législatives pertinentes et/ou de l'évolution des meilleures pratiques écologiques et des technologies environnementales. Dans ce domaine, le principal problème demeure celui des limites inhérentes aux ressources financières et humaines dont dispose le programme environnemental du SCC; le Ministère s'efforce donc de repérer les méthodes qui présentent le meilleur rapport coûts-avantages. **Nouveau**

Opérations gouvernementales

Le gouvernement du Canada est déterminé à écologiser ses opérations en encourageant, dans chacun de ses ministères et organismes, l'adoption de méthodes et de pratiques qui favorisent la P2 et le respect de l'environnement. Cette partie du rapport expose les initiatives de P2 et les autres activités environnementales entreprises par les ministères fédéraux en 2002-2003.

Coopération interministérielle en prévention de la pollution et en gestion de l'environnement

Les ministères et organismes fédéraux ont souvent en commun des intérêts, des mandats ou des responsabilités à l'égard des opérations gouvernementales et du développement durable. La participation à des groupes interministériels est essentielle à la conception d'outils communs, à la coordination des activités et à l'échange d'informations.

Divers mécanismes interministériels sont en place dans l'administration fédérale pour promouvoir la coordination des activités de gestion de l'environnement, notamment :

- Le Comité des sous-ministres pour la coordination de l'environnement et du développement durable
- Le Comité des sous-ministres adjoints pour l'environnement et le développement durable
- Le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable
- Le Comité sur le développement durable de l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple (au niveau des sous-ministres adjoints)
- Le Comité de coordination des directeurs généraux sur le développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG)
    - Groupe d'étude sur l'orientation du DDOG
    - Groupe d'étude sur les achats écologiques
    - Groupe d'étude sur les systèmes de gestion de l'environnement
    - Groupe d'étude sur les biens immobiliers durables
- Le Comité des directeurs généraux sur la gestion des substances toxiques
- Le Comité de coordination sur la prévention de la pollution
- Le Comité de coordination de l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple
- Le Groupe consultatif interministériel sur la conservation de l'eau dans les installations fédérales
- Les conseils fédéraux régionaux.

Développement durable et systèmes de gestion de l'environnement

Les modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général* obligent de nombreux ministères et organismes fédéraux à déposer au Parlement et à actualiser tous les trois ans une stratégie de développement durable exposant comment ils entendent intégrer le développement durable à leurs politiques, programmes et activités. La deuxième série de stratégies de développement durable a été déposée en février 2001. Dans le renouvellement de leurs stratégies, les ministères ont délibérément tenté de raffermir leurs systèmes de gestion pour en assurer la mise en œuvre. Ils ont également mis l'accent sur la collaboration en adoptant des objectifs communs d'un portefeuille à l'autre. On a ciblé huit secteurs prioritaires d'intervention et de planification concertées, dont le développement durable dans le Nord, la durabilité des collectivités canadiennes, la promotion des pratiques d'éco-efficacité dans le secteur privé et le développement durable dans les opérations gouvernementales.

Le Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada surveille dans quelle mesure les ministères et organismes ont satisfait aux objectifs de leurs stratégies et en ont appliqué les plans d'action. On peut consulter ces examens annuels et la stratégie de développement durable de chaque ministère sur le site Web du Bureau du Vérificateur général du Canada, à l'adresse http://www.oag-bvg.gc.ca/.

Un système de gestion de l'environnement (SGE) est un cadre systématique qui aide une organisation à gérer ses obligations environnementales ainsi qu'à documenter, à évaluer et à communiquer sa performance environnementale. Le Comité fédéral des systèmes de gestion de l'environnement (CFSGE) a été remplacé par un nouveau Groupe d'étude sur les SGE, qui relève du

Comité de coordination des directeurs généraux sur le DDOG et qui est coprésidé par Environnement Canada et Transports Canada. Ce Groupe d'étude a pour but de rationaliser les comités et les groupes de travail qui relevaient jusque-là du CFSGE. Il poursuit les initiatives mises en branle sous l'égide du CFSGE pour favoriser une application efficace des SGE ministériels. Voici quelques exemples de mise en œuvre réussie des SGE.

En 2002–2003, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a implanté un SGE national dans l'ensemble de ses installations régionales. L'ACIA a également rédigé un manuel sur le SGE national, en vue d'orienter l'application des SGE visant un centre opérationnel ou un endroit en particulier et de réduire l'impact environnemental des activités de l'Agence. Par exemple, il existe au sein des laboratoires de l'Agence des procédures normalisées d'exploitation pour les activités telles que l'exploitation agricole et l'élevage, la gestion des chaudières et des génératrices, la gestion de l'énergie et la gestion du parc de véhicules. L'Agence continuera d'offrir des activités et du matériel de formation aux équipes chargées d'appliquer les SGE au niveau des centres opérationnels. **Mise à jour**

Transports Canada a refondu son manuel du SGE en une version Web. Le personnel peut dorénavant consulter le manuel par voie électronique, trouver l'information la plus récente et actualiser ses propres manuels régionaux sur les SGE. Le SGE englobe diverses initiatives de P2, notamment la réduction de la consommation de carburant par une meilleure gestion du parc automobile, la prévention de la contamination des eaux pluviales au moyen d'un programme de surveillance du glycol et la prévention des émissions de gaz à effet de serre (GES) par le Programme Éconavette. Le Ministère est également en train de mettre à jour son site Web sur l'environnement, à l'adresse http://www.tc.gc.ca/environnement/menu.htm #environmental. Dans le même esprit, au début de 2003, DRHC a lancé un site Web interne qui met l'accent sur la sensibilisation à la P2. On y trouve une base de données sur la législation environnementale, des hyperliens concernant le développement durable, le plan ministériel d'action environnementale et un cours de formation en ligne portant sur l'énergie, l'eau, les véhicules, l'approvisionnement et la conformité. **Mise à jour**

Pêches et Océans Canada poursuit la mise en œuvre de son système intégré de gestion de la santé-sécurité professionnelle et de l'environnement, pour l'Institut des sciences océaniques et le Centre géoscientifique du Pacifique en Colombie-Britannique. La P2 figure au cœur même du système de gestion et sera encouragée par une formation et l'application de procédures. Le Ministère est également aux étapes préliminaires de la mise en œuvre de SGE à ses bases de Parry Sound, Kenora, Hay River et Yellowknife. Le Programme de gestion de l'environnement marin de ce ministère est appliqué sur douze de ses bateaux. **Mise à jour**

Le SGE de l'Agence Parcs Canada repose sur la norme ISO14001. L'Agence a également établi une série de bases de données et de registres nationaux interactifs sur les plans d'action, pour pouvoir dresser efficacement des plans de gestion de l'environnement

« En janvier 2003, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a adopté sa Politique environnementale. Dans cette politique, la GRC prend l'engagement d'une amélioration continue au chapitre de la P2. »

sur mesure et saisir l'information qui servira à produire les rapports nationaux. Dans son SGE, Parcs Canada s'est fixé comme objectif de réduire ses émissions de GES de 5,2 % (3 000 tonnes) d'ici 2010, par rapport à 1998. Pour ce faire, l'Agence entend notamment procéder à une rénovation écoénergétique de ses immeubles, acquérir des véhicules plus efficaces et privilégier les carburants plus propres. **Nouveau**

En janvier 2003, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a adopté sa Politique environnementale, qui vient étayer sa stratégie de développement durable. Dans cette politique, la GRC prend l'engagement d'une amélioration continue au chapitre de la P2. La politique constitue également le fondement d'un SGE, dont on prépare la mise en œuvre. **Nouveau**

Principe de prudence

Selon le principe de prudence établi dans la Déclaration de Rio, « En cas de risques de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ».

L'incorporation de cette définition à la LCPE 1999 a déclenché la préparation d'un cadre pour son application au Canada. Le cadre expose les principes directeurs devant guider l'application du principe de prudence à la prise de décisions scientifiques dans les secteurs d'activité réglementés au palier fédéral et concernant la protection de la santé et de la sécurité, l'environnement et la conservation des ressources naturelles. Foncièrement, le cadre est un prisme qui permet de s'assurer que la prise de décisions avec précaution est conforme aux valeurs et aux priorités sociales, environnementales et économiques des Canadiens.

Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG)

L'initiative DDOG est une initiative pangouvernementale, que le gouvernement a mise en place au début de l'année 2000 pour honorer son engagement d'excellence environnementale dans ses propres opérations. L'initiative DDOG coordonne les efforts déployés pour écologiser les opérations gouvernementales et faire état collectivement des progrès réalisés. Elle regroupe les 25 ministères et organismes qui sont légalement tenus de préparer une stratégie de développement durable et trois ministères et organismes qui préparent volontairement une telle stratégie.

L'initiative DDOG est codirigée par trois ministères, soit Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Environnement Canada continue d'administrer un portail Internet facilitant l'accès aux informations, aux meilleures pratiques et aux outils concernant l'écologisation des opérations gouvernementales en général et l'initiative DDOG en particulier. De son côté, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada continue de renforcer les capacités de concertation régionale dans l'écologisation des opérations fédérales.

Ressources naturelles Canada, au nom de l'initiative, a produit le premier rapport d'ensemble *(Écologisation de la grande maison fédérale)* dressant un bilan de l'impact environnemental des opérations fédérales menées dans six domaines. Pour la première fois, on a recueilli à grande échelle des informations sur la gestion des déchets solides non dangereux, la conservation de l'eau et la gestion des eaux usées, ainsi que l'approvisionnement écologique. Le rapport survole également les activités exécutées dans trois autres domaines (efficacité énergétique/bâtiments, gestion des parcs automobiles et gestion de l'utilisation des terres) surveillés par d'autres mécanismes.

Les ministères sont encouragés à suivre les pratiques exemplaires présentées ci-dessous pour chaque secteur prioritaire. Pour en savoir davantage sur les pratiques exemplaires, pour obtenir des liens utiles ou pour consulter le rapport, visiter le site Web de l'Écogouvernement à l'adresse http://www.greeninggovernment.gc.ca.

Secteur prioritaire	Exemples de pratiques et techniques de P2
Déchets	
• Déterminer les possibilités de réduction des déchets et tirer avantage des outils et des procédures de vérification qui existent. • Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action pour la réduction des déchets, y compris un programme de sensibilisation des employés. • Trier à la source les flux de déchets pour en faciliter la réutilisation, le recyclage et une élimination appropriée.	• Réduction des intrants et des déchets. • Réutilisation et recyclage sur place. • Efficiences d'exploitation et formation.
Conservation de l'eau et gestion des eaux usées	
• Déterminer les possibilités d'économies d'eau, en tirant avantage des outils et des procédures de vérification qui existent. • Élaborer et mettre en oeuvre un plan de conservation de l'eau. • Privilégier le matériel et les dispositifs à moindre consommation d'eau pour les achats à venir (p. ex., appareils de plomberie, toilettes, robinets, pommes de douche, appareils électroménagers).	• S'assurer que les matières dangereuses sont éliminées adéquatement. • Réduire le volume d'eau acheminé vers les installations d'épuration.
Efficacité énergétique/Bâtiments	
• Élaborer et appliquer des plans de gestion de l'énergie, prévoyant un entretien préventif (des lignes directrices sont offertes par l'Initiative des bâtiments fédéraux de Ressources naturelles Canada). • Procéder à toutes les mises à niveau éconergétiques qui sont économiquement intéressantes. • Tirer profit de l'Initiative des bâtiments fédéraux, qui offre des produits et des services à l'appui des activités ci-dessus.	• S'approvisionner en énergie renouvelable ou en énergie verte. • Privilégier le matériel et les dispositifs à faible consommation d'énergie pour les achats futurs, comme ceux portant le symbole ENERGY STAR® (p. ex., les dispositifs d'éclairage à faible consommation; voir http://oee.nrcan.gc.ca/energystar/francais).

Secteur prioritaire	Exemples de pratiques et techniques de P2
Gestion des parcs automobiles	
• Administrer les parcs automobiles en conformité avec les objectifs économiques et environnementaux de la politique sur les véhicules à moteur du Conseil du Trésor, actuellement élaborée en association avec Ressources naturelles Canada et Environnement Canada. • Chaque fois que c'est possible, utiliser du diesel à faible teneur en soufre et des mélanges éthanol-essence qui respectent les normes environnementales. • Acheter des véhicules alimentés par des carburants de remplacement et dotés d'équipement d'origine ou encore des véhicules convertis à cette fin, lorsque les coûts du cycle de vie sont comparables à ceux des véhicules fonctionnant à l'essence ou au diesel.	• Acheter des véhicules plus petits et moins énergivores (p. ex., des véhicules hybrides). • Réduire le nombre de véhicules utilisés au Ministère.
Approvisionnements	
• Évaluer les possibilités d'achat en conformité avec les Lignes directrices environnementales pour la gestion du matériel du Conseil du Trésor. • Conformément aux obligations commerciales du Canada sur la scène internationale, acheter des produits et des services répondant aux caractéristiques environnementales dans toute la mesure du possible et tenir compte des coûts du cycle de vie, ce qui pourrait occasionnellement entraîner une légère différence de prix. • Donner une formation sur l'approvisionnement écologique aux agents qui exercent des pouvoirs d'achat de façon à améliorer la prise de décisions, par exemple le cours Mise en œuvre de politiques d'approvisionnement soucieuses de l'environnement, offert par Environnement Canada.	Acheter des produits identifiés par une étiquette environnementale : • ENERGY STAR (http://oee.nrcan.gc.ca/energystar/francais); • ÉcoLogo (http://www.environmentalchoice.ca); et • Hôtels Greenleaf (http://greenleafwi.areaguides.net/hotels.html).
Gestion des ressources humaines	
• Conformément à la Politique du Conseil du Trésor sur la gestion du personnel, adopter des pratiques de gestion favorisant les formules de travail novatrices, comme le partage des tâches et le télétravail, afin d'atteindre les objectifs environnementaux. • Prévoir la sensibilisation à l'environnement dans tous les programmes de formation, en particulier dans l'orientation.	Programmes de sensibilisation : • Défi transport (http://www.commuterchallenge.ca/); et • Programmes Épargne-papier et Zéro déchets (http://www.greeninggovernment.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n9697c298-11) Formation offerte aux employés de la fonction publique : • Ateliers sur l'efficacité énergétique (organisés par Ressources naturelles Canada); et • Cours et certificat pour les praticiens en prévention de la pollution (Centre canadien pour la prévention de la pollution).
Utilisation des terres	
• La détermination, la classification et l'évaluation des lieux préoccupants sur les terrains ministériels devraient être faites à l'aide du Système de classification national du CCME ou d'un outil semblable. • La gestion des risques pour la santé humaine et l'environnement devrait comprendre une évaluation des risques et des techniques de confinement, d'atténuation et de remise en état. • Les objectifs de remise en état des lieux devraient se fonder sur les critères de qualité environnementale du CCME s'il y a lieu, ou sur le Cadre d'évaluation des risques du CCME pour les incidences sur l'écologie et la santé humaine, lorsqu'il s'agit de plans d'assainissement fondés sur les risques.	• Planter des espèces végétales robustes et indigènes qui nécessitent moins de pesticides et d'eau. • Cesser graduellement d'employer des substances dangereuses.

La Région des Prairies et du Nord d'Environnement Canada continue d'appliquer des SGE basés sur la série de normes ISO14000 dans quatre de ses installations, allant de stations météorologiques isolées situées dans l'Extrême-Arctique jusqu'à des établissements de recherche et des entrepôts aménagés en milieu urbain. Par exemple, le principe de P2 est appliqué dans le SGE touchant l'ensemble du Centre de recherche faunique de la Région des Prairies et du Nord. La totalité des 55 extincteurs d'incendie y ont été remplacés par des modèles sans halons, et l'on a rénové tout l'éclairage du bâtiment en 2002 en y installant des lampes T-8 et des ballasts électriques dans tous les luminaires fluorescents, ce qui a permis d'abaisser d'environ 40 % la consommation électrique aux fins d'éclairage. **Nouveau**

Réduction des déchets

Tous les ministères fédéraux ont fixé des objectifs pour réduire le volume de déchets voués à l'enfouissement. Environ 67 % du personnel de DRHC a accès à des programmes de réduction à la source et de réutilisation des matériaux, une proportion supérieure à la cible fixée dans la stratégie de développement durable (qui était de 50 % du personnel pour le 31 mars 2002). De la même façon, au ministère de la Défense nationale, on a implanté des initiatives de réduction des déchets dans toutes les installations de l'Unité de soutien des Forces canadiennes Ottawa, pour tenter d'augmenter de 3 % d'ici 2004 le volume de déchets détournés de l'enfouissement, par rapport à 2000-2001. En 2002-2003, la totalité des installations avaient mis en œuvre un programme de réduction des déchets. Par exemple, les cuisines du Polygone de Connaught et Centre d'entraînement élémentaire et du dépôt de fournitures militaires ont composté plus de 10 000 kilogrammes de déchets organiques en 2002-2003. **Mise à jour**

En 2002-2003, de nombreux ministères fédéraux ont entrepris des projets de construction, de rénovation ou de démolition. Agriculture et Agroalimentaire Canada a détourné de l'enfouissement quelque 90 % des débris provenant de la démolition de quatre bâtiments situés au Centre de recherches de Lethbridge, grâce au recyclage et à la réutilisation des équipements tels que les chaudières, les compresseurs à air et les réservoirs d'eau chaude. La GRC a également un plan de récupération des fenêtres, des portes, du bois, des briques et du matériel électrique de rebut. **Mise à jour**

Statistique Canada a fortement réduit sa consommation de papier. En 2002-2003, le nombre de pages imprimées y a chuté d'environ 900 000. Le pourcentage de publications disponibles sur support électronique est demeuré à 62 %. Le Ministère continue d'examiner de nouvelles façons d'élargir la diffusion électronique de ses publications. Dans la région de la capitale nationale, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a réduit de 40 % (de 4 045 à 2 462) le nombre de bottins téléphoniques sur support papier en encourageant l'utilisation d'un substitut électronique au bottin de 2003. **Mise à jour**

En 2002-2003, la Région de Terre-Neuve de Pêches et Océans Canada a investi dans des technologies visant à réduire la production de déchets dangereux. À la base de Hay River de la Garde côtière canadienne, on a acheté une chaudière fonctionnant à l'huile résiduelle, que l'on alimente d'huiles usées dont il aurait autrement fallu se débarrasser à grands frais, ce qui permet d'économiser annuellement plus de 5 000 litres d'huile résiduelle. Un dispositif de recyclage des solvants a été installé au centre d'entretien des bouées de St. John's (Terre-Neuve), ce qui diminue de 2 000 litres par année le volume de solvants résiduels. De la même façon, l'Institut Maurice-Lamontagne s'est procuré un système de recyclage du formaldéhyde. **Nouveau**

En 2002-2003, sept installations de l'Unité de soutien des Forces canadiennes Ottawa ont participé au Programme d'écologisation des déménagements, qui consiste à récupérer et à redistribuer le matériel de bureau qui, lors d'un déménagement, aurait autrement été mis au rebut. Lors d'un seul déménagement, on a pu redistribuer plus de 12 000 kg de matériel et ainsi économiser 2 000 $ en frais d'enfouissement. Le matériel n'intéressant pas le Centre de distribution des biens de la Couronne est donné à des organismes sans but lucratif, comme le Conseil scolaire du district d'Ottawa-Carleton. **Nouveau**

Pour réduire la consommation de papier, Justice Canada a piloté le projet « Trousse de l'avocat ». En 2002-2003, 294 934 pages ont fait l'objet d'un traitement électronique et ont été communiquées aux avocats plaidants du gouvernement fédéral. On s'efforce actuellement de déployer pleinement le système de gestion des documents électroniques, en vue de réduire considérablement le volume de papier résiduel et les besoins de stockage. **Nouveau**

La Commission de la fonction publique continue d'appliquer son code environnemental, établi en 1990. Ce code constitue un cadre d'orientation pour l'écologisation des lieux de travail du personnel de la Commission. On y trouve des recommandations visant la réduction, le réutilisation et le recyclage des fournitures et du matériel de bureau d'emploi courant à la Commission. Par exemple, les agrafeuses, les reliures et les meubles sont expédiés à un dépôt central, pour réutilisation ultérieure. En outre, la Commission continue de traiter avec des entreprises qui se spécialisent dans la fourniture de produits « verts ». **Nouveau**

Efficacité énergétique/ Conservation des ressources en eau

L'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF) a pour but de faciliter la rénovation et la mise à niveau écoénergétique des bâtiments appartenant aux ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. En 2002-2003, Ressources naturelles Canada a supervisé la réalisation d'économies énergétiques totalisant un million de dollars, qui ont permis d'améliorer l'intensité énergétique[1] de 20 %

« Depuis le démarrage du programme de solarisation des stations de phare, Pêches et Océans Canada a converti vingt phares éloignés. »

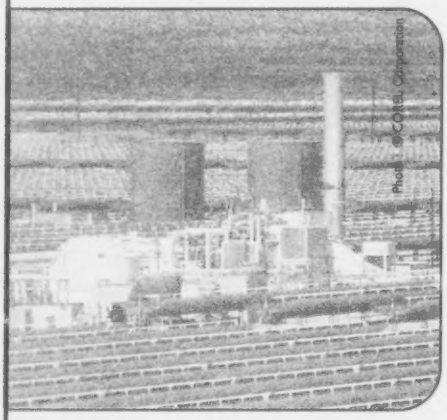

et de réduire de 15–20 % les émissions de GES. Le Centre de recherches sur les communications du Canada, qui relève d'Industrie Canada, gère près d'une centaine d'immeubles sur le campus de Shirley's Bay, à Ottawa. Par l'entremise de l'IBF, l'Équipe Action énergie a collaboré avec des entreprises privées pour dresser un plan d'économies d'énergie dans les bâtiments du campus, ce qui a permis de réduire de 41 % la consommation d'énergie et de 59 % la consommation d'eau, depuis cinq ans. Quant aux émissions de dioxyde de carbone, elles ont diminué d'environ 5 000 tonnes par année. Par le passé, on avait notamment rénové ou remplacé des équipements désuets et installé des luminaires à bon rendement énergétique ainsi que d'autres dispositifs permettant d'économiser l'énergie. En 2002-2003, on a continué sur cette lancée en installant des détecteurs de mouvement reliés au système d'éclairage et en faisant la promotion du programme d'éducation énergétique du campus à l'aide des bandes dessinées « Amp Champ ». Par ailleurs, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a également amorcé à l'Académie de la GRC à Regina, sous l'égide de l'IBF, un programme d'économies d'énergie qui permet chaque année d'abaisser la facture d'énergie de quelque 600 000 $ et de réduire les émissions de GES de 4 968 kilotonnes d'équivalent de dioxyde de carbone*. Enfin, Énergie N.-B. a effectué des vérifications énergétiques à divers détachements de la Région de l'Atlantique. Pour plus d'informations sur l'IBF, visiter le site Web de l'Office de l'efficacité énergétique à http://oee.nrcan.gc.ca. **Mise à jour**

Pêches et Océans Canada a installé, dans plusieurs stations de phare éloignées, des capteurs solaires qui remplaceront les génératrices diesel sur place. On a ainsi pu enlever seize réservoirs de mazout. Depuis le démarrage du programme de solarisation des stations de phare, vingt phares éloignés ont subi une telle conversion, qui élimine les risques de déversement de pétrole associés aux opérations de transfert de carburant ou à une défaillance des réservoirs, tout en réduisant d'environ 740 tonnes les émissions de dioxyde de carbone. **Mise à jour**

L'Agence de promotion économique du Canada Atlantique s'est unie à Ressources naturelles Canada dans une initiative d'efficacité énergétique et de promotion de l'énergie renouvelable pour le Canada atlantique. On souhaite intensifier l'application, au Canada atlantique, du Programme de vérification de l'efficacité énergétique industrielle et du Programme de recherche et développement sur les énergies renouvelables de Ressources naturelles Canada. En 2003, on a effectué une étude sur l'efficacité énergétique industrielle du secteur manufacturier. **Mise à jour**

En 2002–2003, la Défense nationale a utilisé quelque 20 milliards de litres d'eau traitée, soit 10 % de moins qu'en 2000-2001. La réduction de la consommation d'eau traitée demeurera une constante priorité. **Mise à jour**

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a instauré un Protocole sur la mesure de la consommation d'énergie, pour encourager une gestion efficace et responsable de l'énergie dans ses établissements. Le Protocole sert à mesurer la quantité totale d'énergie (sauf le carburant pour véhicule) achetée par chaque établissement ou complexe. Le SCC s'est également doté d'un Protocole de surveillance de la consommation d'eau, pour vérifier la consommation d'eau et en promouvoir la conservation. Les mesures de conservation contribuent à atténuer les effets environnementaux négatifs associés à l'extraction, au traitement et à l'utilisation des eaux souterraines et superficielles, ainsi qu'au traitement des eaux usées. **Nouveau**

À Parcs Canada, le Plan directeur pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre expose les possibilités de réduire les émissions, par exemple en améliorant le rendement énergétique des bâtiments, des installations et du parc automobile. Dans la majorité des cas, il s'agira d'abaisser la consommation de combustibles fossiles et d'électricité ou de privilégier les carburants plus propres. La conversion éconergétique des immeubles et l'achat de véhicules moins énergivores se traduiront par des économies d'argent. **Nouveau**

L'intensité énergétique est la quantité totale d'énergie consommée par un secteur divisée par la quantité totale d'activité dans ce secteur au cours d'une année.
L'équivalent de dioxyde de carbone est une mesure courante des émissions de GES, lesquels englobent le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux et l'hexafluorure de soufre.

Opérations/Gestion des installations

En 2002-2003, la Base des forces canadiennes Kingston, de concert avec la Division des programmes fédéraux de la Région de l'Ontario d'Environnement Canada, a élaboré un Guide d'identification et d'inventaire des produits au mercure pour les installations fédérales, qui aide à repérer, à remplacer et à recycler le matériel contenant du mercure. En plus du manuel, on a établi une base de données où sont versées les données d'inventaire. En outre, on s'efforce de réduire le nombre de nouveaux produits contenant du mercure dans les installations fédérales. Environnement Canada collaborera avec d'autres ministères fédéraux pour encourager une gestion du cycle de vie des produits contenant du mercure. Le Ministère collaborera également avec les entreprises manufacturières et les paliers de gouvernement sur le territoire desquels les lampes sont fabriquées afin d'y faire respecter le standard pancanadien pour les lampes contenant du mercure, établi par le CCME. **Nouveau**

En utilisant une seule chaudière au lieu de deux durant les mois d'hiver, un service d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à Guelph (Ontario), a pu réduire ses pertes calorifiques et ainsi abaisser de 978 kg ses émissions annuelles de dioxyde de carbone. Pour ce faire, on a installé un capteur de pression sur la chaudière à vapeur reliée au système d'automatisation du bâtiment. Cette conversion a également permis de diminuer la production de déchets chimiques. En outre, toujours pour réduire les pertes de chaleur et bonifier le rendement énergétique, on a diminué l'alimentation en eau des chaudières et ramené de 689 à 414 kilopascals la pression de fonctionnement. On estime que ces mesures réduiront de 1 232 kg de plus les émissions annuelles de dioxyde de carbone et abaisseront la consommation de sulfites et de conditionneurs de boues. Toujours au même endroit, on a relié un dispositif à eau distillée au système d'automatisation du bâtiment. Par le passé, l'eau de refroidissement de l'appareil se déversait dans le drain lorsque l'appareil n'était pas approvisionné en vapeur. L'appareil ne fonctionne maintenant que lorsque la chaudière est activée, ce qui économise quelque 5 455 litres d'eau par jour. Le Ministère a également installé une nouvelle tour de refroidissement écoénergétique, pour remplacer un équipement contenant des chlorofluorocarbures. **Nouveau**

Le projet EnviroClub[MD] pour les installations fédérales est un projet pilote coordonné et exécuté par la Région du Québec d'Environnement Canada. Lancé en mai 2001, il se termine en septembre 2003. Son principal objectif est d'aider les installations fédérales responsables d'activités de gestion de l'environnement ou de gestion des opérations à réaliser des projets internes de P2. Le projet a trois composantes : formation et sensibilisation des participants à la P2; visite d'installations pour y cerner les possibilités de P2; mise en œuvre et suivi des projets de P2 de chaque partenaire. Les ministères fédéraux suivants travaillent à la réalisation de onze projets de P2 : Défense nationale, Développement économique Canada, Parcs Canada, Administration portuaire de Montréal, Transports Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Service correctionnel du Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada. En tout, les onze partenaires fédéraux ont à leur crédit les réductions suivantes : 20 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone, 7 500 litres d'essence, 330 litres de varsol, 3,5 kilogrammes de nonylphénol et ses dérivés éthoxylés, 435 litres de déchets dangereux, 205 litres d'acide sulfurique et 42 kg de 2-butoxyéthanol. En tout, les ateliers de formation ont attiré 116 employés. **Mise à jour**

En 2002–2003, Santé Canada a mis en place diverses initiatives pour prévenir les déversements de carburant. Une formation sur les bonnes pratiques d'entretien des réservoirs de carburant diesel a été donnée à 22 préposés, représentant 15 % des lieux d'entreposage. Le Ministère a également rénové ou remplacé les réservoirs de diesel de sept communautés autochtones. De nombreux autres ministères et organismes fédéraux, dont Agriculture et Agroalimentaire Canada et le Centre de recherches sur les communications du Canada, une agence d'Industrie Canada, remplacent actuellement leurs réservoirs de carburant, contenant divers types d'hydrocarbures et de substances chimiques, par de nouveaux modèles permettant de détecter toute fuite de produit dans l'interstice séparant la coque primaire de la coque secondaire du réservoir. Cette mise à niveau technologique réduit le risque de contamination du sol et des eaux souterraines, ainsi que les responsabilités civiles qui s'y rattachent. **Nouveau**

« Le principal objectif du projet Enviroclub[MD] pour les installations fédérales est d'aider les organismes fédéraux responsables d'activités de gestion de l'environnement ou de gestion des opérations à réaliser des projets internes de P2. »

En 2002–2003, on a procédé à une évaluation des matières dangereuses pour chacune des treize installations de l'Unité de soutien des Forces canadiennes Ottawa. Des recommandations ont été formulées sur le bon usage du matériel d'entreposage et de manipulation des déchets dangereux, sur l'emplacement des lieux d'entreposage et sur la signalisation. La mise en œuvre de ces recommandations, couplée à la

prestation d'une formation sur l'intervention en cas de déversement, aidera à prévenir les déversements et leurs impacts environnementaux. De la même façon, les Forces maritimes de l'Atlantique, de la Défense nationale, ont distribué des trousses d'intervention en cas de déversement à la base Stadacona et dans le secteur de l'arsenal maritime, et donné des cours d'intervention rapide à une centaine de membres du personnel. **Nouveau**

La Division de la surveillance atmosphérique, de la Région des Prairies et du Nord d'Environnement Canada, a construit cinq nouveaux bâtiments écoénergétiques au cours des quatre dernières années. Les nouveaux bâtiments comportent des matériaux réutilisables, comme des panneaux de construction isolés, des planchers de linoléum, des charpentes d'acier et, dans les aires d'entreposage, des revêtements de plancher caoutchoutés fabriqués à partir de pneus recyclés. Environnement Canada gère également la station météorologique d'Eureka, d'une taille comparable à une petite ville ou à un camp minier. Le personnel qui y habite durant toute l'année produit l'énergie consommée sur place. Jusqu'en 2002, on y observait une augmentation constante de la consommation d'énergie; environ 525 000 litres de diesel ont été consommés en 2001. En 2002, on a rationalisé l'exploitation des génératrices en ajustant les mécanismes de contrôle et en sensibilisant le personnel et les entrepreneurs, ce qui a permis de ramener à 465 000 litres la consommation de diesel. **Nouveau**

Utilisation des terres

Le laboratoire de Santé Canada à Scarborough (Ontario) a négocié un nouveau contrat d'entretien paysager, qui réduira la fréquence de tonte du gazon et la découragera lors des journées d'alerte de smog. Le contrat exige également l'emploi de produits herbicides et nettoyants qui sont inoffensifs pour l'environnement. Par ailleurs, on plantera des arbres pour absorber les émissions de dioxyde de carbone. **Mise à jour**

En 2002-2003, plus de 75 % des bases et installations de la Défense nationale ont cessé d'employer des pesticides pour l'entretien cosmétique des pelouses. Par exemple, les Forces maritimes du Pacifique ont dressé un plan officiel de lutte antiparasitaire intégrée et continuent d'expérimenter des méthodes de rechange aux traitements chimiques : application de vapeur, désherbeuses manuelles au propane, moyens de répression mécanique tel le paillis d'écorce, etc. On souhaite éliminer l'emploi cosmétique de pesticides dans toutes les bases et installations d'ici 2003–2004. En 2002-2003, comparativement à 1999-2000, on a enregistré des pourcentages de réduction de 86 % en poids et 72 % en volume. Dans le même esprit, l'Agence canadienne d'inspection des aliments collabore avec les propriétaires des bâtiments qu'elle loue, pour adopter un programme de lutte antiparasitaire intégrée qui fera diminuer l'emploi des pesticides. **Mise à jour**

Loi sur les carburants de remplacement et acquisition de véhicules automobiles

La *Loi sur les carburants de remplacement* accélérera l'utilisation au Canada des carburants de remplacement (CR) pour les transports et abaissera les émissions de dioxyde de carbone et d'autres GES. La Loi cible le parc automobile fédéral et confère donc au gouvernement un rôle de leader dans l'utilisation de ces carburants.

Ainsi, pour chaque achat de nouveau véhicule, la Loi oblige les ministères et les organismes, compte tenu de la consommation annuelle de carburant estimée et des principales tâches à accomplir, à acheter un véhicule fonctionnant avec un CR dans au moins 75 % des cas où la chose serait à la fois rentable et faisable.

Gestion des parcs automobiles

Le programme EcoRoute (anciennement Le bon Sens au volant) aide les ministères fédéraux à exploiter plus efficacement leurs parcs automobiles, à en réduire les émissions et à appliquer la *Loi sur les carburants de remplacement* au sein du parc automobile fédéral. Sur les 24 400 véhicules que compte le parc automobile fédéral, cinq fonctionnent à l'électricité, 425 au propane, 300 au gaz naturel et 132 sont des véhicules hybrides. Sous l'égide de Ressources naturelles Canada, le programme chapeaute maintenant, dans la région d'Ottawa, 65 véhicules alimentés à l'E-85 (85 % d'éthanol). En moyenne, le carburant E-85 produit 75 % moins d'émissions de GES que l'essence ordinaire. Au Canada, on a établi sept postes de ravitaillement en E-85, dont trois dans la région d'Ottawa. Les ministères fédéraux seront mieux à même d'employer ce carburant à mesure que l'on créera de nouvelles stations de ravitaillement. À long terme, on entend accroître de 10 % l'utilisation des CR par les véhicules fédéraux. Pour plus d'informations, visiter le site Web de l'Office d'efficacité énergétique à l'adresse http://oee.nrcan.gc.ca. **Mise à jour**

Dans sa propre cour, Ressources naturelles Canada a réaménagé son parc automobile dans la région de la capitale nationale en créant un bassin central d'où les véhicules sont loués aux clients. Ce mode de fonctionnement optimise l'utilisation des véhicules et favorise la promotion et l'emploi des véhicules alimentés par des CR et produisant moins d'émissions. Le bassin de véhicules compte 60 unités, dont 70 % fonctionnent aux CR; en outre, 50 % du carburant consommé est un CR, donc moins polluant. Globalement, depuis 1996, ce ministère a réduit de 40 % le nombre de véhicules nécessaires à l'exécution de ses programmes. **Mise à jour**

« En moyenne, le carburant E-85 produit 75 % moins d'émissions de GES que l'essence ordinaire. »

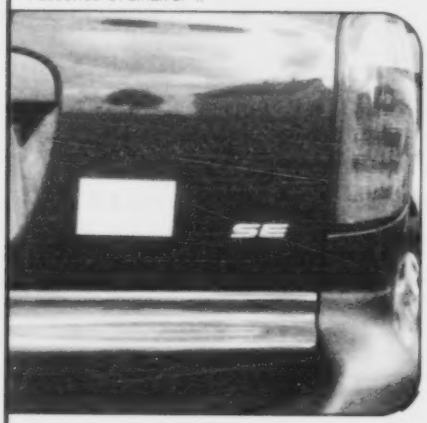

Les ministères fédéraux ont également acheté d'autres types de véhicules à CR en 2002-2003. Par exemple, Agriculture et Agroalimentaire Canada continue d'acheter des véhicules alimentés à l'E-85, et Justice Canada encourage son personnel à faire le plein avec un mélange essence/éthanol chaque fois que c'est possible. Affaires indiennes et du Nord Canada a adopté une nouvelle politique de gestion du parc automobile qui restreint l'achat de véhicules utilitaires sports munis de moteurs huit cylindres. Le Centre de recherches sur les communications du Canada, qui relève d'Industrie Canada, s'est engagé à acquérir des véhicules à CR, à mieux entretenir son parc de véhicules et à faire un suivi de leur utilisation. En date de mars 2003, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada disposait de 75 véhicules à CR, soit déjà davantage que la cible fixée pour le 31 mars 2004, qui était de 60 unités. **Mise à jour**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments continue d'encourager son personnel à adopter des méthodes de conduite écologiques (entretenir régulièrement son véhicule pour en optimaliser le rendement, réduire le poids transporté pour améliorer la consommation, maintenir une pression adéquate dans les pneus, éviter la marche au ralenti). Ces pratiques seront incorporées à la Politique sur l'utilisation des véhicules et intégrées au carnet de route de chaque parc automobile. En 2002-2003, l'Agence a excédé les exigences de la *Loi sur les carburants de remplacement* en acquérant 121 véhicules alimentés à l'E-85 sur ses 243 nouveaux véhicules. **Mise à jour**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a participé au Plan d'action ministériel contre le smog de la Région de l'Ontario, mis en place par Environnement Canada, Santé Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le Plan encourage l'adoption de pratiques visant à réduire les émissions de précurseurs du smog, dans les opérations fédérales. L'Agence dispose maintenant d'un nouveau coordonnateur de la lutte antismog, qui est chargé de sensibiliser le personnel à cette problématique. **Mise à jour**

En 2003, la Direction générale de l'administration du Programme des véhicules de soutien, à la Défense nationale, a installé des blocs d'alimentation auxiliaire en énergie de 24 volts et 110 volts sur les camions de catégorie 8, afin de réduire la marche au ralenti et la consommation de carburant. On s'attend à diminuer la consommation de 4,4 litres par heure de marche au ralenti. Par le passé, il fallait laisser tourner le moteur diesel des véhicules pour alimenter les dispositifs tels que la climatisation; cette tâche sera maintenant assumée par les blocs auxiliaires. **Nouveau**

Approvisionnements

Chaque année, le gouvernement fédéral achète des biens de consommation ainsi que des produits industriels et commerciaux dont la valeur s'élève à plusieurs milliards de dollars. L'achat de biens et services respectueux de l'environnement constitue une importante occasion d'influencer positivement ce marché au Canada. En 1994, la Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement demandait aux ministères d'accroître leurs achats écologiques et de rendre compte publiquement des progrès réalisés à cet égard. Par approvisionnement « écologique », on entend l'acquisition de biens et de services qui nuisent moins à l'environnement (p. ex., économies d'énergie, réduction des déchets) que les autres produits ou services qui répondent aux mêmes exigences de rendement. On a élaboré un cadre pour la préparation de rapports sur l'approvisionnement écologique, qui vise à fournir des renseignements selon une méthode uniforme et acceptable pour le Commissaire à l'environnement et au développement durable. On peut prendre connaissance du cadre de rapport sur le site Web du Conseil du Trésor, à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/cmp/home-accueil.asp.

Le Centre national de service pour les achats et les marchés de services, de l'ACIA, a fait suivre à son personnel un cours sur l'approvisionnement écologique offert par la Commission de la fonction publique. Les participants y ont appris comment choisir des produits et des services « verts », en plus de s'initier à la problématique du réchauffement planétaire et des changements climatiques et à d'autres grands enjeux environnementaux. L'adoption de mesures simples, comme l'abonnement à des périodiques électroniques, a engendré des économies substantielles et réduit la consommation de papier. **Mise à jour**

En 2002-2003, Développement des ressources humaines Canada a acheté pour 3,25 millions de dollars de produits et services verts. Le Ministère a excédé de 8,75 % son objectif national, qui consistait à rehausser les approvisionnements écologiques de 7 % pour le 31 mars 2003. **Mise à jour**

En 2003, avec l'aide de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'Unité de soutien des Forces canadiennes Ottawa a acheté pour ses diverses installations quelque 1 150 litres de produits nettoyants sans danger pour l'environnement. Il s'agit de produits certifiés par le programme Choix environnemental, qui risquent peu de causer des maladies environnementales et de perturber le système endocrinien. À

long terme, on souhaite diminuer la quantité de produits d'entretien chimiques non biodégradables qui sont rejetés dans les égouts. Nouveau

La Section des contrats et de la gestion du matériel de la Bibliothèque nationale du Canada et des Archives nationales du Canada a dressé une « liste de contrôle environnementale », pour aider le personnel détenant un pouvoir d'achat à choisir des produits écologiquement sains. En tout, 29 employés des Archives nationales du Canada ont suivi une formation sur l'approvisionnement écologique. Dans le même esprit, tous les employés de Justice Canada qui détiennent des cartes d'achat ont reçu une formation à ce sujet. Nouveau

Le Comité du développement durable du Conseil fédéral de l'Alberta, coprésidé par Environnement Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, organise diverses initiatives à thème écologique. Quelques exemples : tenue d'une exposition écologique à Canada Place (Edmonton), qui sert de vitrine aux initiatives environnementales des ministères; organisation d'une série de conférences à l'heure du lunch; lancement d'un programme de covoiturage; appui à des initiatives de promotion du transport écologique et de formation sur l'approvisionnement écologique. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a été l'hôte d'un cours d'une journée sur les achats écologiques à Yellowknife, et des spécialistes en approvisionnement ont, dans le cadre de leur processus d'accréditation, suivi un cours de trois jours sur l'approvisionnement écologique et le développement durable dans les bureaux d'Environnement Canada à Edmonton. Nouveau

Formation et sensibilisation

La Région des Prairies et du Nord d'Environnement Canada a des brigades vertes dont les membres bénévoles, répartis dans plusieurs bureaux (Yellowknife, Iqaluit, Regina, Saskatoon, Winnipeg, Edmonton et Calgary), organisent diverses activités : promotion de la P2 lors de la Journée de la Terre et de la Semaine de l'environnement, défis-transport, lunch sans déchets, ateliers d'entretien des bicyclettes, analyse des gaz d'échappement des véhicules, vérifications des déchets, production régulière d'affiches ou de bulletins d'information pour le personnel, échange de plantes vivaces, programmes de vermicompostage, programmes de recyclage/réutilisation sur place, etc. Ces activités touchent quelque 670 employés, et bon nombre des programmes de recyclage et de réutilisation profitent à des groupes sans but lucratif ou à d'autres organismes communautaires. Autres activités particulières : expédition des résidus de papier déchiqueté dans des écuries locales, pour servir de litière à chevaux (Yellowknife); production de blocs-notes par les élèves d'une école secondaire, à partir de papier utilisé d'un côté (Regina). Nouveau

Environnement Canada aide les membres de son personnel à réduire leur empreinte écologique en consacrant une section de l'Inforoute aux pratiques environnementales, sur le site d'orientation du personnel. Le personnel y apprend comment il peut contribuer à écologiser les méthodes d'approvisionnement, à réduire les émissions de GES, à diminuer la production de déchets, à recycler les matières et à appuyer les SGE. Le Ministère a également élaboré une stratégie pour ressusciter un réseau d'employés bénévoles chargés de promouvoir un comportement écologiquement responsable au Ministère. Les Équipes vertes commenceront par cibler leurs efforts sur la région de la capitale nationale et souhaitent à long terme concerter leur action avec les autres bureaux régionaux. Nouveau

En 2002-2003, le SCC a offert une formation sur son SGE à 216 employés et gestionnaires, pour un total de 405 journées-personnes de formation, soit une à trois personnes par établissement. Par ailleurs, une quinzaine d'établissements du SCC ont reçu une formation spéciale sur les interventions en cas de déversement de matières dangereuses, et des séances d'information générale ont été données à tout le personnel clé d'intervention du SCC. Nouveau

Cours et certificat sur la préparation de plans de prévention de la pollution

Cours et certificat sur la préparation de plans de prévention de la pollution Le Bureau national de la prévention de la pollution d'Environnement Canada et la Région de l'Ontario d'Environnement Canada ont, avec d'autres partenaires, participé à la création d'un cours de deux jours et demi sur « La planification de la prévention de la pollution et au-delà » qui s'adresse aux praticiens de la P2, c'est-à-dire aux professionnels chargés de concevoir, d'appliquer et de tenir à jour des programmes de P2 pour eux-mêmes ou pour des entreprises/organisations canadiennes. Le cours est offert par le Centre canadien pour la prévention de la pollution, une organisation non-gouvernemental sans but lucratif, et mène directement à la délivrance d'un certificat de « planificateur » en P2. En 2002-2003, on a offert plusieurs séminaires sur la préparation des plans de P2 et sept personnes ont reçu un certificat. Pour plus d'informations, voir le site Web du Centre canadien pour la prévention de la pollution, à l'adresse http://www.c2p2online.com.

« On estime que, dans sa seule première année, le projet pilote des laissez-passer d'autobus entraînera une diminution de 300 000 kilomètres automobiles, soit l'équivalent d'environ 45 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone. »

Choix de transport durables

Transports Canada dirige un projet pilote dans le cadre duquel des employés d'Environnement Canada, de Transports Canada, de Ressources naturelles Canada et du Secrétariat du Conseil du Trésor, dans la région de la capitale nationale, peuvent se procurer un laissez-passer d'autobus à rabais à compter d'octobre 2002, au moyen de retenues salariales mensuelles. Le projet pilote fait valoir aux fonctionnaires fédéraux les avantages du transport par autobus comme option durable de navettage, en partenariat avec OC Transpo, à Ottawa, et la Société de transport de l'Outaouais, à Gatineau. Le succès du projet sera mesuré selon les réductions d'émissions de GES et d'autres polluants atmosphériques, le degré de participation des employés et la sensibilisation accrue des fonctionnaires fédéraux aux mesures qu'ils peuvent prendre. Plus de 900 fonctionnaires se sont inscrits au projet pilote, dont plus de 400 travaillent à Transports Canada. On estime que, dans sa seule première année, le projet pilote entraînera une diminution de 300 000 kilomètres automobiles, soit l'équivalent d'environ 45 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone. Nouveau

En 2002, Environnement Canada a effectué un sondage sur les options de navettage auprès de son personnel de la région de la capitale nationale. Après avoir analysé les 922 réponses obtenues, on a élaboré une stratégie sur les options de navettage qui aidera le personnel de deux lieux de travail d'Environnement Canada situés dans la région de la capitale nationale, soit Les Terrasses de la Chaudière et Place Vincent Massey, à faire des choix de navettage durables qui réduisent les émissions de GES et améliorent la qualité de l'air. Cette enquête fait partie des activités prévues dans le cadre du « Défi leadership » de l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple, visant à réduire les émissions extérieures qui ne sont pas directement attribuables aux opérations du gouvernement canadien, mais qui résultent d'activités gouvernementales et d'ordre professionnel, comme les déplacements pour affaires et le navettage quotidien. Nouveau

Le Défi transport est une compétition amicale entre des villes canadiennes pour voir laquelle peut le plus réduire sa pollution atmosphérique en utilisant des modes de transport actifs et/ou durables durant la Semaine de l'environnement, c'est-à-dire la première semaine de juin. DRHC a été l'un des nombreux ministères fédéraux ayant participé à cet événement annuel. En 2002, 501 membres du personnel de DRHC y ont participé et ont permis de réduire les émissions de GES de 5 100 kilogrammes. Pour plus d'informations, voir le site Web du Défi transport Vert l'action, à l'adresse http://www.commuterchallenge.ca/.

Planification d'événements

En 2002, Environnement Canada a participé à quatre conférences sans émissions nettes de carbone, où les compensations d'émissions ont totalisé plus de 4 500 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone. La tenue de telles conférences en carbone repose sur le principe de l'échange de droits d'émission, prévu au Protocole de Kyoto. Elle permet de compenser, par l'achat de crédits de carbone, les émissions de GES associées aux activités des conférences. Environnement Canada a acheté des crédits de carbone en finançant des projets internationaux qui ont entraîné une baisse des émissions de GES, tout en s'accompagnant d'importants avantages sociaux et environnementaux dans les pays où ils ont été réalisés. Par la suite, le Ministère a retiré les 2 000 tonnes en crédits de carbone du marché d'échange de droits d'émission, par l'entremise de Mesure volontaire et Registre. Le Ministère prépare un guide pour faciliter l'organisation de conférences sans émissions nettes de carbone. Nouveau

Planification d'événements à grande échelle : leçons tirées

- Choisir un hôtel qui a adopté de bonnes pratiques environnementales.
- Si l'on utilise un SGE, il faut l'appliquer rapidement dans le processus et bien en expliquer les conséquences au personnel.
- L'utilisation de véhicules de transport collectif et de véhicules hybrides aidera à réduire les émissions de GES.
- Il ne faut recourir qu'en dernier ressort à l'achat de crédits de réduction des GES, après avoir fait tous les efforts pour diminuer l'emploi de l'automobile et de l'avion.
- Les options écologiques, comme servir des aliments et du café biologiques ou louer des véhicules hybrides, sont souvent plus onéreuses. On peut contrer ces surcoûts en sollicitant la commandite d'entreprises locales.

Pour plus d'informations sur l'écologisation des réunions, visiter le site Web de la Région de l'Atlantique d'Environnement Canada à l'adresse http://www.atl.ec.gc.ca/greenman/manual_f.html.

Prévention des rejets de substances appauvrissant la couche d'ozone

Au Canada, les activités fédérales sont responsables de l'utilisation d'environ 10 % des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO). Les halocarbures employés dans les opérations fédérales servent pour la réfrigération et la climatisation, la suppression des incendies, le dégraissage aux solvants, la stérilisation, la lutte antiparasitaire et les activités de laboratoire. Les halocarbures soulèvent des inquiétudes à l'échelle nationale et internationale parce qu'ils s'attaquent à l'ozone stratosphérique (avec quelques exceptions) et contribuent aux changements climatiques. Les installations fédérales sont assujetties au *Règlement fédéral sur les halocarbures*, en vertu des dispositions de la LCPE 1999 relatives au territoire domanial. Le Règlement couvre la prévention de la pollution causée par les SACO et certaines solutions de rechange. De nombreux ministères fédéraux ont pris des mesures pour prévenir les rejets de SACO. Par exemple, Agriculture et Agroalimentaire Canada continue de remplacer ses unités de réfrigération au R-12 par des appareils écoénergétiques et a réduit la quantité de SACO en stock. Pêches et Océans Canada a enlevé les systèmes aux halons de huit installations de la Garde côtière canadienne, qui contenaient plus de 510 kg de halons. En 2002, la Division du génie des systèmes maritimes, à l'École navale des Forces canadiennes d'Esquimalt, a lancé un projet de mise à l'essai d'un réfrigérant à base d'hydrocarbures, sur la principale unité de réfrigération employée pour former ses techniciens. L'emploi du nouveau réfrigérant favorise le recours à de bonnes solutions de rechange aux substances nocives qui peuvent appauvrir la couche d'ozone et/ou contribuer au réchauffement planétaire. Finalement, le SCC a adopté des pratiques exemplaires pour prévenir les pertes et les fuites d'halocarbures dans ses systèmes de climatisation et réfrigération.

Environnement Canada a appliqué un SGE à la réunion des ministres de l'Environnement du G-8, à Banff, en 2002. Pour compenser les 500 tonnes d'émissions de GES, on a acheté des crédits de réduction d'émissions résultant de la construction d'un lotissement résidentiel écoénergétique, en Afrique du Sud. En outre, on a utilisé des véhicules hybrides, toute l'électricité achetée était d'origine éolienne et la plus grande partie de la nourriture servie était biologique. **Nouveau**

Projets à venir

Les Forces maritimes du Pacifique (FMAR(P)), à la Défense nationale, concluront des contrats de performance énergétique touchant plus de 60 bâtiments associés à la Base des forces canadiennes d'Esquimalt. D'autres bases ont adopté ce type de contrats, qui portent sur diverses opérations de rénovation et de mise à niveau (éclairage, étanchéisation à l'air, consommation de l'eau traitée, systèmes de chauffage et autres contrôles énergétiques, etc.). On a lancé une campagne de sensibilisation du personnel à l'appui des futurs contrats et distribué quelque 1 800 affiches, 750 brochures, 1 000 couvre-lampes et 1 000 autocollants pour miroirs. Les FMAR(P) prévoient ainsi économiser quelque 5,6 millions de dollars sur les dix prochaines années. Dans le même esprit, les Forces maritimes de l'Atlantique ont évalué les possibilités de réduction des déchets à l'Installation de maintenance de la flotte Cape Scott et examineront bientôt l'opportunité de réaliser bon nombre des recommandations formulées, comme l'installation de compteurs d'eau et le réemploi des produits chimiques et de l'eau de rinçage dans les procédés de nettoyage.

Une étude de faisabilité sur le recours à l'énergie éolienne est en cours au Polygone de Connaught et Centre d'entraînement élémentaire de la Défense nationale, à Ottawa. Après avoir recueilli des données sur une période de deux ans, on fera une étude de faisabilité pour cerner les options d'utiliser cette énergie propre qu'est l'énergie éolienne.

Le Programme des passeports verts est un programme de récompenses mis sur pied par la Région du Pacifique de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour stimuler la responsabilisation environnementale chez son personnel. Les participants qui prennent des mesures favorables à l'environnement gagnent des points qui, à partir d'un certain niveau, leur valent des récompenses. Le programme a pour but de promouvoir les mesures telles que l'impression recto verso, la fréquentation des hôtels Greenleaf, l'emploi des transports en commun, l'achat de véhicules économes en carburant, l'isolation des maisons, l'installation de pommes de douche à débit réduit, la culture de légumes biologiques et le compostage, etc. Le programme compte actuellement quelque 150 participants dans la Région du Pacifique et pourrait s'étendre à d'autres régions si sa popularité se maintient.

« Une étude de faisabilité sur le recours à l'énergie éolienne est en cours au Polygone de Connaught et Centre d'entraînement élémentaire de la Défense nationale, à Ottawa. »

Le tableau suivant résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la prévention de la pollution et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine au sein du gouvernement fédéral.

En quête de résultats : La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre

Objectif : Institutionnaliser la P2 dans toutes les activités du gouvernement fédéral

Mesures	Statut	Exemples
1. Incorporer dans la législation fédérale des dispositions relatives à la P2.	En cours	• *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* • Dispositions sur la planification de la P2 et outils connexes
2. Établir et mettre en place des politiques écologiques.	En cours	• Nombreuses activités découlant de l'initiative d'écologisation des opérations gouvernementales
3. Nommer un commissaire à l'environnement et au développement durable pour faire progresser la P2 au sein du gouvernement fédéral.	Achevé	• Le commissaire a été nommé à la suite des modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général*
4. Intégrer la P2 dans les politiques et les programmes des ministères.	En cours	• Intégration de la P2 aux stratégies de développement durable • Lignes directrices et évaluations environnementales

Progrès réalisés avec les autres gouvernements

Objectif de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : Favoriser un effort national au chapitre de la prévention de la pollution.

Partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux

La Direction des affaires environnementales d'Industrie Canada a évalué la faisabilité d'un SGE municipal fondé sur la norme ISO 14001. Dans le cadre d'un projet pilote d'un an, on a organisé plusieurs ateliers pour faciliter la mise en œuvre d'un SGE au niveau municipal et pour expliquer, afin de mieux les atténuer, les effets environnementaux des opérations et des projets municipaux. Ces ateliers, tenus à Vancouver, Hamilton, Waterloo, Calgary, Banff et Halifax, ont donné lieu à diverses activités : communication de savoir-faire technique, études de cas, visites, publication de documents-types, exercices pratiques, soutien post-atelier. La participation était volontaire. Les ateliers ont facilité la création de partenariats entre l'industrie et les administrations municipales et ont encouragé la discussion et le réseautage. Le projet a mis à contribution 47 gouvernements du niveau fédéral, provincial et municipal, 20 industries et deux établissements d'enseignement. **Mise à jour**

En 2002, les gouvernements du Canada et du Québec, de concert avec la Société de transport de Montréal, Rothsay Laurenco, l'Association canadienne des carburants renouvelables et la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, ont lancé à Montréal le projet de démonstration et d'évaluation du biodiesel BIOBUS. Ce projet vise à expérimenter l'utilisation du biodiesel en conditions réelles, particulièrement par temps froid, et à démontrer la capacité d'approvisionner en biodiesel une société de transport en commun. En 2002–2003, on a exploité 155 autobus au biodiesel (proportion de 5 ou 20 % de biodiesel), ce qui a permis d'en abaisser de 1 300 tonnes les émissions de dioxyde de carbone. Le biodiesel est fabriqué à partir d'huiles végétales impropres à la consommation et de gras animaux. Pour plus d'informations, consulter le site Web de la Société de transport de Montréal à l'adresse http://www.stm.info/. **Mise à jour**

En 2002–2003, la Région de l'Ontario d'Environnement Canada, avec l'aide d'un comité directeur fédéral-provincial-municipal, a facilité la création d'outils de communication multimédias sur la réduction de l'emploi des pesticides en milieu résidentiel. On a réuni des groupes de discussion à Toronto et à Montréal pour tester les messages clés et obtenir des commentaires sur la stratégie de communication. On s'efforce maintenant de diffuser ces outils de communication aux municipalités canadiennes. **Nouveau**

Dans le cadre de l'Initiative pour les véhicules personnels, Ressources naturelles Canada a créé une trousse d'outils Internet, le site Action contre la marche au ralenti, pour aider les municipalités et les groupes communautaires à mieux sensibiliser les gens au problème de la marche au ralenti inutile, et les aider à le combattre. Les villes de Mississauga et de Sudbury ont piloté une campagne antiralenti. Tous les projets pilotes visaient le grand public par le truchement d'une campagne de promotion grand public. Par ailleurs, les employés municipaux ont été la cible d'une initiative particulière, assortie de campagnes de sensibilisation. Selon le sondage post-campagne, 69 % du grand public a déclaré avoir vu, lu ou entendu des informations sur la campagne, tandis que la fréquence de la marche au ralenti est passée de 54 % à 29 %. Pour plus d'informations, visiter le site Web de l'Office de l'efficacité énergétique à l'adresse http://oee.nrcan.gc.ca. **Nouveau**

Avec l'aide technique et financière du Programme des collectivités durables et du programme Éco-Action de la Région de l'Atlantique d'Environnement Canada, trois collectivités du Cap-Breton collaborent avec des partenaires pour faire désigner les lacs Bras d'Or comme des zones interdites à l'immersion de déchets, en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada*. En prévision d'une telle désignation, des intervenants de ces collectivités élaborent des stratégies pour prévenir ou réduire toute immersion de matières, que ce soit depuis un bateau ou la terre ferme. Le comité Pitu'paq, composé de maires, de gardiens de parc et de chefs autochtones, se penche sur trois aspects de la problématique des eaux usées : les systèmes centraux de collecte et de traitement; la défaillance ou l'inexistence des systèmes sur place; la navigation de plaisance. **Nouveau**

Le « Green Business Network » a vu le jour en février 2003 en Nouvelle-Écosse dans le cadre du Programme de prévention de la pollution des eaux municipales, qui vise à établir des plans et des mesures au niveau commercial, institutionnel et résidentiel pour réduire le volume de matières dangereuses et de polluants déversés dans le réseau municipal d'égouts. Le Green Business Network est un partenariat entre le ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse, Environnement Canada et la Chambre de commerce de Lunenburg. Au moyen d'ateliers et de séminaires, ce réseau sensibilise les PME aux avantages environnementaux et économiques de la P2. On a tenu un lunch-colloque en février 2003 et organisé subséquemment trois ateliers en entreprise sur la préparation des plans de P2. On a rédigé l'ébauche finale d'un guide sur la P2 en entreprise pour les entreprises de Lunenburg et de l'ensemble de la Nouvelle-Écosse. **Nouveau**

« Le Programme de prévention de la pollution des eaux municipales vise à établir des plans et des mesures au niveau commercial, institutionnel et résidentiel pour réduire le volume de matières dangereuses et de polluants déversés dans le réseau municipal d'égouts. »

La gestion énergétique communautaire est une approche intégrée qui vise à examiner les caractéristiques d'approvisionnement et de consommation énergétiques d'une collectivité, en vue d'y réduire l'utilisation d'énergie au moyen d'initiatives locales. Le personnel de la Région de l'Atlantique d'Environnement Canada, en collaboration avec d'autres partenaires nationaux et internationaux, encourage au niveau communautaire l'adoption de nouvelles technologies et la prise de décisions mieux éclairées pour des enjeux tels que la gestion des déchets solides, la planification des transports, l'aménagement paysager et l'urbanisme, la planification de l'affectation du territoire, ainsi que la planification et la conception des autres infrastructures (p. ex., les réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées). On a rédigé un guide pour étayer l'élaboration de tels plans énergétiques. Consulter à ce sujet le site Web de la Fédération canadienne des municipalités, à l'adresse http://kn.fcm.ca/ev.php. **Nouveau**

Avec l'appui du Fonds pour la démonstration de la prévention de la pollution d'Environnement Canada, le Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique (PAZCA) a effectué, au parc Donovan de St. John's, une étude pour mieux caractériser les types et les quantités de contaminants déversés dans le réseau d'égouts séparatifs. Pour ce faire, on a distribué un questionnaire aux entreprises pour déterminer les types de contaminants rejetés, et l'on a prélevé des échantillons d'eau dans les égouts. À la lumière des résultats de l'étude, on a constaté que la majorité des entreprises/industries ont besoin d'un surcroît d'information pour être en mesure de prévenir ou de réduire leurs rejets de contaminants. Par ailleurs, l'étude peut également aider les ministères à vocation réglementaire à élaborer des règlements sur l'utilisation des égouts, de façon à prévenir à la source les déversements de substances polluantes. **Nouveau**

Prix du CCME pour la prévention de la pollution – 2002

Le CCME accorde une reconnaissance nationale aux entreprises et aux organisations qui font preuve d'innovation ou de leadership dans le domaine de la P2. En 2002, les prix du CCME pour la prévention de la pollution ont été remis aux lauréats suivants :

- Aurum Experience Ltd., de Rocky Mountain House en Alberta, pour avoir construit une auberge d'écotourisme qui offre un hébergement de qualité à impact environnemental minimum.
- Informco Inc., de Scarborough (Ontario), est une entreprise d'arts graphiques et d'impression lithographique qui a décelé des possibilités de prévenir la pollution et amélioré ses procédés d'impression. La société utilise maintenant des additifs exempts de composés organiques volatils et a ainsi réduit de quatre tonnes par année ses rejets dans l'environnementaux de ces composés.
- Novopharm Ltd., de Toronto (Ontario), pour avoir éliminé l'utilisation du dichlorométhane dans ses procédés de fabrication pharmaceutiques. En remplaçant son procédé à base de solvant par un procédé aqueux pour ses opérations d'enrobage des comprimés pharmaceutiques, l'entreprise a réduit ses émissions atmosphériques annuelles de dichlorométhane dans la période 1997–2001, et elle prévoit déclarer des émissions nulles en 2002.
- La ville de Toronto (plus particulièrement son Département des travaux et des services d'urgence, Division des services d'eau et d'égout, Unité des déchets industriels et de la qualité des eaux pluviales), pour être devenue la première municipalité au Canada à incorporer des exigences de P2 dans un règlement sur l'utilisation des égouts. Le règlement limite strictement la qualité et le volume de rejets industriels dans le réseau d'égouts municipal en ciblant explicitement 38 polluants reconnus comme des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- La *Labour Environmental Alliance Society* de la Colombie-Britannique, pour son initiative Cleaners, Toxins and the Ecosystem, qui vise à éliminer l'emploi des produits nettoyants contenant des substances chimiques toxiques que l'on sait être cancérogènes, perturbatrices du système endocrinien ou nocives pour l'ozone.
- Mountain Equipment Co-op, pour avoir recouru à des techniques et à des technologies durables pour la conception et la construction de son magasin de Winnipeg, au Manitoba. L'entreprise a favorisé la prévention de la pollution en réduisant le plus possible la consommation d'énergie et les émissions de GES des systèmes de chauffage et de climatisation, en économisant l'eau pour diminuer les rejets d'eaux usées et en prévenant la production de déchets solides.
- Alberta-Pacific Industries Inc., de Boyle (Alberta), dont l'Équipe centrale sur le carbone a mis au point des procédés et des programmes qui limitent les émissions de dioxyde de carbone et permettront à son usine de pâtes d'obtenir un bilan neutre en carbone pour 2006.

Pour plus de détails sur le Programme de mérite du CCME, visiter le site Web du CCME à l'adresse http://www.ccme.ca.

« Le Plan d'action du bassin de Georgia vise à protéger et rétablir la santé de l'écosystème tout en encourageant l'émergence de collectivités durables et la création de partenariats qui contribueront au mieux-être économique et social de cette région de la Colombie-Britannique. »

Photo : Fredrich Reeve, Parcs Canada

Initiatives régionales

L'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia, d'une durée de cinq ans — rebaptisée Plan d'action du bassin de Georgia — tablera sur les progrès réalisés de 1998 à 2002 en protégeant et en rétablissant la santé de l'écosystème tout en encourageant l'émergence de collectivités durables et la création de partenariats qui contribueront au mieux-être économique et social de cette région de la Colombie-Britannique. Par la concrétisation du Plan d'action, on entend appliquer le savoir scientifique et autochtone à la prise de meilleures décisions, employer des méthodes durables d'aménagement du territoire, des eaux et des ressources naturelles, et cibler des écosystèmes à protéger et à restaurer. L'objectif du Plan consiste à assurer la santé, la productivité et la durabilité des écosystèmes naturels et des collectivités humaines dans le bassin de Georgia. Pour plus d'informations, voir le site Web d'Environnement Canada à l'adresse http://www.pyr.ec.gc.ca/GeorgiaBasin/gbi_fIndex.htm. **Mise à jour**

Le Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN), dirigé par Pêches et Océans Canada et Environnement Canada, est le fruit d'un effort concerté des autorités fédérales, provinciales et territoriales. Le PAN vient étayer la gestion intégrée de la région côtière, des zones marines côtières protégées et de la P2. En 2002, le Comité consultatif du PAN a commencé à élaborer un plan d'action sur le PAN, pour en orienter les activités de mise en œuvre durant la période 2002-2006. L'équipe de l'Atlantique du PAN a désigné la transformation des produits de la mer comme un des dossiers où l'on pourrait prendre immédiatement des mesures dans une optique de P2. Le Canada atlantique englobe plus de 600 entreprises de transformation. On a entamé la phase initiale de collecte des données, qui a donné lieu à l'examen des exigences réglementaires fédérales et provinciales ainsi qu'à un regroupement des données disponibles sur les usines de transformation. Les possibilités de P2 comprennent la substitution des produits chimiques de nettoyage, la modification des procédés pour réduire le pH ou la salinité des effluents, ou le détournement d'un flux de déchets aux fins de valorisation. Pour plus d'informations, voir le site Web du PAN à l'adresse http://www.npa-pan.ca. **Mise à jour**

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont signé l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs, qui décrit comment les deux gouvernements coopéreront et coordonneront leurs activités pour restaurer, protéger et conserver cet écosystème. Les deux gouvernements se sont engagés à collaborer avec les producteurs et les autres responsables des sources de polluants en vue de procéder à une quasi-élimination des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques, comme les biphényles polychlorés et de réduire les émissions d'autres polluants nocifs, en adoptant une approche par substance et/ou par secteur. Ils souhaitent également réduire de 90 % les rejets de dioxines et de furannes et de 85 % les rejets de mercure d'ici 2005, comparativement à 1988. Les autres objectifs de l'Accord consistent à réduire les rejets de polluants des usines municipales d'épuration des eaux usées et des déversoirs d'orage, et à abaisser les charges de nutriments, de pathogènes et de contaminants-traces dans les eaux pluviales urbaines. Pour plus d'informations, voir le site Web d'Environnement Canada à l'adresse http://www.on.ec.gc.ca/coa/. **Mise à jour**

Partenariats avec les communautés autochtones

Voici quelques exemples d'initiatives de P2 menées en collaboration avec des communautés autochtones.

L'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs, avec l'aide du Programme d'animation communautaire de la Région de l'Atlantique d'Environnement Canada, a animé en septembre 2002 un atelier sur les façons de combler les lacunes réglementaires et d'améliorer les conditions sanitaires et environnementales des communautés autochtones. Divers sujets y ont été abordés, comme la protection de la qualité des eaux, la qualité de l'air intérieur, l'entretien des réservoirs de combustible et la gestion des déchets solides. L'atelier a servi à sensibiliser les participants à la problématique environnementale des réserves autochtones et à la nécessité de

« L'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs décrit comment les deux gouvernements coopéreront et coordonneront leurs activités pour restaurer, protéger et conserver cet écosystème. »

réprimer la pollution aussi bien que de la prévenir. On y a notamment recommandé d'améliorer l'éducation environnementale dans les réserves et de donner de la formation sur la préparation de règlements environnementaux pour les communautés autochtones. **Nouveau**

La Région de l'Atlantique d'Environnement Canada a financièrement soutenu la tenue d'une enquête sur l'inspection des réservoirs résidentiels de mazout dans six communautés autochtones. On a évalué les risques de déversement pour 269 réservoirs. Divers problèmes d'entretien ont été repérés, et l'on a recommandé le remplacement de 64 réservoirs. La responsabilité de donner suite aux recommandations incombe à Affaires indiennes et du Nord Canada, qui avait remplacé 56 des réservoirs en date de mars 2003. Les résultats et les recommandations de l'enquête ont été présentés au conseil de chaque communauté concernée. **Nouveau**

La Région de l'Atlantique d'Environnement Canada, de concert avec les Premières Nations et Parcs Canada, continue d'élaborer des plans d'urgence en cas de déversement et des plans de P2. On a donné de la formation au personnel de la majorité des parcs nationaux de la Région de l'Atlantique, le plus récent étant le parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, où 20 employés ont été formés. On a entrepris des travaux à l'égard d'installations situées dans les communautés autochtones du Cap-Breton. Les plans ont fortement contribué à prévenir les déversements et à limiter les impacts de ceux qui sont survenus. **Nouveau**

Le tableau suivant résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la P2 et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine par les autres paliers de gouvernement au Canada.

En quête de résultats : La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre

Objectif : Favoriser un effort national au chapitre de la P2.

Mesures	Statut	Exemples
Examiner les lois, les règlements et les politiques en vue d'harmoniser les démarches de P2.	En cours	• Standards pancanadiens du CCME • Accord Canada-Ontario
Concevoir des outils pratiques, tels des codes de pratiques et des lignes directrices, pour permettre aux gens de mettre en œuvre la P2 à un niveau opérationnel.	En cours	• SGE pilote au niveau municipal • Stratégie de gestion des risques causés par les effluents d'eaux usées municipales • Cybertrousse *Action contre la marche au ralenti*
Éduquer le public sur la P2 et former les groupes concernés sur les aspects techniques de la P2.	Achevé	• Programme de mérite du CCME pour la prévention de la pollution

Progrès réalisés avec le secteur privé

Objectif de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : Créer un climat dans lequel la prévention de la pollution devient un facteur important dans les activités du secteur privé.

Prévention de la pollution industrielle

Comme suite aux suggestions mises de l'avant par le New Directions Group[1] et aux recommandations formulées par le Commissaire à l'environnement et au développement durable, Environnement Canada, de concert avec d'autres intervenants canadiens intéressés, a élaboré une « Politique-cadre relative aux ententes sur la performance environnementale », qu'il a publiée en juin 2001. Les ententes de performance environnementale (EPE) sont des accords volontaires négociés avec l'industrie, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales en vue d'atteindre des résultats précis. Dans la négociation des EPE, Environnement Canada s'inspire des principes suivants :

- *Efficacité* : Les EPE doivent viser des résultats environnementaux mesurables.
- *Crédibilité* : Le public doit avoir confiance dans l'approche et dans la capacité des parties de respecter leurs engagements.
- *Transparence et responsabilisation* : Toutes les parties à une EPE doivent rendre publiquement compte des engagements qu'elles ont contractés et de leur performance au regard de ces engagements.
- *Efficience* : Les EPE ne doivent pas être plus onéreuses pour les parties que d'autres moyens de rechange pour obtenir des résultats environnementaux équivalents.

Dans le même esprit, chaque EPE est négociée à la lumière des critères théoriques de base suivants :

- engagement des participants en haut lieu;
- objectifs environnementaux clairs et résultats mesurables;
- responsabilités et rôles clairement définis;
- consultation des intervenants concernés;
- déclaration publique de la performance;
- vérification des résultats;
- mesures incitatives et conséquences; et
- amélioration continue de la performance.

À ce jour, Environnement Canada a signé quatre EPE et en négocie actuellement une cinquième. Voici les points saillants de ces accords et leurs principaux objectifs et engagements.

L'Association des fabricants de pièces d'automobile a négocié une EPE quinquennale avec Environnement Canada et Industrie Canada. Signée en octobre 2002, cette EPE incorpore des cibles de performance en P2 aux SGE certifiés ISO14001 des installations visées. L'Association entend notamment, d'ici 2007, réduire de 20 % les émissions de COV et de 3 % les émissions de dioxyde de carbone (dans les deux cas par rapport à l'année de référence 2000); en outre, certaines installations mèneront des initiatives individuelles de P2 pour certaines substances toxiques ciblées. Les installations seront certifiées ISO14001 d'ici décembre 2003. Pour plus d'informations, visiter le site Web de l'Association des fabricants de pièces d'automobile à l'adresse http://www.apma.ca. **Mise à jour**

En septembre 2001, Environnement Canada et les entreprises canadiennes de fabrication et de traitement de fibres de céramique réfractaire ont signé une EPE prenant appui sur les engagements formulés dans le Rapport sur les options stratégiques de ce secteur. Cette EPE aidera à recueillir des données sur les émissions réelles pour déterminer le besoin d'adopter d'autres mesures de contrôle et confirmer l'engagement de l'industrie envers la création et le maintien d'un programme d'intendance des produits. **Mise à jour**

En octobre 2001, Environnement Canada a signé avec deux usines de la Dow Chemical (situées à Fort Saskatchewan en Alberta et à North Vancouver en Colombie-Britannique) une EPE visant la réduction des rejets de 1,2-dichloroéthane. L'entente reconnaît la démarche proactive adoptée par la Dow Chemical en matière de gestion environnementale et prévoit la préparation d'un plan de gestion de l'environnement assorti de buts, de dates butoirs et d'échéanciers pour la réduction des émissions de 1,2-dichloroéthane. **Mise à jour**

[1] Le New Directions Group, formé de cadres de direction du secteur privé et d'écologistes d'avant-plan, a vu le jour en novembre 1990 pour chercher des occasions d'améliorer les processus décisionnels touchant l'environnement.

Environnement Canada a reconduit son protocole d'entente avec l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, qui avait expiré en 1998. Bien que signée en avril 2001, soit avant l'adoption en juin 2001 de la Politique-cadre relative aux ententes sur la performance environnementale, cette EPE quinquennale satisfait aux principes et aux critères de la Politique-cadre. Elle a pour objectif de réduire les rejets de substances chimiques, par l'entremise du Programme de gestion responsable de l'Association. Au fil du temps, cette EPE sera assortie d'annexes prévoyant des cibles de réduction plus précises. À l'heure actuelle, il existe une annexe sur la diminution des rejets de COV, qui oblige les sociétés membres à diminuer de 25 % d'ici 2002 leurs émissions de COV, par rapport à 1997. **Mise à jour**

La Région de l'Ontario d'Environnement Canada, la *Screen-printing and Graphic Imaging Association* et le secteur ontarien de la sérigraphie négocient une EPE quinquennale, aux termes de laquelle l'Association donnera de la formation sur les SGE à 50 entreprises de l'Ontario d'ici décembre 2008 pour réduire d'au moins 20 % l'utilisation des COV par rapport à 2000, diminuer l'utilisation d'autres substances préoccupantes, réduire les déchets dangereux ainsi que la consommation d'eau et d'énergie. **Nouveau**

Pour plus d'informations sur l'une ou l'autre de ces EPE, visiter le site Web http://www.ec.gc.ca/epa-epe.

Le Programme d'économies d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC), qui représente plus de 5 000 entreprises, fait rapport sur environ 95 % de la demande énergétique totale du secteur industriel par l'entremise de 25 groupes de travail. Le PEEIC a comme objectif d'ensemble une amélioration globale de 1 % par année dans l'intensité énergétique industrielle, jusqu'en 2005. Pour la période 1990-2001, les sous-secteurs des mines, de la fabrication et de la construction ont amélioré leur intensité énergétique de 1,8 % en moyenne par année et réduit de 8,4 % par rapport à 1990 leurs émissions de GES liées à la consommation d'énergie. Les économies totales de combustible pour 2001 ont atteint 2,8 milliards de dollars. En tablant sur le PEEIC, Ressources naturelles Canada collabore avec l'industrie à l'Initiative des innovateurs énergétiques industriels pour explorer les options et les stratégies d'efficacité énergétique. Pour plus d'informations à ce sujet, visiter le site Web du PEEIC à l'adresse http://oee.nrcan.gc.ca/cipec/peei/peeic/index.cfm. **Mise à jour**

L'Initiative des innovateurs énergétiques industriels encourage les entreprises commerciales et les institutions publiques à rehausser leur efficacité énergétique et à abaisser leurs émissions de GES qui contribuent aux changements climatiques. Plus d'un millier d'organisations représentant plus de 27 % de l'espace de plancher du secteur commercial et institutionnel ont été recrutées comme innovateurs. En 2002–2003, l'Initiative des innovateurs énergétiques industriels a financièrement soutenu 59 projets d'amélioration énergétique qui permettront collectivement d'économiser 1,8 million de gigajoules et de réduire de 0,155 mégatonne les émissions de GES. Ces projets devraient réduire de plus de 20 millions de dollars par année les factures énergétiques des organisations participantes. **Mise à jour**

Industrie Canada a siégé à la commission consultative gouvernementale du Programme de gestion de l'environnement du Conseil du vinyle du Canada. Ce programme chapeaute un certain nombre de pratiques de gestion et de mesures du rendement, qui en font un tremplin idéal pour amorcer une homologation ISO14001. Composé de six principes directeurs, cinq secteurs d'engagement et une série de mesures pratiques, ce programme s'articule autour de l'objectif global de la P2. Le Conseil du vinyle du Canada a publié en décembre 2002 son troisième rapport annuel sur le Programme de gestion de l'environnement. L'Association canadienne de l'industrie des plastiques est en train d'adopter un programme similaire, qui s'appliquerait à l'ensemble de l'industrie du plastique. Pour plus d'informations, visiter le site Web du Conseil du vinyle du Canada à l'adresse http://www.plastics.ca/vinyl. **Mise à jour**

Initiatives sectorielles

Agriculture et alimentation

Avec le soutien financier partiel de la Région de l'Ontario d'Environnement Canada, des collecteurs de déjections de cages à poisson ont fait l'objet en 2002 d'essais à l'échelle commerciale. Ces essais ont montré que les activités de prévention avaient permis de réduire les rejets de phosphore et de déchets solides. On compte, comme autres activités, la mise à l'essai de formulations de nourriture peu polluantes pour l'élevage de la truite arc-en-ciel. La mise en marché des nouvelles formulations est retardée par des problèmes de production à l'échelle commerciale, en bonne partie imputables à la désuétude du matériel de fabrication de l'entreprise productrice. Les recherches sur les nouvelles formulations ont été effectuées conjointement par Martin Mills Inc., Aquacage Fisheries et l'Université de Guelph, avec l'aide de divers ministères et organismes provinciaux et fédéraux, dont Environnement Canada et Pêches et Océans Canada. **Mise à jour**

Avec le soutien financier et technique d'Environnement Canada, on a mené pour une seconde année un projet pilote dans la baie Bedeque de, l'Île-du-Prince-Édouard pour déterminer si la diffusion aux agriculteurs d'avis quotidiens sur la pulvérisation influencerait leurs décisions d'épandre des pesticides. Chaque matin,

durant la saison de croissance. 17 agriculteurs recevaient par télécopie ou par courriel un bulletin météorologique des conditions prévues à intervalles de trois heures tout au long de la journée. Ils recevaient également, en fonction de ces prévisions, un avis d'épandage indiquant la probabilité (élevée, moyenne ou faible) que le produit pulvérisé soit entraîné par le vent ou emporté par le ruissellement pluvial. Selon l'enquête de fin de saison réalisée au terme de la deuxième année, 24 % des agriculteurs avaient modifié leurs pratiques d'épandage à la lumière de ces informations, qui ont donc contribué à réduire les risques de dispersion éolienne et de ruissellement. Une évaluation a posteriori a indiqué qu'il faudrait déployer de nouveaux efforts de modélisation et de mise en marché, si l'on souhaite pousser plus loin ce projet. **Mise à jour**

« Dans le cadre du projet pilote de la baie Bedeque dans l'Île-du-Prince-Edouard, 24 % des agriculteurs ont modifié leurs pratiques d'épandage à la lumière des avis météorologiques quotidiens sur la pulvérisation, contribuant ainsi à réduire les risques de dispersion éolienne et de ruissellement. »

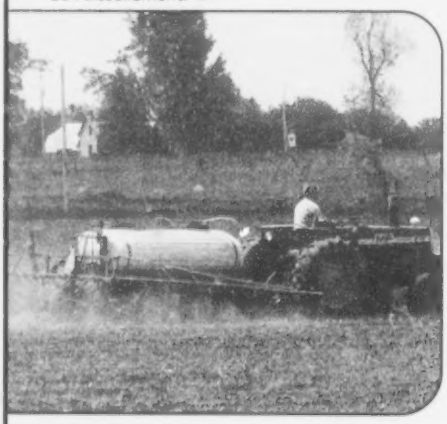

La Région de l'Ontario d'Environnement Canada a mis sur pied, au nom du Conseil d'adaptation du secteur agricole, un projet triennal de démonstration technologique du compostage du lisier dans une porcherie d'engraissement de 3 000 bêtes. On souhaite ainsi démontrer à quel point le système de compostage contribue à réduire les odeurs et à prévenir la contamination des eaux superficielles et souterraines et à abaisser les émissions de GES par le transfert de nouvelles technologies. La technologie a été vérifiée à l'aune des protocoles du programme Vérification de la technologique environnementale Canada. Les résultats finals ont confirmé que les émissions de GES avaient diminué d'au moins 64 % en regard des méthodes classiques de gestion des lisiers. La porcherie participante a réduit ses émissions annuelles de 350 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone. **Nouveau**

Dans le cadre de son effort permanent de réduction du nombre et de la gravité des cas de déversement et de ruissellement du purin, la Région de l'Ontario d'Environnement Canada continue de surveiller les déversements et de sensibiliser les intéressés à la problématique de la qualité de l'eau dans la gestion des fumiers et des nutriments à la ferme. En 2003, on a une nouvelle fois effectué des visites d'exploitations agricoles, par bassin versant, dans divers secteurs prioritaires de la province. Cette année, le personnel chargé de promouvoir le respect de la loi a visité les agriculteurs des secteurs préoccupants des sous-bassins versants de la rivière Niagara et du fleuve Saint-Laurent, pour leur distribuer des brochures sur la réduction des rejets de nutriments dans l'habitat du poisson, y compris une version à jour de la publication *Manure, Farming and Healthy Fish Habitat*, numéro 1. En plus de diffuser de l'information sur la qualité de l'eau, le personnel a interrogé les agriculteurs pour caractériser les bassins versants agricoles et cerner les meilleures solutions aux problèmes de qualité de l'eau engendrés par les fermes d'élevage. **Nouveau**

En 2003, un atelier multi-intervenants sur les effluents et les problèmes de durabilité des usines de traitement du poisson a été organisé au Nouveau-Brunswick par Pêches et Océans Canada, en partenariat avec Environnement Canada, les ministères de l'Environnement et du gouvernement local ainsi que de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick. L'atelier a attiré plus d'une centaine de personnes, qui y ont discuté de divers thèmes : réduction des déchets en usine, technologies de gestion des effluents, possibilités de récupérer les sous-produits, problème des nutriments, compréhension des milieux récepteurs, etc. À la lumière des propos échangés, il est nécessaire de mieux comprendre les problèmes de l'industrie, de mieux cerner les possibilités d'améliorations en usine ainsi que d'adaptation et de perfectionnement des technologies et de traitement et de repérer les possibilités de P2. **Nouveau**

Automobile

Le Programme de prévention de la pollution dans le secteur de la fabrication automobile canadien, qui en est à sa dixième année, vise une réduction vérifiable des substances toxiques persistantes et des autres contaminants employés, produits ou émis par les usines de fabrication automobile. Ce projet consiste en un partenariat industrie-gouvernement entre l'Association canadienne des constructeurs de véhicules (regroupant DaimlerChrysler, Ford et General Motors), Environnement Canada et le ministère ontarien de l'Environnement. Grâce à diverses techniques de réduction et/ou d'élimination à la source, on a pu diminuer de plus de 404 000 tonnes les rejets de produits chimiques toxiques et autres substances préoccupantes. Des négociations se poursuivent avec Environnement Canada et le ministère ontarien de l'Environnement pour conclure une nouvelle entente volontaire visant l'intégration des objectifs de P2 à la plate-forme ISO14001 du SGE. Pour plus d'informations, visiter le site Web de l'Association canadienne des constructeurs de véhicules à http://www.cvma.ca/Programmes/PollutionF.html. **Mise à jour**

Le Collision Industry Action Group a élaboré un programme national de formation sur Internet pour les ateliers de débosselage automobile. Le cours de formation environnementale « Project STAR (Profit from Good Environmental Management) » offert à quelque 2 800 entreprises ontariennes, explique aux participants les avantages qu'il y a à réduire les déchets (particulièrement les COV) en allant au-delà d'une simple observation des lois. Le projet est un partenariat conjoint industrie-gouvernement mettant à contribution Environnement Canada, le ministère ontarien de l'Environnement, le Collision Industry Action Group, l'Institut canadien de l'automobile et des membres de

l'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement. Pour plus d'informations, visiter le site Web du Collision Industry Action Group à l'adresse http://www.ciia.com. **Mise à jour**

Dans le cadre de l'initiative ÉnerGuide pour les véhicules de Ressources naturelles Canada, les fabricants d'automobiles apposent volontairement une étiquette ÉnerGuide sur les véhicules neufs vendus au Canada. L'étiquette indique le taux de consommation du véhicule et une estimation de son coût annuel en carburant pour aider les consommateurs à choisir le véhicule le plus écoénergétique compte tenu de leurs besoins. En 2002, Ressources naturelles Canada a distribué 430 000 exemplaires de son Guide de consommation de carburant aux concessionnaires automobiles et recruté un nouveau fabricant d'automobiles (Mitsubishi) pour l'initiative. Pour plus d'informations, visiter le site Web de l'ÉnerGuide pour les véhicules à l'adresse http://www.oee.nrcan.gc.ca/vehicles. **Mise à jour**

L'Initiative Gaz naturel pour les véhicules encourage financièrement l'achat de véhicules fonctionnant au gaz naturel. Ce programme a ainsi contribué à l'acquisition de plus de 1 600 véhicules depuis 1999. Le programme actuel prend fin le 31 mars 2004, et Ressources naturelles Canada travaille actuellement à en remanier les modalités, selon des consultations avec les intervenants de l'industrie et à la lumière d'une évaluation du marché.

Le programme Switch Out est la première initiative au Canada visant à contrer l'utilisation du mercure dans les véhicules et à réduire les rejets de mercure causés par le recyclage des véhicules au terme de leur durée utile. En prenant appui sur le succès initial du projet pilote de Pollution Probe, le programme Switch Out chapeaute la participation volontaire de presque 200 recycleurs d'automobiles dans six provinces canadiennes. En 2003, la Fondation air pur souhaite récupérer 75 000 interrupteurs au mercure à l'échelle nationale et étendre le programme à deux autres provinces. Avec l'appui d'Environnement Canada, la totalité du mercure récupéré grâce au programme Switch Out est recyclé en produits faisant l'objet de programmes de reprise en fin de vie, ce qui empêche le mercure d'être réémis dans l'environnement à cause de mauvaises pratiques d'élimination. La Fondation air pur encourage la mise au point d'options pour l'élimination permanente du mercure, en vue de retirer complètement le mercure du commerce. Pour plus d'informations, visiter le site Web de la Fondation air pur à l'adresse http://www.switchout.ca/. **Mise à jour**

Conception de bâtiments

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a établi un nouveau réseau de bâtiments écologiques, qui consiste en un partenariat entre *la British Columbia Building Corporation*, le District régional du Grand Vancouver, Environnement Canada et d'autres organisations fédérales, provinciales et municipales. Le réseau fait la promotion des bâtiments sains et écologiquement responsables par la mise en commun des connaissances et des compétences sur les bâtiments écologiques et la construction durable et la sensibilisation de la population à la problématique environnementale. Les membres du réseau peuvent participer à des exposés à l'heure du lunch, à des visites, à des activités de formation et à des ateliers sur les projets, technologies, produits et outils d'évaluation concernant les bâtiments écologiques. **Nouveau**

Industrie Canada, conjointement avec le District régional du Grand Vancouver et le secteur privé, a mis en route une initiative multidisciplinaire portant sur la conception et la création d'un prototype de travail pour les bâtiments durables, à coût raisonnable en regard des contraintes actuelles du marché. On souhaite notamment réduire les polluants associés aux opérations de construction et d'exploitation des bâtiments. En 2002–2003, on a commencé à adapter les plans selon les exigences sous-tendant la construction des logements pour les Jeux olympiques d'hiver de 2010. **Mise à jour**

Industrie Canada, par le truchement de la Feuille de route pour les technologies des bâtiments intelligents, relève certains des défis associés à l'adoption des technologies des bâtiments intelligents. L'adoption de ces technologies se traduirait par des améliorations dans l'efficacité énergétique et la qualité de l'air intérieur. On a mis sur pied un Conseil des bâtiments intelligents, qui a pour mandat de contrer les problèmes associés à l'adoption de ces technologies, en collaboration avec cinq groupes de travail représentant l'industrie et divers organismes gouvernementaux. Avec l'aide financière de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, on a élaboré un guide des pratiques exemplaires en 2002 et commencé à planifier la tenue d'un sommet pour 2003. **Mise à jour**

« Le programme Switch Out est la première initiative au Canada visant à contrer l'utilisation du mercure dans les véhicules et à réduire les rejets de mercure causés par le recyclage des véhicules au terme de leur durée utile. »

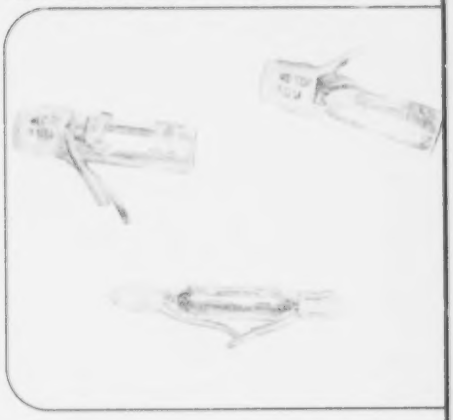

Diversification économique de l'Ouest Canada soutient le projet de lotissement géothermique de Wawanesa au Manitoba, qui sera le premier lotissement de la province ayant recours à l'énergie géothermique pour le chauffage et la climatisation. Cette initiative permettra de réduire de 52 tonnes par année les émissions nettes de GES provenant de ce lotissement de 13 maisons individuelles. Chaque maison économisera quelque 1 000 $ par année en frais d'énergie. Toujours en 2002–2003, la municipalité rurale de McCraney's, en Saskatchewan, a reçu l'aide de Diversification économique de l'Ouest Canada pour chauffer à l'énergie géothermique un de ses bâtiments municipaux. **Nouveau**

De l'information utile sur les entreprises environnementales

Pour connaître les capacités en P2 des meilleures entreprises canadiennes de services et de technologie, il faut visiter le site de Solutions environnementales canadiennes à l'adresse http://strategis.ic.gc.ca.ces. Conçu par Industrie Canada, Solutions environnementales canadiennes traite des problèmes environnementaux liés à l'eau, à l'air, au sol, à l'énergie, aux changements climatiques, ainsi que des travaux de recherche et développement. C'est un lien direct vers les solutions possibles et les entreprises canadiennes qui peuvent les fournir. Le secret de l'efficacité de Solutions environnementales canadiennes réside dans son exhaustivité – le site énumère 2 000 problèmes et solutions de nature environnementale et plus de 900 sociétés offrant ces solutions.

Produits chimiques

L'usine de la PCI Chemicals Canada Company, au Nouveau-Brunswick, fabrique diverses substances chimiques (chlore, soude caustique, chlorate de sodium et acide chlorhydrique) qui servent à de nombreuses applications industrielles, notamment dans l'industrie des pâtes et papiers et pour la production de plastiques et le conditionnement des aliments. En 2001, à la demande de cette entreprise, l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique l'a aidée à mener une évaluation de P2. On a étudié l'efficience des opérations de l'usine et recommandé des améliorations concernant l'efficacité énergétique, les contrôles d'exploitation, la réduction des déchets solides ainsi que la réduction et l'élimination des effluents. La PCI a appliqué plusieurs des recommandations formulées, notamment sur la consommation d'énergie, la réduction des risques de rejet de chlore dans l'environnement, la diminution des rejets accidentels de vapeur de mercure, la consommation d'eau et la réduction des rejets d'eaux résiduaires. **Nouveau**

Construction

Le Centre international de développement durable du ciment et du béton, qui relève de Ressources naturelles Canada, encourage l'utilisation du béton EcoSmart™, qui permet de réduire substantiellement les émissions de dioxyde de carbone en substituant des cendres volantes et d'autres matériaux au ciment Portland qui entre traditionnellement dans la composition du béton. Les cendres volantes constituent un sous-produit des centrales thermiques au charbon et sont normalement destinées à l'enfouissement en décharge. Le remplacement d'une tonne de ciment par une tonne de cendres volantes diminue d'environ une tonne les émissions industrielles de dioxyde de carbone, en plus d'offrir un débouché pour un sous-produit industriel. Dans la région de Vancouver, le projet EcoSmart a directement contribué à accroître (de 15 % à 25 % depuis trois ans) l'utilisation des cendres volantes comme produit de substitution dans le béton. Face à la popularité de cette technologie, le Ministère s'est allié avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour la transférer aux pays en développement. Par l'entremise du Fonds canadien de développement pour le changement climatique (géré par l'ACDI), le Centre international pour le développement durable du ciment et du béton a lancé un projet conjoint en Inde avec la Confédération de l'industrie indienne. Le projet vise à renforcer la capacité des principaux intervenants indiens à appliquer efficacement cette technologie dans l'ensemble du pays. Pour plus d'informations, visiter le site Web du béton EcoSmart™ à l'adresse http://www.ecosmart.ca. **Mise à jour**

« Le béton EcoSmart™ permet de réduire substantiellement les émissions de dioxyde de carbone en substituant des cendres volantes et d'autres matériaux au ciment Portland qui entre traditionnellement dans la composition du béton. »

Le Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux, de Ressources naturelles Canada, offre des incitations financières aux propriétaires immobiliers qui construisent des bâtiments dont l'efficacité énergétique est d'au moins 25 % supérieure à celle des bâtiments similaires érigés en conformité avec le Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments. En 2001–2002, 79 nouveaux bâtiments ont profité d'un tel incitatif. Depuis le lancement du programme, 255 nouveaux bâtiments ont pu compter sur cette aide, ce qui a permis de réduire annuellement de 50 kilotonnes les émissions de dioxyde de carbone. En moyenne, les immeubles construits avec l'aide du Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux présentent une efficacité énergétique de 34,4 % plus élevée que les bâtiments répondant aux normes de l'actuel code de l'énergie. De la même façon, Ressources naturelles Canada gère le programme R-2000, qui encourage la construction de maisons écoénergétiques qui excèdent de 30 % le seuil d'efficacité exigé par les codes du bâtiment actuellement en vigueur au Canada. En 2002–2003, Ressources naturelles Canada a formé un nouveau constructeur de maisons en série*, donné une formation d'appoint à 80 % des

*On entend habituellement par « constructeur de maisons en série » un constructeur qui bâtit au moins une centaine de maisons par année.

constructeurs précédemment formés et formé huit nouveaux constructeurs. En 2002, 421 maisons ont été bâties selon la norme R-2000. En date de novembre 2003, 284 maisons avaient été certifiées. Pour plus d'informations, visiter le site Web de l'Office d'efficacité énergétique à l'adresse http://oee.nrcan.gc.ca. **Mise à jour**

Les ingénieurs routiers du Nouveau-Brunswick, avec l'appui de Transports Canada, d'Environnement Canada et d'autres partenaires gouvernementaux, conçoivent diverses options pour atténuer les perturbations imputables aux roches acidifiantes. Quatre sites totalisant un million de tonnes d'assise rocheuse potentiellement perturbée ont été examinés. En modifiant la conception des routes, on a pu réduire d'environ 50 % la quantité de sous-sol rocheux, la moitié de cette réduction résultant de mesures d'atténuation appropriées pour le matériau perturbé résiduel. De la même façon, en Nouvelle-Écosse, le sous-sol rocheux est souvent perturbé par des activités de développement industriel et commercial qui peuvent, dans certaines configurations géologiques, créer un lixiviat acide nocif pour les eaux réceptrices. Une étude récemment effectuée sur l'élimination de ce matériau par immersion révèle qu'il y a alors très peu d'acidification et qu'aucun effet manifeste n'a été détecté dix ans après que l'on ait immergé plusieurs millions de tonnes de roches. Grâce à cette option (l'immersion), il n'est plus nécessaire de traiter chimiquement le lixiviat et de traiter/éliminer sur terre à grands frais ce matériau, normalement considéré nocif une fois perturbé. Cet effort combiné de prévention/répression de la pollution a considérablement amorti l'impact environnemental de la mise en valeur des terres vulnérables à l'acidification en Nouvelle-Écosse. **Nouveau**

Nettoyage à sec

Le projet de démonstration de nettoyage au mouillé d'Environnement Canada recourt à une nouvelle technologie pour diminuer l'usage des détergents dans le nettoyage par voie humide. Traditionnellement, cette technique sert à remplacer le nettoyage à sec, qui emploie le tétrachloroéthylène, une substance toxique. Cependant, elle produit un autre type de pollution, puisque les détergents sont une source de phénol et de demande biologique en oxygène. Le projet de démonstration mené chez Our Cleaners, à Barrie (Ontario), a permis d'abaisser de 6 % la consommation d'énergie durant la dernière année tout en augmentant de 7 % le volume de vêtements nettoyés. En outre, la consommation de détergent a encore diminué de 15 %. **Mise à jour**

Le Centre canadien pour la prévention de la pollution, avec l'appui de la Région de l'Ontario d'Environnement Canada, a sondé l'industrie ontarienne du nettoyage à sec au sujet de ses pratiques. Cette enquête visait notamment à déterminer l'étendue des pratiques écologiques chez les nettoyeurs à sec de l'Ontario et à mesurer les progrès réalisés depuis l'achèvement du projet « Green Clean ». L'étude a révélé que de nombreux nettoyeurs à sec ontariens font de petits gestes, comme améliorer les pratiques d'exploitation, moderniser l'équipement, remplacer les solvants de nettoyage à sec ou entreprendre des programmes de recyclage, pour protéger l'environnement des collectivités où ils font affaire. En outre, on a créé un site Web sur l'écologisation du nettoyage à sec, qui contient un répertoire électronique des entreprises ontariennes de nettoyage à sec offrant des solutions écologiques à leur clientèle. On peut visiter ce site Web à l'adresse http://www.c2p2online.com/greendrycleaner. **Nouveau**

« La diminution de la masse à vide et les autres économies attribuables au projet « Camion vedette » permettent de réduire de 1 $ la tonne les frais de débardage. »

Foresterie et produits du bois

Avec l'aide financière de Ressources naturelles Canada, l'Institut canadien de recherches en génie forestier a créé le projet « Camion vedette » pour améliorer la consommation de carburant des camions servant au transport des produits forestiers. Les résultats du projet montrent une réduction nette de la masse des camions pouvant atteindre 3.2 tonnes. La diminution de la masse à vide et les autres économies attribuables au projet permettent de réduire de 1 $ la tonne les frais de transport. Pour l'ensemble des opérations de l'usine de Tembec à Nouvelle, qui sont considérées de taille intermédiaire (transport de 312 000 tonnes par année), les économies annuelles seraient d'environ 312 000 $. L'Institut canadien de recherches en génie forestier a également étudié la faisabilité de recourir à des semi-remorques polyvalents pour transporter divers types de produits. Étant donné la structure de l'industrie forestière au Canada, il est nécessaire de faire appel à différents types de camions pour transporter des produits d'une usine à l'autre, et pour cette raison les camions qui roulent à vide gaspillent beaucoup de carburant. Le recours à des semi-remorques polyvalentes atténuerait ce

Les camions vedettes sont conçus expressément pour les travaux qu'ils seront appelés à exécuter. Il n'existe donc pas un seul camion vedette, mais autant de camions vedettes qu'il y a de conditions de transport.

problème et économiserait jusqu'à 12 000 litres de carburant par année. Pour plus d'informations, visiter le site Web de Ressources naturelles Canada à l'adresse http://www.oee.nrcan.gc.ca/ecoflotte/etudesDeCas/etudesDeCas_forestier.cfm?Text=N&PrintView=N. **Nouveau**

Le Service canadien des forêts, à Ressources naturelles Canada, soutient dans l'ensemble du pays plusieurs programmes visant à diminuer l'emploi des pesticides, y compris par des voies mécaniques (épandage intégré, réduction du dépôt hors cible lors du traitement des peuplements prioritaires), par des solutions de rechange matérielles aux pesticides chimiques (p. ex., utilisation de phéromones de la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour les stratégies d'intervention précoce) et par la mise au point d'outils de lutte biologique (programme intégré de répression de la tenthrède, un ravageur forestier, en vue de déterminer l'efficacité des pathogènes microbiens naturels (champignons, bactéries et virus) comme agents de lutte; emploi de champignons entomopathogènes contre les défoliateurs forestiers et comme agents de répression de la spongieuse. Pour plus d'informations sur ces activités, visiter le site Web du Service canadien des forêts à l'adresse http://www.nrcan-rncan.gc.ca/cfs-scf/index_f.html.

Étant donné l'importance accrue accordée à la conception de substituts naturels et biologiques aux pesticides chimiques, l'Étude sur l'écologie et l'écotoxicologie en milieu aquatique de Ressources naturelles Canada examine les effets de ces substituts sur les organismes et les écosystèmes aquatiques, les effets des virus d'insectes génétiquement modifiés dans les systèmes aquatiques ainsi que les effets des solutions de rechange à la coupe à blanc sur l'habitat et les organismes vivants des cours d'eau d'amont, pour s'assurer que ces options de rechange protègent adéquatement l'environnement. Pour plus d'informations sur l'étude, visiter le site Web Écotoxicologie aquatique de Ressources naturelles Canada à l'adresse http://www.glfc.cfs.nrcan.gc.ca/science/research/aquaticecotof.html#top. **Nouveau**

En outre, Ressources naturelles Canada soutient l'élaboration d'un système d'aide à la décision pour planifier la répression des ravageurs et l'aménagement des forêts et pour intégrer les résultats des recherches scientifiques, l'information sur la gestion des ressources, les technologies des modèles informatisés et des systèmes d'information gouvernementaux, en vue de réduire l'utilisation des pesticides et d'optimiser la protection et la production des forêts. Des programmes de formation sur les techniques de lutte antiparasitaire intégrée sont offerts aux techniciens de terrain et aux praticiens. **Nouveau**

La Région des Prairies et du Nord d'Environnement Canada est le leader national du processus des options stratégiques de préservation du bois. Une des mesures envisagées dans le cadre de ce processus est de faire adopter une ligne directrice d'exploitation uniforme par l'ensemble des 66 usines de préservation du bois au Canada. Cette ligne directrice décrit en détail les activités de P2 qui peuvent diminuer les rejets de produits chimiques de traitement qui contiennent des substances toxiques visées par la LCPE, y compris la prestation d'une formation sur la prévention des déversements. On a instauré un programme de mise en œuvre volontaire en 2000 et la majorité des usines canadiennes ont considérablement chemine vers le respect de la ligne directrice. L'objectif du programme est de faire en sorte que toutes les usines se conforment à la ligne directrice d'ici 2005. La Région des Prairies et du Nord collabore avec l'Institut canadien des bois traités au sujet du programme de mise en œuvre. **Nouveau**

La Région du Québec d'Environnement Canada, de concert avec des intervenants de l'industrie et des gouvernements, a donné son aide à l'établissement de la première usine nord-américaine de traitement du bois qui recourt à la chaleur au lieu des produits chimiques. Le traitement thermique à haute température stérilise le bois en détruisant tous les parasites qui peuvent s'y trouver. Cette technologie offrira à l'industrie du bois traité une solution de rechange au traitement à l'arséniate de cuivre chromaté, à la créosote et au pentachlorophénol et lui permettra de se conformer aux normes environnementales de plus en plus sévères. **Nouveau**

Soins de santé

Le site Web Healthcare EnviroNet, lancé avec l'aide de la Région de l'Ontario d'Environnement Canada, a été conçu et est mis à jour par le Centre canadien pour la prévention de la pollution, en consultation avec des organismes de santé et des organisations non gouvernementales. Ce site Web indique au personnel du secteur de la santé comment réduire l'impact environnemental de ses activités dans des domaines comme l'approvisionnement écologique, la conception de bâtiments durables et la planification de la P2. Pour plus d'informations, visiter le site Web Healthcare EnviroNet à l'adresse http://www.c2p2online.com/healthcare. **Mise à jour**

« Le standard pancanadien vise une réduction nationale de 95 % des rejets de mercure provenant de l'évacuation des résidus d'amalgames dentaires dans l'environnement d'ici 2005, par rapport à l'année 2000. »

Photo : Marc Boucher, 2002

Conformément à l'objectif du CCME consistant à promouvoir des mesures efficientes pour réduire les rejets de mercure et de ses composés, un standard pancanadien destiné à réduire les rejets dans l'environnement de mercure provenant des résidus d'amalgames dentaires a été élaboré. La dépose de vieux plombages et le façonnage/polissage des nouveaux plombages génèrent des résidus contenant du mercure qui deviennent une source d'inquiétude environnementale, puisque ces pratiques produisent des particules d'amalgames qui sont aspirées de la bouche et rejetées dans les réseaux d'égouts. Le standard pancanadien cherche à améliorer le captage des résidus d'amalgames grâce à l'application des meilleures pratiques de gestion, soit l'utilisation de séparateurs d'amalgames certifiés ISO, ou d'un équipement équivalent, et la gestion appropriée des résidus pour empêcher les rejets de mercure dans l'environnement. Le standard pancanadien vise une réduction nationale de 95 % des rejets de mercure provenant de l'évacuation des résidus d'amalgames dentaires dans l'environnement d'ici 2005, par rapport à l'année 2000. Pour plus d'informations, voir le site Web « Le mercure dans l'environnement » d'Environnement Canada, à l'adresse http://www.ec.gc.ca/mercury.

Mise à jour

En 2002–2003, la Direction de la santé des Premières Nations et des Inuits, à Santé Canada, a financé le remplacement de matériel contenant du mercure (thermomètres, tensiomètres, etc.) par des appareils sans mercure. Elle a également embauché un consultant pour effectuer des vérifications environnementales à divers établissements hospitaliers relevant de Santé Canada, à savoir l'hôpital général de Weeneebayko, l'hôpital Percy E. Moore et l'hôpital Norway House. **Nouveau**

Technologies de l'information

Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Industrie Canada, des ministères provinciaux et territoriaux de l'Environnement et d'autres intervenants collaborent pour aider l'Association canadienne de la technologie de l'information et Électro-Fédération Canada à mettre en place un programme national de responsabilité élargie des producteurs pour la récupération et le recyclage des produits électroniques de consommation désuets (plus précisément les micro-ordinateurs, les ordinateurs portatifs, les imprimantes et les téléviseurs). Un organisme sans but lucratif, Recyclage des produits électroniques Canada, a été établi pour voir à la gestion en fin de vie des produits de consommation de l'industrie de l'électronique et des technologies de l'information. Cette initiative vise à réduire la quantité de substances toxiques (comme le mercure, le plomb et le cadmium) que les produits électroniques grand public mis au rebut rejettent dans l'environnement. Recyclage des produits électroniques Canada a publié à l'été 2003 son plan d'affaires, plan qui intègre les commentaires et les informations provenant de consultations multilatérales. Le Conseil national de recherches et Santé Canada comptent parmi les autres principaux partenaires participant à ce projet.

Mise à jour

Marinas/ports/chantiers navals

Le programme d'écocertification CleanMarine consiste en une entente triennale conclue par l'Ontario Marine Operators' Association, le ministère ontarien de l'Environnement et Environnement Canada en vue de certifier 150 marinas ontariennes et de leur attribuer une cote de performance environnementales. Les participants reçoivent un guide « CleanMarine » des meilleures pratiques de gestion. Les marinas font l'objet d'une vérification et reçoivent une cote de performance environnementale. Les marinas participant au programme doivent s'engager à améliorer continuellement chaque année leurs pratiques et leur performance environnementales. Les marinas certifiées sont mentionnées et inscrites dans le Répertoire des marinas de l'Ontario. Le programme de certification a été mis au point avec la collaboration de divers membres du comité directeur de CleanMarine Partnership, où siègent des représentants de l'industrie nautique, des associations, des médias, des agences gouvernementales et de TerraChoice Environmental Services Inc. À ce jour, 100 marinas ontariennes ont fait l'objet d'une vérification et 50 autres le seront en 2003. Pour plus d'informations, visiter le site Web de l'Ontario Marine Operators' Association à http://www.omoa.com. **Mise à jour**

Pêches et Océans Canada a dressé et appliqué des plans de gestion de l'environnement pour 581 des 664 ports pour petits bateaux gérés par la clientèle. Un plan de gestion de l'environnement a pour but de répertorier toutes les activités et opérations portuaires qui pourraient nuire à l'environnement et d'indiquer comment on pourrait gérer ces opérations et activités pour en réduire les impacts. Par ailleurs, dans un souci de prévention des déversements, on procède à la récupération et au recyclage des huiles usées dans 27 ports gérés par des clients. Pour plus d'informations, visiter le site Web de Ports pour petits bateaux, de Pêches et Océans

« Le programme d'écocertification CleanMarine vise à certifier 150 marinas ontariennes et de leur attribuer une cote de performance environnementale. »

Canada, à l'adresse http://www.dfo-mpo.gc.ca/sch/home-accueil_f.html. **Mise à jour**

Finition des métaux

Le Projet de prevention de la pollution de l'industrie de la finition des métaux est un partenariat forgé en 1993 par Environnement Canada, le ministère ontarien de l'Environnement, l'Association canadienne des finisseurs de métaux et diverses associations industrielles. Le projet vise à concevoir des outils d'aide à la formulation de plans de P2 pour réduire les substances toxiques, à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de P2 propres à un lieu, à démontrer les avantages de la planification de la P2 et à faire connaître l'ampleur des réductions de substances opérées grâce aux plans. Le groupe de travail responsable du projet a publié son neuvième rapport d'étape en janvier 2003. Vingt-sept entreprises de finition des métaux participent au projet et l'on a rassemblé 58 études de cas. En outre, le groupe de travail a élaboré à l'intention de l'industrie un guide des technologies de P2 pour le secteur de la finition des métaux. Pour obtenir un exemplaire du rapport ou du manuel, visiter le site Web de l'Association canadienne des finisseurs de métaux à l'adresse http://www.camf-acfm.com. **Mise à jour**

Mines

Ressources naturelles Canada codirige un consortium nord-américain visant à promouvoir l'utilisation des piles à hydrogène dans l'exploitation des mines souterraines. Pour l'industrie minière, cette technologie se démarque principalement par le caractère non polluant de ses émissions, ce qui contribue à mieux protéger la santé et la sécurité de la main-d'œuvre et à éliminer les émissions de GES. À long terme, on souhaite convertir à la technologie des piles à hydrogène l'ensemble des véhicules souterrains actuellement alimentés au diesel. Le Ministère travaille actuellement à l'établissement de protocoles pour la production et la livraison de l'hydrogène. On estime que d'ici 2007, on aura commencé à concevoir et à fabriquer des véhicules munis de piles à combustible. Uniquement dans le secteur des mines de métaux, le remplacement de la totalité des véhicules diesel souterrains (quelque 3 200 unités) réduirait d'au moins un million de tonnes les émissions de dioxyde de carbone. Bien que relativement faible, cette diminution représente environ 26 % des émissions engendrées par le secteur de l'extraction primaire en mines souterraines et à ciel ouvert au Canada, qui totalisent 3,6 millions de tonnes. Cette seule conversion permettrait au secteur canadien de l'extraction d'atteindre les cibles qui lui ont été fixées dans la foulée du Protocole de Kyoto. **Mise à jour**

Ressources naturelles Canada dirige également un projet visant la mise au point d'un système d'exploitation des veines étroites qui ne creuserait que les veines, sans perturber la roche environnante, en faisant appel à une technologie de fragmentation thermique. Ce système réduira substantiellement le besoin de recourir à des explosifs chimiques et de transporter le minerai. En 2002–2003, le Ministère a évalué l'efficacité de la technologie en surface et a participé activement à l'organisation d'essais souterrains pour 2003–2004. On travaille également à la mise au point d'une petite benne à godets hybride (diesel-électricité) destinée à l'exploitation des mines à veines étroites. L'un des principaux avantages de cette technologie serait de réduire fortement les émissions des véhicules miniers souterrains, qui seraient équipés d'un plus petit moteur diesel à fonctionnement continu combiné à un filtre très performant. Cela permettrait de mieux protéger la santé des travailleurs tout en abaissant considérablement les émissions de GES. À terme, le petit moteur diesel pourrait être remplacé par une pile à combustible. **Mise à jour**

Une autre technologie en voie d'élaboration permet de réduire la consommation d'énergie dans la ventilation des mines. La ventilation accapare environ 40 % de l'énergie requise par la production minière souterraine. Un système de ventilation à la demande détermine le moment, l'endroit et l'intensité de la ventilation nécessaire. D'après une étude menée avec un client industriel, un tel système réduirait de 30 à 40 % du temps le flux d'air du système de ventilation primaire et de 60 à 70 % celui du système secondaire. **Mise à jour**

Les Laboratoires des mines et des sciences minérales de CANMET, à Ressources naturelles Canada, coordonnent le consortium gouvernement-industrie Thiosalts, chargé de mettre au point des techniques innovatrices pour la prévention, le traitement et la surveillance des sulfosels. Les sulfosels, générés lors du traitement des minerais à forte teneur en soufre, sont rejetés par l'usine sous forme de composés dissous dans les eaux de procédé. La dégradation des sulfosels dans les eaux de surface peut causer une acidification nocive pour les populations de poissons de l'environnement récepteur. Diverses techniques sont employées pour prévenir une telle acidification, notamment l'oxydation bactérienne des sulfosels et une oxydation au peroxyde d'hydrogène. Des recherches ont permis de mieux comprendre les problèmes techniques associés à la dégradation naturelle et à l'analyse des sulfosels. L'industrie minière se sert des résultats de ces études pour se conformer aux règlements régissant les rejets en milieu minier. **Mise à jour**

L'Initiative de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier, de Ressources naturelles Canada, continue de soutenir l'étude et la prévention du drainage acide et du lessivage des métaux en terrain neutre ou alcalin. En 2003, plusieurs projets étaient en chantier dans divers domaines : gestion des fermetures, vérification des technologies, lessivage des métaux neutres, gestion des boues, etc.

Environnement Canada, plusieurs ministères provinciaux et l'Association minière du Canada, de concert avec plusieurs sociétés minières et organismes non gouvernementaux, ont participé à cette initiative. Pour plus d'informations, visiter le site Web Neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier, à l'adresse http://www.nrcan.gc.ca/mms/canmet-mtb/mmsl-lmsm/mend/.

Mise à jour

Pétrole et gaz

Ressources naturelles Canada, par l'entremise du laboratoire CANMET de la technologie des matériaux, mène des recherches sur la gestion de la corrosion des oléoducs et gazoducs. Ces travaux aident l'industrie à prévenir les fuites de pétrole et de gaz. En 2002, le personnel du laboratoire a mené à terme des essais à l'échelle industrielle sur la résistance au stress et aux fissures par corrosion des pipelines. Ces recherches sont en forte demande pour la conception des réseaux pipeliniers destinés aux régions nordiques à l'environnement fragile.

Mise à jour

« En 2002, le laboratoire CANMET de la technologie des matériaux a mené à terme des essais à l'échelle industrielle sur la résistance au stress et aux fissures par corrosion des pipelines. »

Depuis dix ans, la Région de l'Atlantique d'Environnement Canada, de concert avec Transports Canada et la Garde côtière canadienne, diffuse de l'information sur la P2 aux pétroliers qui font halte dans les ports de Terre-Neuve. Cette information est communiquée par des préposés embauchés par Environnement Canada, qui visitent les bateaux et vont s'entretenir avec l'officier responsable. En 2003, on a étendu ce programme aux pétroliers visitant les ports de la Nouvelle-Écosse.

Nouveau

Impression et arts graphiques

CleanPrint Canada est une initiative de P2 réalisée en collaboration avec les entreprises et les associations du secteur de l'imprimerie et des arts graphiques et avec d'autres gouvernements, qui a pour but de réduire et/ou d'éliminer l'utilisation, la production ou le rejet de substances toxiques et d'autres substances préoccupantes. Environnement Canada joue un rôle de leader dans CleanPrint Canada et offre un soutien financier à ses diverses composantes régionales. Par exemple, l'année dernière, quatre autres usines ont dressé des plans de gestion de l'environnement, dont voici un bilan estimatif des retombées positives : baisse de 99 % de la consommation d'alcool isopropyle dans certaines usines; réduction de 1 000 litres du volume global de solvants utilisés; diminution de 10 % de la consommation d'encre en un endroit; réduction globale de plus de 800 mètres cubes du volume de déchets solides; mise en œuvre d'activités de réduction et de recyclage ayant permis d'économiser et d'empocher près de 200 000 $. À long terme, le projet vise à réduire de 20 % d'ici 2005, par rapport à 1985, les quantités de COV rejetées par les opérations d'impression dans la vallée du Bas-Fraser, à diminuer de 50 % les rejets d'argent et de COV dans le réseau d'égouts du district régional de la capitale et à favoriser une réduction de 50 % des déchets solides municipaux en Colombie-Britannique. Pour plus d'informations, visiter le site Web de CleanPrint Canada à l'adresse http://www.cleanprint.org.

Mise à jour

Tous les besoins d'impression du gouvernement du Canada sont satisfaits par le Bureau des produits et des services d'information, dont les services de lithographie ont été certifiés par le programme Choix environnemental en 2002–2003 comme étant conformes aux normes de performance environnementale prescrites par le gouvernement du Canada dans la Directive nationale concernant les services de lithographie. Ces normes servent à garantir l'intégrité environnementale des procédés d'impression grâce à la réduction des rejets toxiques dans l'environnement, à la réduction des quantités d'eaux usées, à la réduction de la quantité de matières envoyées dans les décharges et à la mise en œuvre de méthodes de préservation des ressources. Le papier utilisé dans les documents est conforme à la Ligne directrice nationale du Canada sur le papier d'impression et le papier à écrire ou à la Ligne directrice sur le papier d'impression mécanique non couché (ou aux deux). Ces lignes directrices servent à établir des normes de performance environnementale pour l'efficience dans l'utilisation des fibres, la demande chimique en oxygène, la consommation d'énergie, le potentiel de réchauffement de la planète, le potentiel d'acidification et les déchets solides.

Mise à jour

Tourisme

« Camping éco-l'eau, Canada!^MC » encourage les propriétaires de véhicules récréatifs et les plaisanciers à utiliser dans leurs réservoirs de stockage des produits non toxiques pour le traitement des eaux usées, au lieu des composés au formaldéhyde nocifs pour l'environnement. Au Canada, la Nouvelle-Écosse a été la première province à adopter une démarche unifiée pour promouvoir le recours aux options de traitement biologique. En 2001, la campagne « Camping éco-l'eau, Canada!^MC » a été lancée dans des terrains de camping publics et privés du pays tout entier. Le programme est maintenant établi dans les régions de l'Atlantique, du Québec, de

l'Ontario et de la C.-B., et il suscite l'intérêt d'autres régions. Environnement Canada, de concert avec Parcs Canada, l'Ontario Private Campground Owners Association, la Tourism and Industry Association of Nova Scotia, Campground Camping Canada et KOA Campgrounds, continue d'appuyer et de promouvoir le programme. En Ontario, plus de 200 terrains de camping ont participé à la campagne en soulignant les avantages des produits non toxiques pour les réservoirs de stockage. On continue le processus de désignation des terrains de camping fédéraux, provinciaux et privés sans pesticides. Pour plus d'informations, consulter le site Web de « Camping éco-l'eau, Canada!MD » à l'adresse http://www.tians.org/campgreencanada/. **Mise à jour**

« En Ontario, plus de 200 terrains de camping ont participé à la campagne 'Camping éco-l'eau, Canada!MD' en soulignant les avantages des produits non toxiques pour les réservoirs. »

Le Western Brook Pond est situé dans le parc national du Gros-Morne, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO de 1 805 km² situé dans l'ouest de Terre-Neuve. Chaque année, 25 000 visiteurs viennent participer à l'excursion en bateau organisée sur le Western Brook Pond. Face à la pression exercée sur l'écosystème par cet afflux touristique, Parcs Canada a décidé en 2002 d'obliger l'exploitant de la concession à obtenir une homologation ISO14001. Norock Associates, au nom de Bontour Voyages, a donc dressé en 2002 un SGE grâce auquel la société Bontour est devenue le premier exploitant d'excursions nautiques au monde à être certifié ISO14001. Le SGE prévoit diverses mesures de P2, notamment quant à la conservation de l'eau, à la prévention des rejets accidentels de carburant et à l'entretien des appareils sanitaires. Hospitality Newfoundland & Labrador a décerné à cet exploitant son Prix du tourisme durable pour 2002. **Nouveau**

Transports

L'Initiative des véhicules commerciaux, anciennement appelée Écoflotte, vise à améliorer la consommation de carburant, à réduire les émissions de GES et à promouvoir l'utilisation de carburants de remplacement dans les parcs automobiles commerciaux. Ressources naturelles Canada offre une formation et du matériel à plus de 149 000 exploitants (nouveaux et expérimentés) de parcs automobiles et a fait connaître l'Initiative à plus de 1 000 nouveaux moniteurs. Pour plus d'informations, visiter le site Web de l'Office de l'efficacité énergétique à http://oee.nrcan.gc.ca. **Mise à jour**

L'Initiative en matière d'efficacité et de technologies du transport des marchandises de Transports Canada, un programme quinquennal qui s'insère dans le Plan d'action 2000 sur le changement climatique, a pour objectif de réduire la croissance des émissions de GES rejetées par le secteur du transport des marchandises. Cette initiative de 14 millions de dollars, dirigée par Transports Canada de concert avec Ressources naturelles Canada, comprend trois volets : le Programme de démonstration du transport durable des marchandises; l'élaboration d'accords volontaires avec les associations de transport modal; des activités de formation et de sensibilisation. L'Initiative vise à aider les sociétés privées et les organisations sans but lucratif dans leurs activités de transport de fret (par air, par eau, par voie ferrée et par camion). Pour plus d'informations, voir le site Web de Transports Canada à l'adresse http://www.tc.gc.ca/fsdp.

En novembre 2002, dans l'esprit de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et sous l'égide du volet « formation et sensibilisation » de l'Initiative en matière d'efficacité et de technologies du transport des marchandises, Transports Canada a organisé le deuxième atelier d'une série de séminaires consacrés aux mesures opérationnelles visant à réduire la consommation de carburant et les émissions de l'industrie de l'aviation. L'atelier a attiré 90 participants du Canada et d'autres pays. En date de mars 2003, le programme de démonstration avait financé plusieurs projets touchant principalement le transport ferroviaire. **Nouveau**

Le document *Les options pour les navetteurs : Guide complet à l'intention des employeurs canadiens* présente des démarches pratiques et éprouvées pour encourager l'usage des transports actifs (la marche et le cyclisme), des transports en commun, du conavettage (le covoiturage et le cofourgonnettage), du télétravail ainsi que d'autres solutions de rechange à conduire seul pour se rendre au travail. Le guide et l'atelier *Options pour les navetteurs*, conçus par Transports Canada, ont pour but d'aider les employeurs de petite, de moyenne ou de grande taille partout au Canada, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, à écologiser les moyens de navettage quotidien. Pour plus d'informations, visiter le site Web de Transports Canada à l'adresse http://www.tc.gc.ca/Programmes/Environnement/Navetteur/menu.htm. **Nouveau**

Formation et sensibilisation

En 2002–2003, pour mieux faire connaître le concept de P2, l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique a publié plusieurs documents de sensibilisation,

y compris celui exposant l'engagement de l'Agence envers le développement durable. Un de ces documents, une fiche d'information, visait à sensibiliser la population à l'éco-efficacité et à l'importance d'une exploitation commerciale écologiquement responsable. L'Agence a également offert son aide à *l'Environmental Industries Association* et soutenu des ateliers portant sur le thème de la fabrication économe en ressources au Canada atlantique. L'Agence est en train de finaliser sa Politique sur les industries environnementales et elle commencera ensuite à élaborer sa stratégie. **Mise à jour**

Le programme Créer des entreprises durables appuie la tenue d'ateliers pour l'industrie portant sur divers concepts et outils d'éco-efficacité, comme la conception pour l'environnement, la gestion du cycle de vie, les systèmes de gestion de l'environnement, les rapports environnementaux, les éco-indicateurs et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. En mars 2003, le deuxième atelier a été organisé à Montréal et a attiré une cinquantaine de participants. D'autres activités sont prévues. Industrie Canada, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie siègent au Comité directeur fédéral du programme. Pour plus d'informations, voir le site Web du programme Créer des entreprises durables d'Industrie Canada à l'adresse http://strategis.ic.gc.ca/ bse-ced. **Mise à jour**

Pour tenter de renforcer la capacité de consultation en planification de la P2 au Canada atlantique, particulièrement en ce qui touche les avis de préparation de plans de P2 en vertu de la Partie 4 de la LCPE 1999, Environnement Canada, de concert avec le ministère néo-écossais de l'Environnement et du Travail, a en mars 2003 chargé le Centre canadien pour la prévention de la pollution d'organiser un cours de formation pratique d'une journée et demie à l'intention des consultants locaux. Les participants ont reçu une formation en classe et en usine sur la façon de repérer et d'évaluer les possibilités de P2 pour en faire des plans de P2 applicables. **Nouveau**

Petites et moyennes entreprises

En 2002-2003, la Région de l'Ontario d'Environnement Canada et le Centre canadien pour la prévention de la pollution ont commencé à élaborer à l'intention des PME un programme de communication et de sensibilisation sur la P2, basé en Ontario. À cette fin, on a sondé les associations industrielles qui représentent les PME pour établir les outils de P2 que leurs membres trouveraient le plus utiles et déterminer si l'on pouvait fournir aux associations une aide additionnelle sur la P2. Le projet a déjà atteint une envergure nationale avec la création, sous l'égide de la Table ronde canadienne sur la prévention de la pollution, du Groupe de travail sur la P2 dans les PME, où sont représentés les divers paliers de gouvernement, des fournisseurs d'aide technique et des associations industrielles. On a créé un nouveau site Web sur la P2 pour les PME, où l'on trouve de l'information sur les programmes régionaux d'intérêt pour les PME un peu partout au Canada, sur les ressources concernant la P2 et les SGE, sur les possibilités d'aide financière, sur des sujets d'intérêt sectoriel et sur la réglementation applicable. On travaille à la préparation d'un nouvel outil de formation en ligne, qui offrira aux gestionnaires des PME des conseils techniques sur la façon d'évaluer les avantages financiers des projets de P2 et de faire valoir ces avantages auprès de leurs supérieurs. Pour plus d'informations, visiter le site Web sur la prévention de la pollution pour les petites entreprises à l'adresse http://www.c2p2online.com/smep2. **Nouveau**

Le programme Enviroclub[MC] a été élaboré par la Région du Québec d'Environnement Canada, avec l'aide financière de Développement économique Canada et du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches, pour mieux faire connaître la P2 et la gestion environnementale aux PME. Les trois premiers clubs mis sur pied en 2001 et 2002 chapeautaient 30 PME. Les projets réalisés en usine ont permis d'effectuer des économies annuelles récurrentes de 1,9 million de dollars et de concrétiser les réductions récurrentes annuelles suivantes dans le rejet d'émissions et la consommation de ressources : 25 kilotonnes d'équivalent de dioxyde de carbone, plus de 40 tonnes de substances toxiques (principalement des COV), 355 000 mètres cubes de gaz naturel, 1,3 million de litres de produits pétroliers, 51 000 mètres cubes d'eau, 1 000 mètres cubes de bois et 219 000 litres de propane. Les quatre Enviroclubs qui étaient en chantier en 2003 regroupent 50 PME. Les projets en usine doivent donner lieu à des économies financières et à des réductions dans les émissions polluantes ou la consommation de ressources. La mise en œuvre des projets est appuyée par des consultants et par des ateliers où les représentants des PME acquièrent un savoir-faire en P2 et en gestion environnementale et apprennent à déterminer, à mesurer et à déclarer la performance environnementale. Pour plus d'informations, visiter le site Web Enviroclub[MC] à l'adresse http://www.enviroclub.ca/. **Mise à jour**

Le Toronto Region Sustainability Program vise à rehausser la performance environnementale des PME et des usines manufacturières en P2 et en développement durable, notamment en prenant des mesures pour combattre les précurseurs du smog et éliminer complètement la production de déchets toxiques. Le programme est exécuté au nom de la Région de l'Ontario d'Environnement Canada par le Centre ontarien pour

l'avancement des technologies environnementales, en partenariat avec le Bureau national de la prévention de la pollution d'Environnement Canada, le ministère ontarien de l'Environnement, la municipalité de Toronto et divers intervenants. Durant les deux premières années d'existence du programme, 27 installations ont mené à terme ou entamé des évaluations de P2. Elles représentaient des PME de divers secteurs manufacturiers : pièces automobiles, produits chimiques spécialisés, cartes de crédit, hôpitaux, finition des métaux, emballage, décapage de peinture, produits pétroliers, impression (plaques flexographiques) et lithographie. Chaque rapport d'évaluation de P2 comprend des recommandations sur les projets subséquents de P2 que l'installation devrait réaliser pour réduire ses émissions polluantes. Les réductions annuelles des émissions polluantes, et les économies ainsi réalisées par les 16 PME qui ont complété les évaluations de prévention de la pollution et mis en œuvre (ou se sont engagées à mettre en œuvre) les recommandations formulées, s'élèvent à : 341 tonnes de COV; 1,8 kilogramme de substances toxiques visées par la LCPE; 25 kilogrammes de métaux lourds, 308 tonnes de déchets de traitement; 2,5 tonnes de particules (inférieures à 10 microns); 16,7 grammes de mercure recyclé; 8 500 tonnes d'eau et 7 tonnes de GES. Ainsi, la valeur moyenne des économies réalisées par chaque PME est de 75 300 $. Pour plus d'informations, visiter le site Web du Centre ontarien pour l'avancement des technologies environnementales à l'adresse http://www.oceta.on.ca/programs/torsus.htm. **Mise à jour**

Le Programme de qualité de l'eau des entreprises est un partenariat quinquennal entre Environnement Canada, la municipalité régionale de Waterloo et le ministère ontarien de l'Environnement, qui vise à sensibiliser les PME aux avantages des dispositions de la LCPE 1999 relatives à l'élaboration de plans de P2 et à la réduction des toxiques, principalement pour prévenir les déversements dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les égouts. En 2002–2003, neuf installations ont procédé à l'examen et à l'évaluation de leurs équipements et obtenu les résultats suivants : élimination de solvants de nettoyage au nonylphénol et dérivés éthoxylés, à l'éthyléneglycol et au chlore, ainsi que de papier-filtre de résine phénolique; réduction de boues de peinture; réduction des rejets d'équivalents de GES; diminution de la demande biologique en oxygène, des solides en suspension et des phénols dans les effluents d'eaux usées; baisse de la consommation d'eau. À ce jour, 23 PME ont participé au programme. Pour plus d'informations, visiter le site Web du Centre ontarien pour l'avancement des technologies environnementales à l'adresse http://www.oceta.on.ca/programs/BWQP.htm. **Mise à jour**

Au début de 2003, l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, en partenariat avec le Burnside Eco-efficiency Centre, a effectué des examens sur l'éco-efficacité de diverses entreprises du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. L'Agence a également financé une étude de cas sur l'écocomptabilité avec une société néo-écossaise. **Nouveau**

Avec le soutien financier d'Industrie Canada, le Projet pilote de gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement vise à examiner et à développer le potentiel de la gestion de la chaîne d'approvisionnement comme moyen d'encourager la réduction des émissions de GES chez les PME. Collectivement, les PME produisent 43,7 % des émissions de GES de l'industrie manufacturière canadienne; elles jouent habituellement un rôle de fournisseur auprès d'entreprises plus grandes. Il s'agit d'un projet pilote quinquennal qui a débuté en mai 2001, sous la houlette de Mesures volontaires et Registre Inc. Deux sociétés hôtes (Shell et Suncor) ont été établies. En 2002–2003, on a tenu un atelier auquel les cinq PME participantes ont reçu de l'information sur les changements climatiques et l'efficacité énergétique. Dans la foulée de l'atelier, ces PME ont recouru aux services du Pembina Institute pour mieux étoffer leurs stratégies de réduction des GES. On entend tenir d'autres ateliers et recruter de nouvelles sociétés hôtes. Pour plus d'informations, visiter le site Web de Mesures volontaires et Registre Inc. à l'adresse http://www.vcr-mvr.ca/index_f.cfm. **Mise à jour**

À l'automne 2001, Industrie Canada a lancé l'outil « Trois étapes vers l'éco-efficacité », qui aide les PME manufacturières à mettre sur pied un programme d'éco-efficacité au moyen de listes de vérification sur l'auto-évaluation, de stratégies et d'une analyse coûts-avantages. En avril 2003, on a lancé une version en ligne par laquelle l'entreprise peut remplir une série de fiches de travail qui permettent d'évaluer l'éco-efficacité de l'entreprise par fonction d'affaires et de créer une représentation graphique des résultats et des stratégies potentielles. On peut également télécharger un graphique d'analyse coûts-avantages pour faciliter l'élaboration d'un plan d'action stratégique. Pour plus d'informations, voir le site Web sur l'éco-efficacité d'Industrie Canada à l'adresse http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/inee-ee.nsf/fr/Home. Entre 10 et 20 % des 800 à 1 200 visiteurs mensuels du site utilisent l'outil. **Mise à jour**

Initiatives syndicales

Environnement Canada a accordé son appui à la *Labour Environmental Alliance Society*, une organisation sans but lucratif de la Colombie-Britannique, pour le projet *Cleaners, Toxins and the Ecosystem*. On a organisé neuf ateliers qui ont attiré 143 participants et offert par la suite un soutien à des lieux de travail institutionnels pour les aider à repérer les produits de nettoyage toxiques et à les remplacer par des substituts inoffensifs. Bon nombre des

participants représentaient des hôpitaux, des écoles, des établissements de soins de longue durée, des hôtels, des restaurants, des entreprises de transport en commun, des usines et des centres récréatifs. On estime que l'effet multiplicateur est de l'ordre de 100, ce qui signifie que le projet a vraisemblablement joint plus de 14 000 personnes. Le projet a directement mené à une réduction annuelle de plus de 20 000 litres de produits de nettoyage contenant des substances chimiques toxiques. En outre, il a indirectement encouragé de nombreuses installations à écologiser leurs politiques d'achat, notamment en adoptant des procédures centralisées d'acquisition des produits nettoyants. **Mise à jour**

Recherche et développement

Ressources naturelles Canada, par l'entremise du Laboratoire de la technologie des matériaux de CANMET, coordonne l'Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers, un partenariat gouvernement-industrie-université visant la mise au point de matériaux légers, à faible densité et très résistants, en vue de réduire le poids des véhicules terrestres et d'en abaisser les émissions de GES par une meilleure efficacité. En 2002, les chercheurs du laboratoire ont établi à l'échelle pilote une méthode de soudure par joints des tubes d'aluminium. Premier procédé de ce type en Amérique du Nord, il s'agit d'une percée significative dans l'hydroformage des tubes qui devrait laisser place aux métaux légers dans les véhicules de transport. Le laboratoire a également optimisé le procédé de traitement thermique pour l'alliage A356 (couramment employé dans l'industrie automobile), en en réduisant du tiers la consommation d'énergie. Deux fonderies ont déjà appliqué ce progr technologique à leur production. Pour plus d'informations, visiter le site Web de l'Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers à l'adresse http://climri.nrcan.gc.ca. **Mise à jour**

Partenariat technologique Canada est un fonds d'investissement technologique administré par Industrie Canada qui accorde des prêts à haut risque remboursables pour des projets de recherche, de développement et d'innovation. En 2002–2003, on a investi 132 millions de dollars dans six projets pouvant contribuer à prévenir la pollution et qui, par effet de levier, permettront d'obtenir 345 millions de dollars de plus d'autres sources. Divers types de projets sont financés : moteurs diesel au gaz naturel pour les camions; moteurs fixes à turbine au gaz de type aviation pour la production d'énergie; technologies avancées de raffinage du métal à émissions réduites; procédés et matériel perfectionnés pour la manutention des matériaux; réservoirs septiques supérieurs pour le traitement des eaux usées; engrais organiques innovateurs; système éconergétique de récolte du grain; batteries à haute densité énergétique aux fins de transport écologique, etc. Pour plus d'informations, visiter le site Web de Partenariat technologique Canada à l'adresse http://tpc.ic.gc.ca. **Mise à jour**

Industrie Canada continue de diriger l'application de la « Carte routière de la technologie et de l'innovation sur les bioproduits » (anciennement la « Carte routière de l'innovation sur les biocarburants et les produits chimiques dérivés de la biomasse »). La Carte routière aidera le Canada à concrétiser ses objectifs de lutte aux changements climatiques en créant des débouchés pour les bioproduits et en encourageant la mise au point de bioprocédés plus respectueux de l'environnement, ce qui contribuera à réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES. Dans cette optique, il sera possible d'atteindre la cible visée, soit abaisser de 23 tonnes les émissions annuelles d'équivalent de dioxyde de carbone d'ici 2015. Pour plus d'informations, visiter le site Web des Cartes routières de la technologie d'Industrie Canada à l'adresse http://www.strategis.ic.gc.ca/epic/internet/intrm-crt.nsf/fr/Home. **Mise à jour**

Le Fonds d'innovation de l'Atlantique, de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique, effectue des investissements stratégiques pour stimuler la capacité d'innovation dans le Canada atlantique. Le Fonds contribue à des projets de nature environnementale, par exemple des recherches sur les technologies de traitement avancées, les systèmes de surveillance et la réduction des émissions de GES. **Nouveau**

Projets à venir

Dans le cadre de l'initiative des lieux historiques, Patrimoine canadien collabore avec Parcs Canada pour inciter financièrement le secteur privé à préserver les édifices patrimoniaux. Ce programme, baptisé Fonds pour favoriser les propriétés commerciales patrimoniales, devrait réduire le volume des déchets acheminés à la décharge en encourageant la rénovation des immeubles historiques appartenant à des propriétaires privés, plutôt que leur démolition. Des études indiquent que les déblais de démolition représentent environ 20 % du contenu des décharges. Pour plus d'informations, visiter le site Web de Parcs Canada à l'adresse http://www.pc.gc.ca/progs/plp-hpp/plp-hpp2a_f.asp.

Depuis quelques années, l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers (Paprican) reçoit l'aide financière de Ressources naturelles Canada. Entre autres, Paprican a étudié l'utilisation de l'énergie dans les usines de pâtes et papiers et déterminé les possibilités de réduire la consommation d'énergie et de convertir à la biomasse les usines de pâtes et papiers qui fonctionnent actuellement aux énergies fossiles. Depuis 1990, l'industrie des pâtes et papiers a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 14 mégatonnes/année à 10 mégatonnes/année. On s'attend à ce qu'une meilleure efficacité énergétique et le recours à la biomasse comme source d'énergie réduisent de deux autres mégatonnes environ les émissions des

usines de pâtes et papiers. Pour plus d'informations, visiter le site Web de Paprican à l'adresse http://www.paprican.ca.

En outre, Ressources naturelles Canada finance la société Forintek Canada (Forintek), qui est l'institut national du Canada pour la recherche sur les produits du bois. L'un des projets de Forintek consiste à étudier les données et les connaissances disponibles pour améliorer les techniques de séchage du bois d'œuvre et ainsi économiser l'énergie et réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Ce projet sera mené à terme en juillet 2004, en partie avec l'aide financière du Centre de la technologie de l'énergie CANMET, de Ressources naturelles Canada. Selon certains chercheurs, il serait possible de réduire de 335 kilotonnes/année les émissions de dioxyde de carbone des séchoir à bois du Canada. Pour plus d'informations, visiter le site Web de Forintek à l'adresse http://www.forintek.ca.

Diversification économique de l'Ouest Canada a collaboré avec le Western Canada Business Service Network pour concevoir le site Web « Sustainable Business On-line Resources ». Ce site, qui devrait être lancé à l'automne 2003, fera valoir aux PME l'importance des pratiques de développement durable. Diversification économique de l'Ouest Canada soutiendra également un projet prévoyant l'installation, au *Northern Alberta Institute of Technology*, de la première pile à combustible opérationnelle à haute tension. Par ailleurs, on finance la mise au point de matériel spécialisé en vue de la conception d'un banc d'essai pour l'énergie renouvelable et d'un système diagnostique de l'écoulement gazeux dans les piles à combustible, à *l'Institute for Integrated Energy Systems* de l'Université de Victoria. Les piles à combustible produisent de l'électricité directement grâce à la combinaison chimique d'hydrogène stocké et d'oxygène, ce qui produit de l'eau et de la chaleur (seules émissions du processus). Les dispositifs alimentés par des piles à combustible produiront substantiellement moins de GES que de nombreux autres produits actuellement sur le marché.

Statistique Canada, au moyen de l'Enquête sur les dépenses en protection de l'environnement des entreprises (EDPEE), recueille des données sur les dépenses et pratiques des industries primaires et manufacturières, des entreprises de transport d'électricité et de gaz et des sociétés pipelinières. Sauf pour la substitution de matériaux et de solvants, les entreprises ont accru leur participation dans toutes les catégories de P2 énumérées à la figure ci-dessous. Presque 80 % des entreprises ont déclaré avoir utilisé de bonnes techniques d'exploitation ou une formation en P2[1]. Viennent ensuite la prévention des fuites et des déversements (73 %), les « 3R[2] » (67 %) et les économies d'énergie (68 %). En 2000, le questionnaire demandait pour la première fois aux entreprises d'indiquer si elles avaient pu économiser de l'argent grâce à la mise en œuvre de pratiques de gestion de l'environnement ou de P2. Pour l'ensemble des industries, 38 % des établissements répondants ont déclaré avoir réalisé des économies financières en 2000. C'est dans l'industrie de l'extraction pétrolière et gazière qu'on observe la plus grande proportion d'établissements (75 %) ayant déclaré des économies financières et dans l'industrie forestière qu'on trouve la moins grande proportion (17 %). **Mise à jour**

Depuis 1993, le programme des Centres canadiens d'avancement de la technologie environnementale (CCATE) soutient la conception, la démonstration et la mise en application de technologies environnementales avant-gardistes. Enviro-Access, le Centre ontarien pour l'avancement des technologies environnementales et CETAC-WEST sont des sociétés privées sans but lucratif, qui reçoivent l'aide financière et opérationnelle de la Direction générale pour l'avancement des technologies environnementales d'Environnement Canada. En 2002-2003, 140 entreprises ont reçu de la part des CCATE des services d'affaires qui leur ont permis de faire avancer leur technologie sur l'échiquier commercial. On a organisé sept projets de démonstration technologique axés sur les priorités environnementales suivantes : air pur, changements climatiques, qualité de l'eau et réduction des toxiques. Voici quelques exemples de technologies de P2 qui ont reçu un soutien : chauffage de l'eau à l'énergie solaire, appareils mobiles de nettoyage du matériel d'exploitation forestière et minière, système de prévention des déversements de fluides de forage autour des puits. Le programme des CCATE est supervisé par la Direction générale pour l'avancement des technologies environnementales d'Environnement Canada.

[1] Une bonne pratique d'exploitation ou la formation en P2, ainsi que le recours à de meilleures techniques de gestion ou d'approvisionnement, figurent pour la première fois dans l'Enquête de 2000 sur les dépenses en protection de l'environnement.
[2] 3R : signifie réutilisation, récupération et recyclage.

Utilisation des méthodes de prévention de la pollution, 1995–2000[1]

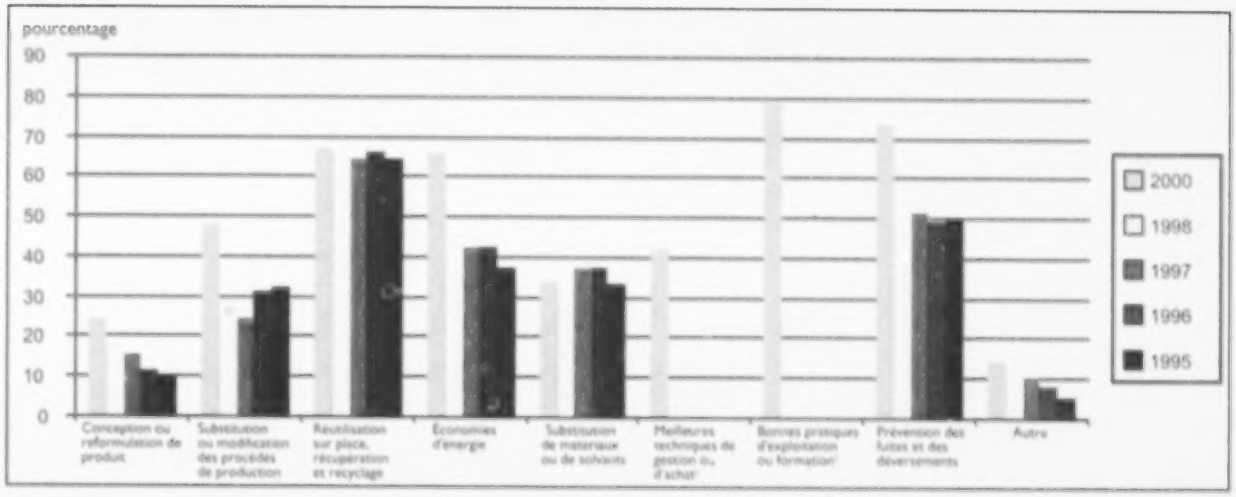

Remarques :

Cette figure ne comprend que les données déclarées. L'Enquête sur les dépenses en protection de l'environnement n'a pas été effectuée en 1999.

1. Nombre d'établissements indiquant avoir utilisé une méthode de P2, par rapport à tous les établissements répondants.

2. Données disponibles pour 2000 uniquement.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et des statistiques sur l'environnement.

Le tableau suivant résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la P2 et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine avec le secteur privé.

En quête de résultats : La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre

Objectif : Créer un climat dans lequel la P2 devient un facteur important dans les activités industrielles.

Mesures	Statut	Exemples
1. Élaborer des programmes novateurs de P2.	En cours	• Programme Mercury Switch Out • CleanPrint Canada • Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux • Camping éco-l'eau. Canada!MO
2. Promouvoir la P2 en réorientant les initiatives de recherche, de développement et de démonstration.	En cours	• Projet de démonstration de nettoyage au mouillé • Initiative canadienne de recherche sur les matériaux légers • Biocarburants et produits chimiques dérivés de la biomasse • Carte routière pour les technologies des bâtiments intelligents • Projet Camion vedette
3. Promouvoir l'adoption des principes de la production durable dans les procédés industriels et manufacturiers.	En cours	• Béton EcoSmart • Projet de prévention de la pollution dans le secteur de la fabrication automobile canadien • Projet de l'industrie du traitement des métaux de surface • Responsabilité élargie des producteurs à l'égard des résidus associés aux technologies de l'information
4. Appliquer des instruments économiques.	En cours	• Système d'échange de permis d'émission de bromure de méthylequi contribueront à prévenir la pollution
5. Aider les PME à améliorer leur performance environnementale.	En cours	• EnviroclubMO • Toronto Region Sustainability Program • Gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement • Site Web sur la prévention de la pollution pour les petites entreprises • Groupe de travail sur la prévention de la pollution dans les PME, de la Table ronde canadienne sur la prévention de la pollution

Progrès réalisés avec la population canadienne

Objectif de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : Offrir à la population canadienne l'information et les outils nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques de prévention de la pollution.

Activités inspirées par des citoyens

Le Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique (PAZCA) est un programme communautaire créé par Environnement Canada pour inciter les collectivités locales à faire face d'elles-mêmes à leurs problèmes d'environnement et de développement. Voici quelques exemples de projets réalisés en 2002–2003 dans le cadre du PAZCA :

- Les collectivités de Terre-Neuve-et-Labrador font face à des pénuries d'eau depuis des années, mais leur consommation quotidienne moyenne de 450 litres d'eau par personne est de beaucoup supérieure à la moyenne nationale, qui se situe à 350 litres. Avec l'appui financier d'Éco-Action, la société ACAP *Humber Arm Environmental Association Inc.* met sur pied un projet pilote de conservation de l'eau dans la collectivité de Massey Drive, près de Corner Brook (Terre-Neuve), pour réduire de 20 % la consommation globale d'eau, en distribuant à 75 % des propriétaires de maison des trousses de rénovation (réducteurs de débit pour les robinets et les pommes de douche, sacs pour diminuer le volume d'eau dans les réservoirs de toilette, débitmètres à douche, pastilles de colorant, jauge d'égouttement). En outre, on s'attend à ce que 75 % de la population participe aux activités ou aux forums d'éducation publique. Des informations sur le projet seront distribuées dans au moins 50 collectivités un peu partout à Terre-Neuve-et-Labrador.

- Avec l'aide financière du programme Éco-Action, la société *ACAP Cape Breton*, en Nouvelle-Écosse, a entrepris un programme d'économie d'eau dans la municipalité régionale de Cap-Breton, où la consommation d'eau est estimée au double de la moyenne nationale. On a instauré un programme de crédits pour l'installation de toilettes à débit réduit, qui accorde aux 200 participants un crédit de 100 $ sur leur facture d'eau contre présentation d'une preuve d'installation. Un autre programme a été mis sur pied, où les gens peuvent échanger leur ancien modèle de pomme de douche, gourmand en eau, contre un modèle à débit réduit. On entend économiser ainsi quelque 116 800 litres d'eau par année. Le programme comprend également des activités d'information sur les compteurs d'eau, une initiative de sensibilisation des écoliers de la 4e à la 6e année dans 30 écoles, ainsi que des activités de promotion pour la Journée mondiale de l'eau. Collectivement, ces initiatives ont permis aux foyers participants de réduire leur consommation globale d'eau de 20 %, soit 2,18 millions de litres par année.

- *ACAP Cape Breton* a créé une « brigade antipesticides » qui a visité une centaine de maisons à la demande des résidents pour suggérer des solutions de rechange aux pesticides pour la répression des organismes nuisibles communs des pelouses et jardins. L'organisme a également distribué 300 trousses d'information antipesticides lors d'événements locaux et à des centres de jardinage. Ces efforts ont permis de mieux sensibiliser la population aux effets des pesticides sur la santé humaine et l'environnement, à d'autres options plus efficaces que les pesticides et à l'importance de diminuer le recours aux pesticides à la maison.

- À l'été 2002, le PAZCA, de concert avec le *Conservation Corps of Newfoundland and Labrador*, a offert des barils subventionnés à 50 % pour recolter l'eau de pluie. Les résidents de la région de St. John's ont pu acheter 150 barils, où l'eau de pluie ainsi captée peut servir à des fins d'aménagement paysager et de jardinage, de façon à réduire la demande en eau municipale. Les participants ont également obtenu de l'information sur la conservation des ressources en eau et le jardinage sans pesticides.

- Dans le port de St. John's, à Terre-Neuve, on ne peut manquer le plus récent panneau d'affichage installé par le PAZCA pour encourager la population à ne pas verser dans le lavabo les substances toxiques et inappropriées dont elle souhaite se débarrasser. Le message s'insère dans une campagne de réduction à la source, qui comprenait également un colloque sur la prévention de la pollution en matière d'eaux usées municipales. Le colloque a attiré plus de 75 personnes (fonctionnaires, environnementalistes, étudiants et citoyens concernés), qui y ont discuté de P2 et de réduction de la pollution à la source avec divers experts de l'ensemble du Canada atlantique.

« À l'été de 2002, le PAZCA, de concert avec le Conservation Corps of Newfoundland and Labrador, a offert des barils subventionnés à 50 % pour recolter l'eau de pluie. »

Qu'est-ce que la consommation durable?

La consommation durable a été définie comme suit : « L'utilisation de services et de produits qui répondent à des besoins essentiels et contribuent à améliorer la qualité de la vie tout en réduisant au minimum les quantités de ressources naturelles et de matières toxiques utilisées, ainsi que les quantités de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie du service ou du produit de sorte que les besoins des générations futures puissent être satisfaits »[1].

En juin 2002, Environnement Canada a accueilli la deuxième réunion du Groupe de travail de l'Alliance nord-américaine pour la consommation durable, qui est un partenariat stratégique de particuliers et d'organismes voués à la promotion de régimes de consommation plus durables au Mexique, au Canada et aux États-Unis. L'Alliance souhaite notamment faciliter la formulation d'une vision commune de la consommation durable en Amérique du Nord. Les activités réalisées à la suite de cette rencontre se sont articulées autour de l'élaboration d'une base de données Internet sur les activités et les initiatives concernant la production et la consommation durables en Amérique du Nord, avec le soutien de la Commission de coopération environnementale. Cette base de données vise à faciliter la concertation des organisations nord-américaines qui souhaitent promouvoir la consommation durable, en offrant de l'information sur les activités ou les initiatives auxquelles elles pourraient se joindre, ou encore reproduire ou soutenir. La consommation durable a été désignée comme une priorité mondiale au Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en août 2002, où les pays participants se sont engagés à élaborer un cadre d'action décennal pour la consommation durable, sous la direction du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Campagnes de sensibilisation publique

Entre 1999 et 2003, Ressources naturelles Canada a dirigé un comité multipartite chargé de concevoir et de réaliser une campagne nationale d'éducation sur le chauffage au bois, appelée *Chauffage au bois : Soyons responsables!* Au Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est déroulé à Johannesburg en Afrique du Sud, la consommation durable a été retenue comme une priorité mondiale, et les pays participants se sont engagés à élaborer un cadre d'action décennal sur la consommation durable, sous la houlette du Programme des Nations Unies pour l'environnement. De la même façon, en vertu d'un engagement sur l'air pur formulé par des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux, le CCME a convenu en 1999 de coopérer à diverses initiatives visant à réduire la pollution atmosphérique, y compris les émissions qui se dégagent des poêles à bois. La campagne a été créée pour promouvoir des méthodes plus sûres, plus propres et plus efficaces auprès des personnes qui se chauffent au bois ou qui brûlent du bois à des fins d'agrément. La campagne a été lancée à l'échelle nationale en septembre 2002. À la fin de mars 2003, quelque 5 800 personnes avaient assisté à l'un des quelques 300 ateliers tenus dans plus de 200 collectivités du Canada tout entier. Environnement Canada a guidé l'organisation des ateliers dans plusieurs provinces. Pour plus d'informations, visiter le site Web du programme *Chauffage au bois : Soyons responsables!* à l'adresse http://www.burnitsmart.org. **Nouveau**

Le programme « Pour un environnement sain dans les écoles » repère les sources intérieures et extérieures de pollution atmosphérique que les écoles peuvent réprimer en adoptant des programmes et des politiques sur la marche au ralenti des autobus et des véhicules, l'interdiction des parfums, l'écologisation des terrains scolaires, la lutte antiparasitaire sans produits chimiques, la réduction des déchets et l'efficacité énergétique. Avec l'aide financière du programme Éco-Action d'Environnement Canada, l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick a mené dans une école un programme pilote qu'elle souhaite maintenant étendre à plus d'une vingtaine d'écoles, notamment en milieu autochtone. **Mise à jour**

« À la fin de mars 2003, quelque 5 800 personnes avaient assisté à un des quelques 300 ateliers dans le cadre de la campagne *Chauffage au bois : Soyons responsables!* tenus dans plus de 200 collectivités du Canada tout entier. »

Pour mieux sensibiliser les gens à la problématique des transports durables, Transports Canada finance des projets par l'entremise du programme *Sur la route du transport durable*. Ce programme est orienté par un comité consultatif représentant Transports Canada, Environnement Canada, Santé Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et l'Association du transport aérien du Canada. Depuis le lancement du programme en septembre 1999, on a alloué quelque 1,6 million de dollars à 50 projets axés sur le transport durable, qui offrent aux Canadiens des informations pratiques et des outils leur permettant de mieux adapter leur vie courante aux principes du transport durable. **Nouveau**

Le Programme de véhicules à technologies de pointe, de Transports Canada, encourage

[1] *Symposium sur la consommation durable, Oslo, Norvège, janvier 1994.*

l'adoption de technologies de transport durable pour mieux faire connaître les véhicules faisant appel aux technologies avancées au moyen de campagnes d'inspection, de cliniques d'analyse et d'activités de sensibilisation. Au 31 mars 2003, le Ministère avait acquis 87 véhicules à technologie de pointe, évalué 352 véhicules et tenu 76 événements de sensibilisation publique. On estime que plus de 3,8 millions de Canadiens ont eu vent du Programme de véhicules à technologies de pointe dans la presse écrite, à la télévision, à la radio, en direct sur Internet et lors d'événements majeurs comme des salons de l'auto, des conférences et d'autres activités publiques. Pour plus d'informations, visiter le site Web de Transports Canada à l'adresse http://www.tc.gc.ca/atvp/.

Nouveau

La *Eastern Charlotte Waterways Inc.*, du Nouveau-Brunswick, a réautorisé la récolte commerciale et récréative des myes dans le havre de Letang, où cette activité était interdite depuis les années soixante en raison d'une contamination bactériologique de l'eau. Cette réalisation est le fruit d'une concertation entre l'association locale des ramasseurs de myes, les municipalités et des organismes fédéraux et provinciaux, visant à réduire le rejet d'eaux usées dans le

« En 2002, *l'Ecology Action Centre*, avec l'aide de l'équipe de cliniques d'inspection d'Environnement Canada, a organisé une opération d'analyse des gaz d'échappement des véhicules à Halifax. »

havre par l'éducation du public et par la surveillance, la prévention et la maîtrise des problèmes éventuels. Durant la dernière année financière, la *Eastern Charlotte Waterways Inc.* a mérité le Prix de leadership du Nouveau-Brunswick pour ses efforts en vue de préserver l'environnement naturel du havre de Letang. **Nouveau**

Le Programme d'animation communautaire est une initiative conjointe de Santé Canada et d'Environnement Canada visant à promouvoir la durabilité et la salubrité des collectivités canadiennes. En 2002-2003, le Programme a soutenu plusieurs initiatives au Québec. Dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean par exemple, on s'efforce d'encourager plus de 8 600 personnes à adopter des pratiques réduisant la consommation d'énergie et la production de déchets solides. Dans les Cantons de l'Est, on incite les automobilistes à limiter la marche au ralenti et l'on encourage les édiles municipaux à adopter des règlements antiralenti. Dans le secteur de la rivière Beauport, les jeunes contribuent à la préservation des ressources aquatiques.

Nouveau

En 2002, *l'Ecology Action Centre*, avec l'aide de l'équipe des cliniques d'inspection d'Environnement Canada, a organisé une opération d'analyse des gaz d'échappement des véhicules à Halifax. Ces activités sont une bonne occasion de sonder les automobilistes sur leurs habitudes de conduite, sur leurs habitudes d'entretien et sur leur connaissance de l'impact environnemental de la marche au ralenti et des émissions de leurs véhicules. Des 341 véhicules examinés, 309 (90,6 %) satisfaisaient aux normes d'émissions et 25 (7,3 %) excédaient les limites pour les hydrocarbures ou le monoxyde de carbone. Toujours en 2002, Environnement Canada a organisé un peu partout au Canada 30 cliniques, où l'on a analysé plus de 5 900 véhicules. Par ailleurs, le *Miramichi River Environmental Assessment Committee* a organisé une clinique de ce genre avec l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick pour encourager une réduction des gaz d'échappement et l'optimisation du kilométrage par un gonflement adéquat des pneus. Dans tous les cas, les automobilistes dont les véhicules ne répondaient pas aux normes ont obtenu de l'information sur les causes possibles du problème, et on les a encouragés à faire réparer leurs véhicules. **Nouveau**

Registre environnemental de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE)

Le Registre environnemental de la LCPE est une source complète d'information publique sur les activités tenues dans le cadre de la LCPE 1999. En plus de fournir des versions à jour des instruments d'application de la Loi, le Registre encourage et soutient la participation du public à la prise de décisions environnementales en facilitant l'accès aux documents découlant de l'application de la Loi. Pour accéder au Registre, visiter le site http://www.ec.gc.ca/ceparegistry/.

Accès à l'information

TerraChoice Environmental Services Inc., au nom d'Environnement Canada, gère et exécute le programme Choix environnemental, un programme d'éco-étiquetage qui aide les particuliers, les entreprises et les gouvernements à prendre des décisions d'achat éclairées pour en réduire les effets environnementaux. Plus de 3 000 produits de marque, dans quelque 140 catégories, portent maintenant l'Éco-Logo du programme Choix environnemental, notamment des pneus, des produits nettoyants, du matériel de bureau et des peintures, de même que des services tels que l'impression ou le lavage d'automobiles. Récemment, on a produit un document sur les critères de

certification des sources d'électricité renouvelables à faible impact environnemental. Pour plus d'informations, visiter le site Web du programme Choix environnemental à l'adresse http://www.environmentalchoice.com.

Le Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution est un outil Internet qui donne à la population canadienne un accès aux ressources dont elle a besoin pour soutenir ou pratiquer la P2. Le Centre mène à plus de 1 400 sources d'information sur la P2, comme des rapports techniques, des guides, des règlements et du matériel de formation. Le site Web sur les Réussites canadiennes en matière de prévention de la pollution met en vedette les entreprises et les organisations canadiennes qui ont placé leurs opérations commerciales sous le signe de la P2. À l'heure actuelle, le site Web expose les réalisations de plus de 95 entreprises. Environnement Canada a la responsabilité d'augmenter et d'entretenir ces deux sites Web, qui demeurent pour les Canadiens une excellente source de renseignements sur la P2. Pour plus d'informations, visiter le site Web du Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution (http://www.ec.gc.ca/cppic) ou le site des Réussites canadiennes en matière de prévention de la pollution à l'adresse http://www.ec.gc.ca/pp.

Mise à jour

La sixième Table ronde annuelle canadienne sur la prévention de la pollution s'est déroulée à Québec en avril 2002. C'est une occasion reconnue de renforcer les partenariats et de faire progresser la P2. On y a discuté d'une brochette de sujets, dont la P2 et les secteurs industriels; la P2 en milieu municipal; les programmes de P2 des petites entreprises; leadership gouvernemental; communications et exécution des programmes; arrimage des stratégies de P2 et de gestion environnementale. Certains exposés présentaient un intérêt particulier, notamment les suivants : Collecte de données nationales sur la P2; Effluents des eaux usées municipales; Arrimage de la P2 et des systèmes de gestion de l'environnement; Établissement d'une alliance nord-américaine pour la consommation durable. Plus de 140 participants, représentant des entreprises, des consultants, des universités, des gouvernements, des mouvements syndicaux, des organisations de jeunes et des organismes non gouvernementaux, ont discuté de P2 et rendu hommage aux réalisations canadiennes. La Table ronde a connu la meilleure représentation internationale de ses six années d'existence, avec huit participants provenant des États-Unis et du Mexique. Deux groupes de travail, celui sur la P2 municipale et la planification de la P2, se sont réunis à la Table ronde pour discuter d'intérêts communs et collaborer en vue d'activités futures. La Table ronde est coordonnée par le Centre canadien pour la prévention de la pollution (une organisation sans but lucratif), avec le soutien d'Environnement Canada. Pour plus d'informations, visiter le site Web du Centre canadien pour la prévention de la pollution à l'adresse http://www.c2p2online.com/CPPR.

Mise à jour

Lutte aux changements climatiques

Le Plan du Canada 2002 sur les changements climatiques expose une approche en trois étapes pour atteindre l'objectif canadien de lutte contre les changements climatiques, soit une réduction annuelle de 240 mégatonnes des émissions de GES. Tout d'abord, il y a les investissements réalisés à ce jour qui permettront d'atteindre le tiers de l'objectif de réduction (80 mégatonnes). Ensuite, le Plan propose une stratégie concernant des réductions supplémentaires de 100 mégatonnes. Enfin, il esquisse un certain nombre d'interventions en cours et potentielles qui devraient permettre au Canada d'effectuer les 60 mégatonnes de réductions qui subsistent. Le Plan vise cinq grands secteurs : les transports, les maisons et les immeubles commerciaux et institutionnels, les gros émetteurs industriels, les petites et moyennes entreprises et le marché international. Pour plus d'informations, visiter le site Web du gouvernement du Canada sur les changements climatiques à l'adresse http://www.climatechange.gc.ca.

Mise à jour

« En choisissant un appareil certifié ENERGY STAR®, les consommateurs peuvent économiser annuellement jusqu'à 260 kilowatts-heure. »

Pour les consommateurs, le symbole international ENERGY STAR est une façon simple de repérer les produits les plus énergétiques sur le marché. Seuls les fabricants et les détaillants dont les produits satisfont aux critères ENERGY STAR® peuvent apposer ce symbole sur leurs produits. Au Canada, l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada administre et encourage l'utilisation du symbole ENERGY STAR® pour toute une gamme de produits vendus au Canada qui consomment de l'énergie. En choisissant un appareil certifié ENERGY STAR®, les consommateurs

peuvent économiser annuellement jusqu'à 260 kilowatt-heures[1] d'électricité, soit davantage que l'énergie consommée par cent cycles de fonctionnement d'un lave-vaisselle. Dans une enquête effectuée à l'automne 2002, 15 % des répondants reconnaissaient le symbole ENERGY STAR® sans aide et 27 % pouvaient le reconnaître avec l'aide du détaillant. Les activités de promotion comprenaient un marketing commun avec des distributeurs d'équipement, des détaillants, divers paliers de gouvernement et des groupes industriels. Pour plus d'informations sur les produits certifiés, visiter le site Web d'ENERGY STAR® à l'adresse http://energystar.gc.ca. **Mise à jour**

L'Initiative EnerGuide pour les maisons encourage les propriétaires de maison à en améliorer l'efficacité énergétique lorsqu'ils entreprennent des travaux de rénovation et d'entretien. En date de mars 2003, on avait vérifié et coté plus de 17 500 maisons, et la consommation énergétique moyenne des maisons s'était améliorée de 19 % par année, ou l'on avait réduit les émissions de dioxyde de carbone de 2,4 tonnes en moyenne par maison. Voici quelques exemples typiques de rénovations : amélioration de l'isolation des murs et du grenier, isolation du sous-sol, remplacement des fenêtres et des portes, mise à niveau éconergétique de la chaudière, consommation plus efficace de l'eau chaude, calfeutrage ou étanchéisation, et installation d'un dispositif de ventilation à récupération de chaleur. Ressources naturelles Canada offre une coordination nationale, un soutien technique, des outils logiciels et une formation pour les évaluations énergétiques des maisons. Pour plus d'informations, visiter le site Web EnerGuide pour les maisons à l'adresse http://oee.nrcan.gc.ca/houses-maisons. **Mise à jour**

Le réseau Climadapt

La Région de l'Atlantique d'Environnement Canada fait partie d'un réseau d'intervenants fédéraux, provinciaux, municipaux et privés, mis sur pied en Nouvelle-Écosse pour sensibiliser la population aux changements climatiques actuels et futurs (changements de température, augmentation du nombre d'événements météorologiques extrêmes, etc.) et lui indiquer comment s'y adapter. Parmi les principaux objectifs visés, on souhaite incorporer les lignes directrices de Climadapt aux évaluations environnementales (ce projet fait actuellement l'objet d'un contrat avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale), prendre en compte les risques d'adaptation aux changements climatiques dans l'élaboration de lignes directrices et dans les méthodes de calcul des primes des compagnies d'assurances, promouvoir la modification des codes du bâtiment et lancer des programmes de sensibilisation publique. De telles mesures précoces devraient mener à la prise de meilleures décisions de conception et d'aménagement, qui réduiront les effets environnementaux négatifs au lieu de nécessiter des interventions correctives ultérieures. Il s'agit là d'une initiative de P2 à long terme.

Mobilisation des jeunes

En 2002–2003, la Région de l'Ontario d'Environnement Canada a élaboré une campagne d'éducation sur la P2 qui comprenait divers projets de démonstration visant à éduquer les écoliers sur la pollution de l'eau et sur l'importance de prévenir la contamination des eaux souterraines. Citons plus particulièrement le *Children's Water Festival* de la région de York, un événement éducatif de quatre jours auquel ont participé plus de 4 000 écoliers de la 2e à la 5e année. Le concept de la P2 a également été intégré au programme *Great Art for Great Lakes*. **Nouveau**

Créée en 1997, la Table ronde de la jeunesse sur l'environnement (TRJE) est un forum non partisan et dynamique, dont les membres représentent la diversité canadienne par leur provenance régionale, leur culture, leur éducation et leur origine linguistique. Au cours d'un mandat d'un an, qui débute en septembre, le groupe (qui comprend jusqu'à 18 jeunes) se réunit jusqu'à trois fois par année pour se prononcer sur les programmes et les politiques d'Environnement Canada et pour donner des conseils sur les moyens de rendre ces programmes accessibles aux jeunes. En 2002–2003, les membres de la TRJE ont rencontré le ministre fédéral de l'Environnement sur la Colline parlementaire pour lui proposer d'élaborer une stratégie de mobilisation de la jeunesse sur les changements climatiques. La Table ronde a également discuté de la Déclaration des droits de l'environnement et de la désignation d'un siège réservé aux jeunes à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Pour l'année à venir, 2003–2004, la TRJE se concentrera sur des enjeux comme la justice environnementale et sociale.

« En 2002-2003, les membres de la TRJE ont rencontré le ministre fédéral de l'Environnement sur la Colline parlementaire pour lui proposer d'élaborer une stratégie de mobilisation de la jeunesse sur les changements climatiques. »

[1] *Un kilowatt-heure correspond à un kilowatt d'énergie électrique sur une période d'une heure. Cela équivaut à l'énergie requise pour le fonctionnement, durant une demi-journée, d'un réfrigérateur à bon rendement énergétique.*

« L'objectif actuel du programme 'Des ordinateurs pour les écoles' est d'offrir plus de 60 000 ordinateurs de qualité chaque année à des écoles et à des bibliothèques canadiennes. »

l'écologisation de l'économie, l'éducation à l'intendance, les milieux de vie urbains et ruraux et les changements climatiques. La TRJE prépare un rapport annuel, qu'on peut consulter sur le site Web d'Environnement Canada à l'adresse http://www.ec.gc.ca/youth/. **Mise à jour**

Le programme « Des ordinateurs pour les écoles » permet de récupérer, de réparer et de remettre à neuf des ordinateurs excédentaires donnés par le gouvernement et des sources privées, et de les distribuer gratuitement aux écoles. Ce programme, géré par Industrie Canada, supervise un réseau pancanadien de 69 centres, où les ordinateurs sont nettoyés, remis à neuf et préparés pour livraison, ou encore recyclés s'ils sont inutilisables. Ce programme a relevé son « Défi du millénaire » consistant à distribuer gratuitement plus de 250 000 ordinateurs à des écoles et à des bibliothèques du Canada tout entier. L'objectif actuel du programme est d'offrir plus de 60 000 ordinateurs de qualité chaque année à des écoles et à des bibliothèques canadiennes. Ce programme est considéré comme une « pratique exemplaire » pour prévenir la mise en décharge de matériaux potentiellement toxiques. Pour obtenir une liste des réussites réalisées un peu partout au Canada, visiter le site Web du programme « Des ordinateurs pour les écoles » à l'adresse http://cfs-ope.ic.gc.ca/. **Mise à jour**

Projets à venir

Le Bureau national de la prévention de la pollution est en train de concevoir une trousse de ressources pour les enseignants du primaire et du secondaire au Canada, où l'on trouvera des plans de cours complets, des activités pour les élèves, du matériel d'évaluation et des sources d'information de base. Les plans de cours s'arriment aux programmes scolaires provinciaux et territoriaux pour en faciliter l'intégration aux cours et aux unités d'études existants.

Le tableau suivant résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la P2 et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine avec la population canadienne.

En quête de résultats : La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre

Objectif : Offrir à la population canadienne l'information et les outils nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques de prévention de la pollution.

Mesures	Statut	Exemples
1. Fournir l'information qui illustre comment la P2 s'intègre dans les activités quotidiennes.	En cours	• Réussites canadiennes en matière de prévention de la pollution • Programme ÉcoAction • Centre canadien pour la prévention de la pollution • Table ronde de la jeunesse sur l'environnement
2. Établir un centre national d'information sur la P2.	Achevé	• Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution
3. Encourager les consommateurs à se servir de leur pouvoir d'achat pour favoriser la P2.	En cours	• Programme Choix environnemental • Programme ENERGY STAR® • ÉnerGuide pour les maisons

Progrès réalisés avec la communauté internationale

Objectif de la stratégie fédérale de prévention de la pollution : Participer à des initiatives internationales de prévention de la pollution.

Accords internationaux et transfert technologique

En décembre 2002, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il ratifiait le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En décembre 1997, le Canada et plus de 160 autres pays réunis à Kyoto au Japon avaient convenu de cibles de réduction des émissions de GES. L'accord qui établissait ces cibles, et qui exposait les options en vue d'atteindre ces cibles, est appelé Protocole de Kyoto. La cible du Canada consiste à réduire ses émissions de GES de 6 % par rapport aux niveaux de 1990, d'ici la période 2008–2012. **Mise à jour**

En mai 2001, le gouvernement du Canada, conformément à l'obligation qui lui est conférée par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)[1], a versé 20 millions de dollars au Fonds du Canada pour les POP. Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), ce Fonds offre aux pays en développement et aux pays à économie en transition une aide financière, un savoir-faire technique, des connaissances et un accès aux technologies nécessaires pour les inciter et les aider à renforcer leurs propres capacités de réduire ou d'éliminer les rejets de POP. Même si le Canada a interdit ou restreint l'utilisation de ces produits, la majorité des POP préoccupants proviennent de sources étrangères et sont transportés dans l'atmosphère jusqu'au Canada, ou ils s'accumulent dans la chaîne alimentaire. La circulation atmosphérique transporte les POP à de grandes distances de leurs sources, ce qui fait peser de graves menaces sur la santé des Canadiens. La situation est particulièrement inquiétante pour les populations autochtones du Nord, qui dépendent de sources d'alimentation traditionnelles. Le Fonds, qui entame maintenant sa troisième année, a soutenu plus de 70 projets. Il a contribué à bâtir l'initiative *Africa Stockpile*, qui aidera les pays africains à inventorier, à stocker et à détruire les pesticides obsolètes. Pour plus d'informations sur la Convention de Stockholm, visiter le site Web du Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'adresse http://www.chem.unep.ch/pops/default.html. **Mise à jour**

L'ACDI gère le Fonds d'action pour le changement climatique, étalé sur cinq ans et doté de 100 millions de dollars, au nom du gouvernement du Canada. Par ce fonds, l'ACDI encourage, facilite et/ou finance le transfert de technologies écologiques, qui s'attaquent aux causes et aux effets des changements climatiques dans les pays en développement, tout en contribuant à promouvoir le développement durable et à combattre la pauvreté. Les quatre domaines de son programme sont la réduction des émissions, le piégeage du carbone, l'adaptation aux effets négatifs des changements climatiques et le renforcement des capacités fondamentales. Voici les projets actuels qui contribueront fortement à la P2 : mettre à niveau les systèmes de brûlage des combustibles dans le secteur briquetier de l'Égypte, en vue d'y réduire la pollution atmosphérique; réduire les émissions de GES par une meilleure gestion énergétique dans l'industrie du Brésil; promouvoir et utiliser les cendres volantes (un sous-produit des centrales au charbon) dans la production de béton en Inde, ce qui permet par ailleurs de réduire l'utilisation de ciment Portland, qui produit d'abondantes quantités de dioxyde de carbone; promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans plusieurs pays d'Asie et des Amériques; réduire les émissions industrielles de GES en Afrique du Sud et au Mozambique. **Mise à jour**

Affaires étrangères et Commerce international Canada a créé en 1998 le Bureau canadien du Mécanisme pour un développement propre et de l'application conjointe, qui aide les entreprises canadiennes à exporter leurs technologies et leurs compétences sur les changements climatiques et à obtenir des crédits pour la réduction de leurs émissions. Le programme est en bonne voie d'atteindre son objectif à long terme, soit une réduction annuelle de 20 mégatonnes d'émissions de GES. **Mise à jour**

Le Canada collabore avec les gouvernements du Mexique et des États-Unis pour réduire l'exposition des écosystèmes nord-américains au mercure par la prévention et la réduction des rejets environnementaux de mercure. Le Canada continue de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action régional nord-américain relatif au mercure. Pour plus d'informations, visiter le site Web d'Environnement Canada à l'adresse http://www.ec.gc.ca/mercury. **Nouveau**

Dans le cadre du Fonds d'action pour le changement climatique, le programme des Mesures d'action précoce en matière de technologie (TEAM) soutient les programmes fédéraux qui financent des projets technologiques de réduction des émissions de GES au pays et à l'étranger, tout en appuyant le développement économique et social. Le programme TEAM a commencé par un investissement initial de 60 millions de dollars sur trois ans (1998–2001) provenant du Fonds d'action sur les changements climatiques, et il a été prolongé de trois autres années (jusqu'en 2003–2004) grâce à l'allocation d'un budget supplémentaire de 35 millions

[1] La Convention de Stockholm vise 12 POP, appelés les « douze salopards », qui se répartissent en trois grandes catégories : a) les produits chimiques industriels (p. ex. les biphényles polychlorés); b) les sous-produits et les contaminants (p. ex. les dioxines et les furanes); et c) les pesticides (p. ex. le DDT et le chlordane).

de dollars. Le programme TEAM accordera tout d'abord la priorité aux projets qui donnent lieu à un important partenariat financier avec diverses parties intéressées, comme le secteur privé, les provinces et les municipalités. Pour une liste des projets réalisés par TEAM, visiter le site Web du gouvernement du Canada sur les changements climatiques à l'adresse http://www.climatechange.gc.ca/francais/ccaf/default.asp. **Mise à jour**

Pour déterminer les meilleures pratiques disponibles dans le domaine de l'évaluation du cycle de vie, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la *Society of Environmental Toxicology and Chemistry* ont organisé un atelier international sur ce domaine en avril 2002. L'atelier, qui était également parrainé par Ressources naturelles Canada, le Forum de coopération économique Asie-Pacifique et le Conseil international des métaux, a attiré une soixantaine d'experts. L'évaluation du cycle de vie peut aider à cerner les possibilités de P2 en comparant les éventuels effets environnementaux de la situation actuelle à ceux d'une option de rechange. Les participants à l'atelier ont discuté de divers modèles permettant de calculer les effets potentiels de la production et des émissions de métaux pour en discerner les lacunes et suggérer des améliorations. L'atelier a bénéficié de l'orientation scientifique et d'un soutien logistique de Ressources naturelles Canada. Le compte rendu de la conférence comprend 36 articles scientifiques revus par des pairs. **Mise à jour**

Cities Planning for Long-term Urban Sustainability, ou CitiesPLUS, est le nom d'une compétition internationale en durabilité urbaine. Les organisateurs souhaitaient tabler sur les possibilités du gaz naturel et de ses technologies pour répondre aux besoins croissants en énergie pour atténuer les changements climatiques et pour créer des alliances avec d'autres industries et secteurs en vue de relever les défis du développement durable. La compétition mettait en présence neuf équipes du monde entier, dont chacune devait élaborer un plan d'une durée de cent ans pour une grande région métropolitaine. On avait prévu divers scénarios et ateliers pour intégrer les résultats en un plan régional de systèmes urbains durables, de manière à établir des politiques et à formuler des recommandations. Diversification économique de l'Ouest Canada a apporté son aide à CitiesPLUS en 2002–2003. Pour plus d'informations, visiter le site Web de CitiesPLUS à l'adresse http://www.citiesplus.ca. **Nouveau**

Le Réseau mondial d'information sur la prévention de la pollution (P2WIN) est un cyber-réseau qui regroupe les tables rondes sur la P2, les réseaux de production plus propre et les autres organisations vouées à la promotion des questions de production plus propre et de développement durable. C'est un réseau en constante évolution, un partenariat entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et le milieu universitaire, qui interconnecte et soutient la communauté de la P2 tout en s'efforçant de joindre de nouveaux partenaires comme les organisations s'occupant d'efficacité énergétique, de finances et de consommation durable. Par cette initiative, les tables rondes des Amériques, de l'Asie-Pacifique, de l'Afrique, de l'Europe orientale et centrale et de la Chine créent un réseau permanent qui encouragera la formulation d'idées et l'innovation; en un mot, c'est une table ronde de tables rondes. En 2002-2003, trois ateliers P2WIN ont été offerts aux membres des tables rondes sur la P2 du Canada, du Mexique et des États-Unis. On y a communiqué de l'information de base sur P2WIN, en particulier certains de ses services et caractéristiques, et facilité une discussion sur les attentes des usagers à l'égard de P2WIN. On s'efforce actuellement de consolider le nœud nord-américain de P2WIN, à la lumière des commentaires formulés lors des ateliers. Pour plus d'informations, visiter le site Web de P2WIN à l'adresse http://www.p2win.org/.

Activités internationales sur la prévention de la pollution

La Table ronde canadienne sur la prévention de la pollution a créé un partenariat international avec ses vis-à-vis américain et mexicain pour promouvoir à l'échelle continentale les politiques, le renforcement des capacités et le leadership environnemental dans le domaine de la P2. Ce partenariat, qui vise à consolider les relations et à faciliter la concertation et la coordination, contribuera à la mise en place d'un réseau unifié et planétaire d'informations facilement accessibles et de haute qualité sur la production plus propre. Tout au long de 2002–2003, avec le soutien financier de la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord, les présidents et les délégués des tables rondes de l'Amérique du Nord sur la P2, de concert avec Environnement Canada et le Centre canadien pour la prévention de la pollution, se sont régulièrement réunis pour cerner les initiatives d'intérêt commun. On s'est efforcé de mettre sur pied un atelier sur les SGE, de préparer un document d'orientation sur la P2 et de dresser un plan de travail pour la mise en place d'un programme d'intendance environnementale pour l'industrie de l'électronique. À la fin de 2002–2003, on a proposé à l'ACDI d'explorer l'élargissement du partenariat afin d'en faire une alliance hémisphérique pour la prévention de la pollution, en raffermissant les liens avec la Table ronde pour la production plus propre de São Paulo, au Brésil. **Mise à jour**

La *Great Lakes Regional Pollution Prevention Roundtable* est une organisation de réseautage qui vise à promouvoir l'échange d'informations entre le Canada et les États-Unis. En août 2002, la Région de l'Ontario d'Environnement Canada a été l'hôte de la conférence annuelle estivale de cette organisation, à Toronto. Cent quarante praticiens de la P2, provenant des États-Unis et du Canada, ont assisté à la conférence. On y a offert diverses activités : formation en P2 pour les fonctionnaires locaux, visite de l'usine d'assemblage de DaimlerChrysler à Brampton, programme environnemental de l'hôtel Royal York. **Nouveau**

En 2002–2003, Affaires étrangères et Commerce international Canada a entrepris d'installer des chauffe-eau solaires dans tous les immeubles de logement du personnel à ses bureaux de Dar-es-Salaam, en Tanzanie (Afrique). On pourra ainsi réduire considérablement la consommation et la facture d'énergie, un aspect spécialement important en raison de la hausse constante des coûts de l'énergie. **Nouveau**

Participation du Canada au Sommet mondial sur le développement durable

Le Sommet mondial sur le développement durable de 2002, qui s'est tenu à Johannesburg en Afrique du Sud, a rassemblé des personnes du monde entier qui y ont discuté des mesures à prendre pour parvenir à un développement durable. Les travaux préparatoires menant au Sommet ont donné lieu à la production du rapport *Progrès du gouvernement du Canada en matière de développement durable*, faisant état des progrès réalisés vers l'établissement d'une stratégie de développement durable pour le gouvernement du Canada, et qui présente un aperçu des initiatives fédérales de développement durable, une synthèse des actuelles stratégies ministérielles de développement durable ainsi que la vision et les principes sous-tendant l'action future.

Le Sommet a donné lieu à l'adoption d'une déclaration politique intitulée « Déclaration de Johannesburg sur le développement durable », qui affirme l'importance centrale du développement durable pour la communauté mondiale et appelle les gouvernements et tous leurs partenaires à agir de concert pour combattre la pauvreté et réduire les disparités mondiales. On a également créé un « Plan de mise en œuvre » qui expose les mesures à prendre dans certains aspects particuliers du développement durable. Par exemple, le plan engage les pays participants à élaborer un « cadre décennal de consommation durable », pour lequel Environnement Canada est le point de contact. Le Canada s'est également engagé à participer à plusieurs partenariats pour le développement durable, consistant en une série d'engagements et de coalitions visant une mise en œuvre concrète du développement durable. Pour plus d'informations, visiter le site Web du Sommet mondial sur le développement durable à l'adresse http://www.wssd-smdd.gc.ca/. **Mise à jour**

Le tableau suivant résume les liens entre le plan d'action du gouvernement fédéral concernant la P2 et les programmes et initiatives mis en place dans ce domaine avec la communauté internationale.

En quête de résultats : La prévention de la pollution - une stratégie fédérale de mise en œuvre

Objectif : Participer aux initiatives internationales de P2

Mesures	Statut	Exemples
1. Stimuler un virage vers la P2 dans les organisations internationales.	En cours	• Sommet du G-8 • Programme des Nations Unies pour l'environnement • Réseau mondial d'information sur la prévention de la pollution
2. Incorporer la P2 dans les normes internationales.	En cours	• Projet de coopération Canada-Chine pour partager l'information relative à la planification de la P2
3. Promouvoir la P2 dans les ententes et les protocoles internationaux.	En cours	• Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'air • Protocole de Kyoto • Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution • Entente sur les POP

Tendances et possibilités futures

« Réfléchir mondialement, agir stratégiquement » : Le Canada maintient son engagement de placer la prévention de la pollution au cœur du processus décisionnel quotidien.

Le Canada a renforcé son solide engagement envers la problématique planétaire des changements climatiques en ratifiant, en 2002, le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Plan du Canada pour les changements climatiques, une démarche en trois volets visant la concrétisation des objectifs du Canada à l'égard des changements climatiques, prévoit une série d'investissements, de mesures de sensibilisation et d'incitations financières. La Stratégie fédérale pour la prévention de la pollution est un bon outil pour catalyser la lutte aux changements climatiques en encourageant l'utilisation de procédés, de pratiques, de matériaux, de produits, de substances ou de formes d'énergie qui évitent ou réduisent au minimum la production de polluants et de déchets, comme les émissions de GES. Des initiatives internationales telles que P2WIN offriront au Canada une tribune où il pourra faire connaître ses réalisations et ses défis en ce qui touche la réduction des émissions de GES et tirer parti de l'expérience des autres pays quant aux améliorations possibles.

Le présent rapport, *Progrès en matière de prévention de la pollution 2002–2003*, confirme l'engagement du gouvernement du Canada à « institutio :naliser la prévention de la pollution dans toutes les activités du gouvernement fédéral », comme l'indique *La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre*.

Le gouvernement du Canada demeure déterminé à donner suite aux priorités de la population canadienne, soit protéger l'environnement et la santé humaine au moyen de partenariats solides et novateurs. Le gouvernement du Canada continuera de travailler de concert avec les autres gouvernements, les communautés autochtones, les entreprises, le milieu universitaire et toute la population canadienne pour promouvoir l'assainissement de l'air et de l'eau, atténuer les risques environnementaux et atteindre ses objectifs à l'égard des changements climatiques.

Les membres du CCPP ont fait preuve de leadership en établissant et en fixant des pratiques exemplaires et des mesures de rendement précises au moyen de politiques, de programmes et de SGE internes. La P2 fait partie intégrante de cet effort, et le processus d'apprentissage organisationnel associé à la collecte de données sur le rendement et à la déclaration des résultats demeurera une priorité. Pour faire progresser davantage ce processus d'apprentissage, l'ensemble des ministères fédéraux sont incités à consigner et à suivre les résultats de leurs efforts de P2 durant l'année pour en faire part dans les prochains rapports d'étape.

Grâce à son action stratégique sur les enjeux d'intérêt pancanadien, le CCME demeurera la tribune de choix pour faciliter la concertation des autorités fédérales, provinciales et territoriales au sujet des priorités environnementales d'intérêt national. Par le truchement du CCME, Environnement Canada collabore avec ses vis-à-vis provinciaux et territoriaux sur la qualité de l'air et de l'eau. Les fonctionnaires du ministère de la Santé collaborent également à des initiatives ponctuelles, eu égard au lien étroit qui unit la santé humaine et l'environnement.

Le budget 2003 prévoit l'affectation à Environnement Canada de 75 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour contrer le problème des produits chimiques antérieurs non évalués présents sur le marché canadien. Le Processus de gestion des substances toxiques reflète les nouvelles méthodes de création d'outils de gestion, y compris des moyens de prévention ou de contrôle des substances déclarées toxiques au sens de la LCPE 1999.

Au Canada, il existe plusieurs programmes publics-privés de défi volontaire consacrés à des enjeux tels que l'efficacité énergétique, le smog, les émissions toxiques, les effluents d'eaux usées et les émissions de GES. Les leçons tirées de ces programmes servent maintenant d'assise au renouvellement et au renforcement de l'engagement pris à l'égard de la P2, d'une façon qui atténuera considérablement les impacts environnementaux et qui encouragera l'innovation dans une gamme élargie d'activités commerciales au Canada. Dans le cas des PME, on assiste à un renouvellement des efforts déployés pour relever les défis associés à l'atteinte, à la mobilisation et à la mise à contribution de cet important secteur de l'économie canadienne dans des activités environnementales.

En 2002, selon une enquête nationale commandée par le *Sustainability Network*, la majorité de la population canadienne estimait avoir besoin de plus d'informations pour prendre des décisions éclairées sur le plan environnemental. Seulement 4 % des répondants estimaient connaître tout ce qu'il fallait sur l'environnement pour prendre des décisions dans leur vie de tous les jours. 28 % pensaient connaître la plus grande partie de ce qui était nécessaire et 66 % déclaraient en savoir un peu ou très peu. Les Canadiens ont besoin d'un solide leadership du gouvernement pour leur faire connaître toute la gamme d'activités qui peuvent les aider à protéger l'environnement. L'objectif consistant à encourager la prise de décisions éclairées sur les activités durables est atteignable si l'on exerce un leadership pour ce qui est de produire, d'acquérir et de diffuser le savoir nécessaire à la prestation de services novateurs et flexibles, tant à l'interne qu'à la population canadienne. Il est essentiel de donner un accès à l'information, aux outils et au financement pour encourager les gens à prendre des décisions responsables sur l'environnement et en assurer la durabilité au profit des générations présentes et futures.

Le gouvernement du Canada invite toute la population canadienne à contribuer activement à une réflexion mondiale et à une action locale en adoptant une démarche de P2. En continuant de cheminer de concert vers l'objectif qui est d'éviter la création de polluants, la population canadienne protégera la santé et l'environnement et assurera aux générations à venir une économie durable.

En quête de résultats : La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre

Secteur cible	But de la stratégie	Tendances et possibilités futures
Gouvernement fédéral	Institutionnaliser la P2 dans toutes les activités du gouvernement fédéral.	• **Tendance :** Renforcement des partenariats entre les ministères fédéraux et meilleure intégration de la démarche de P2 dans les politiques, les programmes et les outils. • **Possibilité future :** Intensifier la participation des ministères fédéraux aux prochains rapports sur les progrès en matière de prévention de la pollution et s'assurer de déclarer les résultats mesurables de tous les projets.
Autres gouvernements	Favoriser un effort national au chapitre de la P2.	• **Tendance :** Élaborer des standards pancanadiens. • **Possibilité future :** Aider les municipalités à cerner et à appliquer des démarches de P2.
Secteur privé	Créer un climat dans lequel la P2 devient un facteur important dans les activités industrielles.	• **Tendance :** Maintenir l'engagement envers les programmes de défis publics-privés pour la réduction de la pollution. • **Possibilité future :** Bonifier la performance environnementale des PME et recourir davantage aux politiques axées sur les produits.
Population canadienne	Offrir l'information et les outils nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques de P2.	• **Tendance :** Diffuser davantage d'informations sur la P2 et les réussites. • **Possibilité future :** Aider le consommateur à faire des choix de consommation durable.
Communauté internationale	Participer aux initiatives internationales de P2.	• **Tendance :** Mettre en commun l'information sur les activités de P2. • **Possibilité future :** Renforcer la capacité des pays en développement à passer directement aux meilleures pratiques.

Pour consulter *La prévention de la pollution – une stratégie fédérale de mise en œuvre*, visiter http://www.ec.gc.ca/pollution/strategy.

Sur Internet, on peut avoir accès au présent rapport à l'adresse http://www.ec.gc.ca/p2progress.

Liste des membres du Comité de coordination sur la prévention de la pollution (2002-2003)

ENVIRONNEMENT CANADA

Bureau national de la prévention de la pollution
John de Gonzague (président)
Lynne Robinson-Lewis (présidente suppléante)
Michelle Gatt (coordonnatrice)

Régions
Rodger Albright – Région de l'Atlantique
Chantal Roberge/Lucie Desforges – Région du Québec
Brad Cumming/Ron Nobes – Région de l'Ontario
Cheryl Baraniecki – Région des Prairies et du Nord
Jeff Taylor – Région du Pacifique et du Yukon

Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable
Rose Kattackal/Jim Frehs

Comité fédéral sur les services de gestion de l'environnement
Richard Arseneault

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA — Direction de la gestion intégrée – Direction générale de la gestion des biens et de la planification des immobilisations — Services d'ingénierie
Pierre Laplante

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL — Division de l'environnement
Georgina Wigley

PÊCHES ET OCÉANS CANADA — Services intégrés – Bureau de la coordination environnementale
Francine Richard/KellyAnn Ellis

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL — Politiques environnementales et stratégies de développement durable
Jaye Shuttleworth/Kelly Thom

SANTÉ CANADA — Division des systèmes de gestion de l'environnement
Karen Prince

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA
Belinda Tellier

INDUSTRIE CANADA — Direction des affaires environnementales
Saeed Khan

DÉFENSE NATIONALE — Direction générale de la protection de l'environnement
Sean Baptiste

RESSOURCES NATURELLES CANADA
Richard Arseneault/Chris Callaghan

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA — Services environnementaux
Samir Basaria

STATISTIQUE CANADA
Jim Shoobert/Jeff Fritzsche

TRANSPORTS CANADA — Affaires environnementales
Jessica Smith

On peut communiquer avec les membres en passant par l'annuaire électronique du gouvernement fédéral à l'adresse http://canada.gc.ca/directories/direct_e.html.

Ministères et organismes fédéraux ayant contribué au rapport Progrès en matière de prévention de la pollution 2002-2003

Environnement Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agence de promotion économique du Canada Atlantique
Agence canadienne d'inspection des aliments
Patrimoine canadien
Agence canadienne de développement international
Centre de recherches sur les communications du Canada
Service correctionnel du Canada (première année de participation)
Développement économique Canada
Pêches et Océans Canada
Affaires étrangères et Commerce international
Santé Canada
Développement des ressources humaines Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada
Industrie Canada
Justice Canada
Défense nationale
Bibliothèque nationale du Canada et Archives nationales (première année de participation)
Ressources naturelles Canada
Parcs Canada
Commission de la fonction publique (première année de participation)
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Gendarmerie royale du Canada (première année de participation)
Statistique Canada
Transports Canada
Diversification économique de l'Ouest Canada

Pour plus d'informations sur le présent rapport,
communiquer avec :
Centre canadien pour la prévention de la pollution
Tél. : 1 800 667-9790
Courriel : info@c2p2online.com

Liste des abréviations

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
C.-B.	Colombie-Britannique
CCATE	Centres canadiens d'avancement de la technologie environnementale
CCME	Conseil canadien des ministres de l'environnement
CCPP	Comité de coordination sur la prévention de la pollution
CFSGE	Comité fédéral des systèmes de gestion de l'environnement
CitiesPLUS	Cities Planning for Long-term Urban Sustainability
COV	Composés organiques volatils
CR	Carburant de remplacement
CRC	Centre de recherches sur les communications du Canada
DDOG	Développement durable dans les opérations gouvernementales
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
E-85	Éthanol à 85 %
EDPEE	Enquête sur les dépenses en protection de l'environnement des entreprises
EE	Évaluation environnementale
EPE	Entente de performance environnementale
FMAR(P)	Forces maritimes du Pacifique
GES	Gaz à effet de serre
GRC	Gendarmerie royale du Canada
IBF	Initiative des bâtiments fédéraux
INRP	Inventaire national des rejets de polluants
ISO	Organisation internationale de normalisation
LCPE 1999	*Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*
LSIP1	Première Liste des substances d'intérêt prioritaire
LSIP2	Seconde Liste des substances d'intérêt prioritaire
P2	Prévention de la pollution
P2WIN	Réseau mondial d'information sur la prévention de la pollution
PAN	Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
PAZCA	Programme d'action des zones côtières de l'Atlantique
PEEIC	Programme d'économies d'énergie dans l'industrie canadienne
PM	Matières particulaires
PME	Petites et moyennes entreprises
POP	Polluants organiques persistants
PUE	Plan d'urgence environnementale
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SCC	Service correctionnel du Canada
SGE	Système de gestion de l'environnement
TEAM	Mesures d'action précoce en matière de technologie
TRJE	Table ronde de la jeunesse sur l'environnement
UE	Urgence environnementale

REMERCIEMENTS

Rédigé par

Centre canadien pour la prévention de la pollution

Comité directeur chargé de la préparation du rapport :

Lynne Robinson-Lewis, présidente, Environnement Canada
Michelle Gatt, Environnement Canada
Pierre Laplante, Agriculture et Agroalimentaire Canada
Lori Fryzuk, Environnement Canada, Région de l'Ontario
Karen Prince, Santé Canada
Sean Baptiste, Défense nationale
Samir Basaria, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Le présent rapport a été préparé par le Centre canadien pour la prévention de la pollution d'après les présentations et les recommandations de différents ministères du gouvernement du Canada.

Dans ce rapport, toute mention de produit, de procédé ou de service commercial particulier par son appellation commerciale, sa marque de commerce, le nom de son fabricant ou autre ne constitue pas une acceptation par le gouvernement du Canada ou par le Centre canadien pour la prévention de la pollution.

Les procédés d'impression utilisés dans la production du présent document sont conformes aux normes de performance environnementale établies par le gouvernement du Canada dans le document intitulé *La directive nationale concernant les services de lithographie*. Ces normes servent à garantir l'intégrité environnementale des procédés d'impression grâce à la réduction des rejets toxiques dans l'environnement, à la réduction des apports d'eaux usées, à la réduction de la quantité de matières envoyées dans les décharges et à la mise en œuvre de procédures de préservation des ressources.

Le papier utilisé à l'intérieur de ce document est conforme à *La ligne directrice nationale du Canada sur le papier d'impression et le papier à écrire ou à La ligne directrice sur le papier d'impression mécanique non couché* (ou aux deux). Ces lignes directrices servent à établir des normes de performance environnementale pour l'efficience dans l'utilisation des fibres, la demande chimique en oxygène, la consommation d'énergie, le potentiel de réchauffement de la planète, le potentiel d'acidification et les déchets solides.

Les procédés d'impression et le papier utilisé à l'intérieur de ce document sont dûment certifiés conformément au seul programme d'éco-étiquetage du Canada – **le programme Choix environnemental**[M] (PCE). Le symbole officiel de certification du programme– **l'Éco-Logo**[M]—évoque trois colombes stylisées entrelacées pour former une feuille d'érable représentant les consommateurs, l'industrie et le gouvernement œuvrant ensemble pour améliorer l'environnement du Canada.

Pour plus d'informations sur le **programme Choix environnemental**[M], veuillez visiter son site Web à l'adresse **www.environmentalchoice.com** ou téléphonez le programme au (613) 247-1900.

La Section de la mise en valeur de la technologie d'Environnement Canada est fière d'appuyer la norme de performance touchant l'environnement et la qualité et l'emploi de papier certifié dans le cadre du **programme Choix environnemental**[M] et de produits et de procédés respectueux de l'environnement, depuis l'élaboration jusqu'à la distribution de produits d'information. Pour obtenir un exemplaire du catalogue *Environnement Canada : Publications et sites Internet choisis*, veuillez communiquer avec nous, sans frais, en composant le 1 800 734-3232 ou (819) 953-5750; par télécopieur au (819) 994-5629 ou par courriel à l'adresse **epspubs@ec.gc.ca.** Pour plus de renseignements sur Environnement Canada, veuillez visiter le site Web du Ministère à **www.ec.gc.ca**.